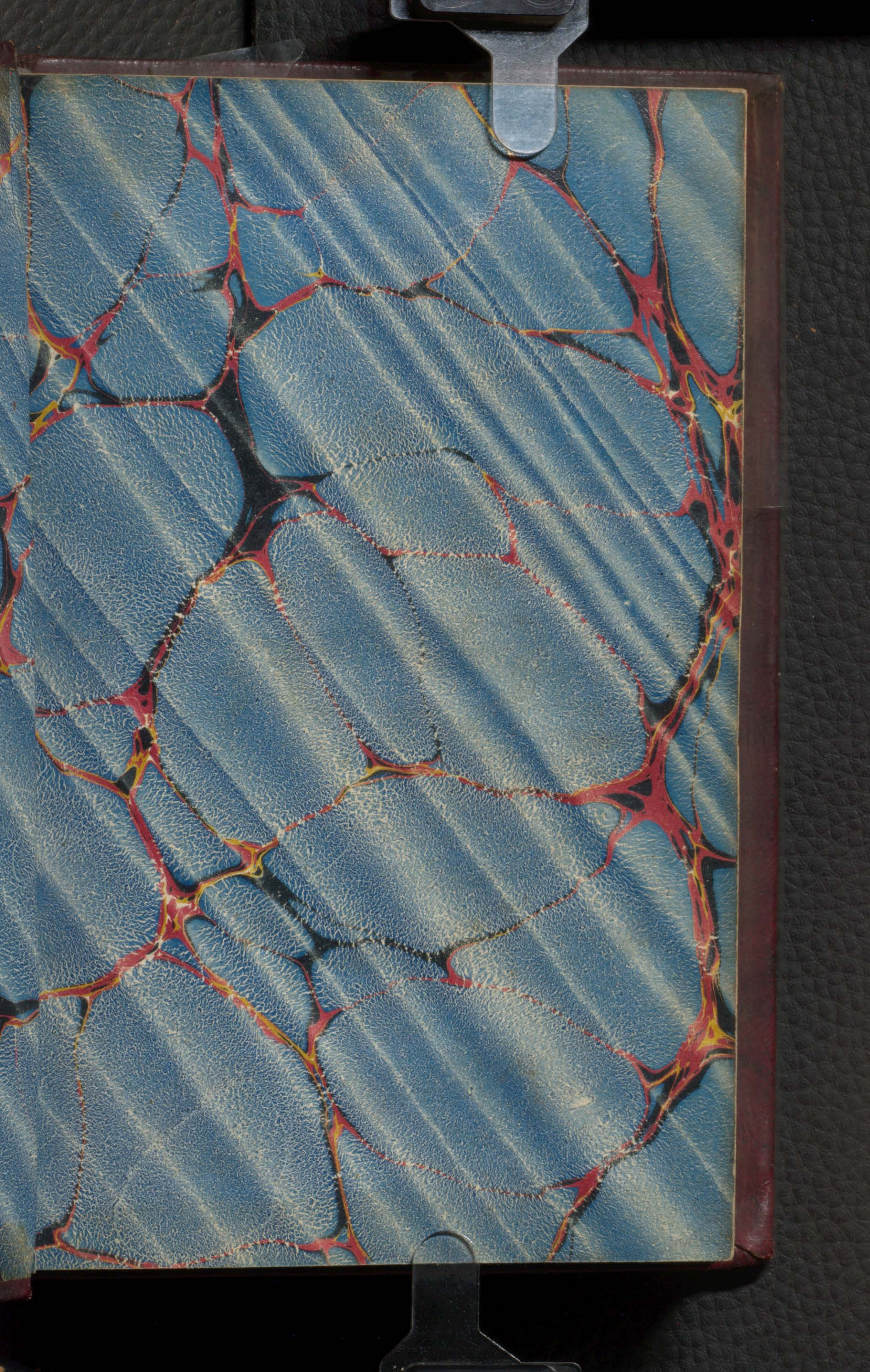
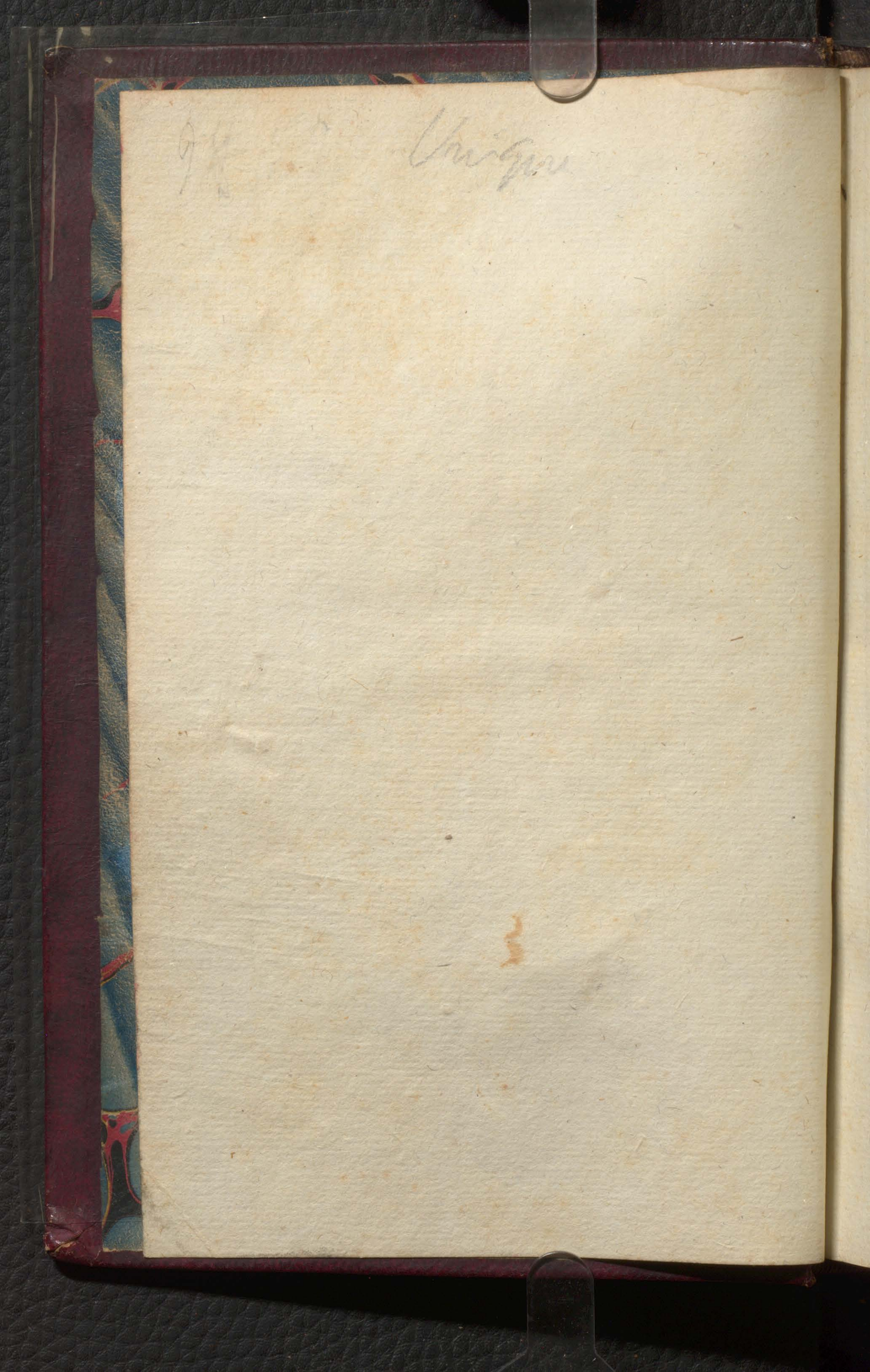



SUAVITER
IN MODO
FORTITER IN RE
Newborough




Unique

Ce 16 Juillet 1770.

par Ducastle à Londres.

1770

Manuscrit attribué au

Marquis d'Arbannes.

Dans son original,

(Voyez Bibliographie Barbier)

Ce 16 juillet 1770 

La fausseté de la nouvelle qui s'étoit répendu qu'on avoit exécuté grand nombre de personne de tous états en portugal est bien averée mais ce qu'il y á de vray cest que l'on á étably sur la frontiere un Cordon de troupes qui éxamine tous ceux qui entrent ou sortent de ce royaume, que l'on á arrêté plusieurs écclesiastique et entre autres des Cures, qu'un Couvent de bernardins situé a miny est environné de troupes.

Il y á éut a angers une affaire qui á pencé devenir tres sanglantes entre les officiers de Carabiniers qui y sont en garnison et les jeunes gens de la ville, elle á Commencé dans un bal, ou un des jeunes gens ayant été outragé d'un soufflet par les premiers, ses Camarades ont pris parti pour lui et les officiers se sont réunis pour l'agresseur, mais l'insultant et l'insulté ayant trouvé moyen de se rejoindre, l'affaire s'est terminé presque aussi tot par la mort de l'officier qui á été tué par son adversaire, le Sr garnier est celui qui á donné le soufflet

Ce 17 juillet

Mgneur le dauphin á été fort enrhumé depuis quelques jour on regardoit son incommodité comme peu de chose il s'es trouvé plus incomodé on á Craint une fluction de poitrine il a passé une mauvaise nuit le roy qui êtoit á bellevue est revenu á versailles toutes sa maison étant parti pour Compiegne il est obligée de retourné Couché a bellevue Mr le dauphin ayant Craché le sang

Mr de vernage á été appellé pour son medecin il la fait seigné deux fois et il est incertain si l'on partira pour Compiegne

Ce 18 juillet

Mr le pr. pdt s'est rendu á versailles pour y porter au roy les representations sur les deffences faites aux princes de son sang et aux pairs de venir au plmt pour l'affaire du duc d'aiguillon sa Mté les á entendus et á dit qu'il donneroit sa réponce dimanche 29 á Compiegne

le plmt s'est assemblée aujourdhuy au sujet du malheur arrivée la nuit du 30 au 31 du mois de may dernier, Mr bignon á la teté du bureau de la ville qui avoit été demandé, y á prononcé un discours sur l'objet qui l'y amenoit, l'architecte Moreau á répondu aux plaintes portes contre lui, ainsi que le Sr labourreur Commandant du guet on á Continué au 27 de ce mois la déliberation sur cette matiere

Ce 19 juillet

Mr le Mis de montmort exempt des gardes du Corps épouse Melle de fleury fille de Mr de fleury procureur generral et de Melle le lievre sa femme

Mr du verney intendant de lécole royal militaire vient de mourir agé de 88 et a été enterré a ladit écolle militaire

Ce 20 juillet

pour un malheureux accusés de Contrebande on s'est saisi d'un particulier qui á été mis a bicêtre au Cachot ou il est resté pres de 2 ans par divers incidents ayant trouvé moyen de manifester son

innocence, il paroits qu'on á été persuadé que sa détention avoit été la suite d'une méprise. le particulier á réclamé de la ferme generale une indemnité la quelle lui ayant été refusé il s'est pourvu á la Cour des aydes qui á recu sa requête il est intervenu arret du Conseil qui á interdit á ce tribunal la Connoissance de cette affaire mais cet arret signifié au greffier en chef seulement, n'a point arreté la procedure Commencée et la Cour des aydes á decreté d'ajournement personnel M de Marsieres fermier general, le directeur la roche et un autre de prise de Corps Comme étant les premiers moteurs de la détention du plaignant

le roy est parti pour Compiegne jeudy 19 il á passé aux Carmelite ou ses filles l'attendois pour aller avec lui a Compiegne la Santé de M^r le dauphin étant meilleure, M^d la dauphine est resté á versailles elle partira pour Compiegne avec M^r le dauphin

le 22 juillet 1770

On á jugé ces jours dernier au p^mt un grand procés entre M^r le duc de luxembourg et les demoiselles de Montmorency, la transmission du duché pairie de pincy dont jouissoit feu M^r le M^chal de luxembourg étoit dévolue á l'ainé de la maison; á ce titre M^r le duc de luxembourg avoit droit au retrait ducal établi par l'édit de 1711 et avoit vaincu les obstacles sans nombres qui sembloit devoir le priver de l'eminente dignité de pair de france qui lui

étoit déffeŕé par la loi du royaume qui veut
la reunion de la terre á l'office, lorsque ses
Conseils Creurent avoir découvert une substitution
encore subsistante qui l'appelloit á ce duché
et en Consequence lui ont fait former la deman-
de Contre Melles de Montmorency; la question
se réduit á sçavoir qu'elle est dans le titre qui
Contient la substitution, la personne institué
il y á eu arret qui á débouté de sa demande Mr
le duc de luxembourg qui se trouve par la réduit
au seul retrait ducal
Les pairs ont tenu plusieurs assemblées au sujet
de l'arret du pmt du 2 de ce mois ils se sont
trouvés partagés d'avis sur la disposition de
cet arret qui qualifie toutes les chambres
assemblées de Cour des pairs toujours éxistante
cette discution á retardé la Confiance de leur
représentations sur la déffence qu'ils ont reçu
de se rendre au pmt, Comme on la vu cy devant
Sur la déffence faite par le roi aux princes et
pairs du royaume d'assister aux délibérations
de son pmt touchant l'affaire de Mr le duc
d'aiguillon et au sujet des Comités tenues par
les dts pce du sang et les pairs sur la prétention
du pmt d'être toujours et essentiellement la Cour
des pairs la dite Cour persistant dans son
arrêté du 2 de ce mois et ne pouvant y avoir
rien eu de décider qu'apres la réponce du roy
indiqué au 29 la délibération est Continué
a mardi 31 de ce mois
Samedie 28 de ce mois Mr Souchet avocat du

voy donnera ses conclusions sur le plaidoyer de Mr target en faveur des administrateurs des postes &c

Ce 23 juillet

Sur les decrets d'ajournement personnel décernés contre Mr de Mazieres fermier general, la roche directeur et un controleur, est intervenu un arret du conseil qui casse cette procédure de la cour des aides, fait défences d'y donner suite sous peine d'interdiction

Mr paris duvernay á fait Mr le Cte de la blache son petit neveu, son légataire universel et nomme Mr du pont son adjoint a l'intendance de l'école royale militaire son exécuteur testamentaire et lui lègue un diamant de vingt mille francs il laisse á plusieurs de ses neveux des rentes viageres qu'il avoit mises sur leur tetes. il substitue la terre de plaisance aux enfans né et á naitre de Mr de la blache, et á leur défaut a ceux de Mr Michault, comme ce testament est fait il y á plus de 9 ans plusieurs legs particuliers sont devenus caduqs par le déces des persones qui étoient appellées pour les recuillir; et il paroist que la mort la surpris au moment ou il se proposoit de changer ses dispositions, comme il avoit beaucoup de viagér sa fortune est peu considerable

Ce 24 juillet 1770

le parlement à fait notifier par un greffier de la Cour aux princes et pairs les remontrances présentés au roy sur les déffences d'aller au p[arleme]nt et de prendre part aux délibérations relatives à l'affaire de M.r le duc daiguillon.

ce 26 juillet

les nouvelles recues de l'isle de bourbon par les derniers vaisseaux de la feu Compagnie qui en reviennent portent que les lettres patentes, réglement pour les obligations Contractes depuis le mois de janvier 1756 jusqu'au moment de la reprise de la possession faite au nom du roy des dites isles ont mis une telle division parmi les habitant que sous ce prétexte il se recherchent tous les uns les autres et occasionnent des proces sans nombre et réduisent à l'arbitraire la plus part des décisions. on peut se rappeller que dès [que] ce réglement à été Connu ici en france les Commissaires députes ont Crû devoir faire des représentations sur les maux qu'il devoit occationner dans la Colonie, et qu'ils ont prévus

M.r Secousse Cure de S.t eustache s'est démis de sa Cure en faveur de M.r poupart Curé de S.t martin fau[bourg] S.t martin auquel il á vengue il s'est Conservé 10000 [livres] de pension sur sa Cure, il y á eu quelques difficultés au sujet de la résignation qui á eté faite sur le Consentement de la Cour de rome et qui ne se trouve pas Conforme aux libertes de léglise gallicanne

On parle beaucoup de plusieurs drames lyriques en prose qu'á composés depuis quelques tems jean jaques rousseau, c'est un genre nouveau qu'il veut introduire sur la scene

Le 27 juillet

il y á eu au le 3 de juin dernier un tremblement de terre a St domingue qui á été plus considerable que celui de lisbonne, et de lima et de la Martinique il a duré 6 minute et le 8 on en resenté encore des seccusse

Le 29 juillet 1770

Md la psse de Monaco s'est retiré au Couvent de belle chasse pour former contre son mary sa demande en séparation de corps et de biens la superieure n'a pas voulu la recevoir elle á fait assembler son chapitre pour une nuit on á toleré de la laisser coucher dans l'appartement de Melle d'aumont fille de Md de Mazarin, s'est Mr gerbier qui est son avocat et Mr boudou son procureur qui l'avoyent accompagné á son entré a belle chasse, le landemain elle á été a la Somption

Mr dornois conseiller au parlement petit neveu de Mr de Voltaire épouse la 3.e fille de Mr de Magnanville les deux autres étant deja mariees Mr de Voltaire assure 100000tt

Le 30 juillet

Lassemblée des chambres indiqué pour le 27 n'á rien encore statuer sur ce qui faisoit l'objet de sa délibération concernant Mrs de la ville la seance remise á la semaine prochaine

il a été fort question de l'affaire des bleds et
des divers émeutes que la disette occationne
les Comédiens francois ont donné une nouvelle
tragédie de Mr le Mière qui á pour titre la
veuve de Malabar, ce drame tend á mettre
en action la barbare Coutume des habitans
de cette Cote qui veut que les veuves se vouent
aux flames a la mort de leur époux

Ce 31 juillet

les détails que l'on apprend des suites funeste
du tremblement de terre du port au prince
font frémir au moment de ce cruel événement
le general envoya ouvrir les portes de toutes
les prisons avec permission de se sauver ou
ils pourroient, ceux des Conseillers du Conseil
superieur dont il á déja été tant question
qui avoient des habitations s'y sont réfugiés
Mrs jousse et manet qui n'en avoient point
se sont retiré au bord du Vaiseau l'iris et sont
revenus á rochéfort sans ordre, mais deux
meme á leurs arrives ils se son rendus aux
Capucins ou ils Comptent recevoir les ordres
de la Cour

Ce pr aoust 1770

réponce du roy faite á Compiegne le 29 du
mois dernier
Je maintiendrai toujours les droits des princes
et des pairs de mon royaume, ce n'est point
y donner atteinte que de leurs déffendre d'assister
aux déliberations que mon parlement pourroit
tenter de prendre a l'occation d'une affaire tala-

-lement terminée par mes lettres patentes, de nouvelles démarches ne peuvent que me déplaire
de rennes le 26 juillet 1770 3 heures de relevées

Ce jour toutes les chambres assemblées en exécution de l'arreté du 19 de ce mois
l'Ecture faite de nouveau de la lettre de Mr le chancelier a la compagnie en datte du 15 du dit mois
la Cour Considerant lobligation indispensable ou elle s'est trouvée de recevoir l'oposition que les parties interesse ont formée á son arret d'enregistrement des lettres patentes du 12 avril 1769 et de la nécessite de prononcer sur cette opposition suivant les principes invariables de léquité, suivant ceux de l'ordre judiciaire dont le maintient lui est si expressement préscrit.
Considerant en outre que selon la réponce de Mr le chancelier des 15 juin et 15 juillet dernier, l'intention du dit Sgr roy n'est pas que la remise des pieces nécessaires au jugement légal des magistrats accuses ait lieu, la dite Cour * ordinaire de la justice et puisse persister dans le refus qu'annonce la lettre de son chancelier maupeou, á arreté qu'il sera fait au roy de tres humbles et tres iteratives representations á l'effet de supplier sa Mté de vouloir bien se rendre á ses justes et respectueuses instances qui partent de la fidelité la plus constante, la plus épurée et du zele le plus ardent pour le service du dit

* ne pouvent penser que le plus juste des rois veuille sus... rende la Cour ...

S^gneur^ roy et que les dites representations seront portes au pied du trône par une députation
A arreté en outre la d^te^ Cour qu'il sera fait proces verbal extrait des registres des differentes lettres patentes concernant les magistrats et autres dont on á tenté de les inculper de toutes leurs requêtes quils ont presentes en icelle, des differents arrets et remontrances pour en être envoyé des éxpéditions en forme au parlement seants dans les differentes province du royaume et pour la rédaction du dit proces verbal á nommé des Commissaires

Ce 2 aoust

le roy á mandé la grande députation de la Cour des aydes á Compiegne, elle est parti de lundi dernier apres midi pour se confor-mer aux ordres de sa M^té^

Ce 4 aoust

M^r^ droüin de Vaudeuil p^r^ p^dt^ du parlement de toulouse á donné la démission de sa place le roy a nomme par Commission le p^dt^ de Niquet le plus anciens des p^dt^ en cette Cour

Larret du p^mt^ de toulouse rendu á l'occation de M^r^ Castras Conseiller au presidial d'auche et ancien subdelegué de cette ville et qui avoit fait déffence á M^r^ le duc de richelieu doutre passer les bornes de ses pouvoirs á lui attribués par sa Commis-sion de gouverneur d'une partie de l'acquitaine ressortissant au p^mt^ de toulouse et autres dispositions

qui ont été publiés dans le tems á été Cassé
le 21 de ce mois au Conseil des dépeche par un
arret en Commandement rendu au rapport
de Mr bertin ministre et secretaire ayant
le département, le marechal voulant profiter
de la faveur ou il est par le nouvel établissement
qu'il a procuré au roy de Cette fille Melle lange
qui á été si Connu du petit Comme du grand
aujourdhuy Me la Ctesse du bary qui á son Cousin
le duc daiguillon pour la Conduire en ayant
grand besoin pour son affaire en bretagne
qui quelle que chose qu'il fasse il lui restera
toujours un grand touche á lui et plus a ses
enfans et les gens qui ont été ses Créature
qu'il tache de faire placer pour parer le
torp quils ont eu et empeché qu'une vérité
Connu dans les temoins entendu ne soit un
éclercissement trop Clair aux yeux de ceux
á qui lon desire d'en imposer pour parvenir
a ses fins, Mr le pretre de chateau giron qui
á temps fait parler de lui dans sa charge
d'avocat general du plmt de bretagne et qui
á á ce pmt un decret de prise de Corps pour
le tirer de la on vient de lui donner la place
de sur intendant de la maison de Me la dau-
-phine que le pdt henaut a et dont on avoit
donné la survivance au pdt ayrai il ny avait
pas 4 jours qu'il avait recu la lettre ou on
l'assurait que son affaire étoit faite et quil
y pouvoit Compter

les administrateur generaux des postes traduit au chatelet pour les billets Souscripts par tournefort pour billard, et Sur les quels ils ont donné un mémoire au public dont on á rendu Compte Sont au moment destre jugés les Créanciers viennent de répandre dans le monde un memoire qui démontre que le public á Contracté á la Caisse des postes Sur la foy d'un usage notoire que les fermiers ont Suffisament autorisé, par cela Seul quils ne l'ont pas prohibé; que la forme de la négotiation, Sa publicité, la qualite de Ceux avec les quels les porteurs ont Contracté qu'avec l'administration elle meme da la personne de Son proposé; dont ils Concluent que les administrateurs Sont leurs véritables débiteurs: le public impartial trouve dans les raisons du dernier déffenseur bien des motifs favorables á la demande des Créanciers, dont les billets ne montent qua 380000tt

On á tout lieu de présumer que le tremblement de terre qui a fait tant de mal au port au prince du 3 juin tient une plus grande étendu de pays

un orage qui á duré du 25 du mois dernier jusquau 27 a fait les plus grands ravages en lorraine, et particulièrement a plombieres ou 17 maisons Se Sont écroulées il y a péri quelques personnes

Ce 5 aoust 1770

la Cour délibérant Sur la réponce du roy á arreté qu'il Sera fait a Sa Mté itératives remontrances á l'effet de lui representer

1.º que dans le droit une procedure entre partie privé dont les interets personnelles et particuliers Se trouvent joints á ce qui peut interesser le ministere public, ne Scauroit étre Sensé finie par une voix d'administration et par un acte arbitraire á l'autorité la plus absolue telle que les lettres publiées de l'ordre et en présence dud. Sr roy en Son lit de justice, et qu'~~une~~ affaire de ce genre ne Sauroit étre terminée que par un jugement libre et juridique rendu dans la forme ordinaire de la justice Contentieuse

2º que dans le fait cette meme affaire ne peut étre regardée Comme terminée dans la Circonstance présente puis que létat actuel des chose laisse Subsister Contre les accusé des inculpations graves qu'aucune voye de fait et dautorité ne peuvent effacer et qui Subsisteront toujours dans l'opinion publiques Comme dans les tribunaux jusqué ce que les accusés S'en Soient purges par la voye de droit

3º que le droit de la pairie que le dit Sr. roy d'aigne reconnoitre lui meme devient inutile aux princes et pairs, Si le libre exercice leur en est interdit et qu'il est important pour le bien du Service du dit Sr. roy et pour le maintient réel et efficase des droits de la

pairie que le dit Sr. roy daigne révoquer
les déffences qui ont retardés jusqu'à pré-
-sent la décision que les accusés ont droit
d'attendre et qui ne peut leur estre refusés
plus longtemps sans blesser leur droits les
plus précieux et les plus légitime, sans
altérer les droits de la pairie et sans
Compromettre la gloire et l'autorité du
roy
réponce du roy sur l'affaire des bleds
Je m'occupe du réglement que j'ai annoncée
dans l'arret de mon Conseil ie ne perdrai
jamais de vüe ce qui peut interesser la
subsistance de mon peuple et j'ai pris des
mesures à ce sujet
On á chargé Mr le pr. p.dt d'interposer ses
bons offices auprès du roy pour obtenir
promptement le réglement.
ce 6 aoust
la députation de la Cour des aydes a eut
audiance du roy á Compiegne le 31 du mois
dernier et sa Mté lui a répondu ce qui suit.
les déffenses portées dans les arrets de mon
Conseil des 28 juin et 13 juillet dernier ne
vous ont point empechés de donner suitte
a vos arrets que j'ai Casses; ie vous déffends
de nouveau d'aller en avant sur cette affaire
si vous aves des representations a me faire
ie les écouterai apres que vous m'aures obeis
le pr. p.dt et 2 p.dts viendront vendredy 3
aoust a midy me rendre Compte de la

déliberation que vous avez prise a ce Sujet
Sur le Compte rendu a 6 heures aux chambres
assemblées la Cour des aydes á arretés qu'il
Seroit Surcis et fait des representations au
roy en Conséquence Mr le pr pdt et deux pdts
Sont partis pour Se rendre á Compiegne
par les nouvelles que l'on recoit de bretagne,
il paroit que le pmt S'occupe á recevoir tous
ce qui á été fait pendant Son absence et a
y Statuer de nouveau par une Suite din-
-formations
il á ordonné que Mr blanchards Conseiller
a la Cour, et Mr le prêtre l'un des avocats
generaux Seroient assigné pour être oüis,
interoges, et tenus de répondre aux Conclusions
prise par les gens du roy
Mr gerbier vient de plaider au chatelet la
Cause des porteurs des billets de tournefort
Contre les administrateurs des postes, Mr
target a deja parlé et repliquera, on peu
dire que ces deux avocats Sont des athletes
digne l'un de l'autre, et que depuis long-
temps le bareau n'a réuni tant de
talents naturels.
On avoit répandu dans le public que les arbres
du boulevart étoient vendus, et que l'on y devoit
Substituer une nouvelle plantation, ce qui allar-
-moit tous les Citoyens interesses á la jouissance
actuelle; il est tres Certain que Mrs de la ville
fort occupes de procurer tous les agréments qui
Sont en leur pouvoir aux habitans de la ville de

13
paris, sont tres éloignés d'un pareil projet et
que l'on prend toutes les mesures possible pour
entretenir les arbres qui y sont, et pour rem-
-placer ceux que leurs vétusté necesite d'a-
-batre; le gout que l'on a pris pour cette
promenade les engages à faire de leur
mieux pour la rendre agréable

Ce 7 aoust 1770

Md la duchesse de charost est accouchée d'un
garson
On est fort occupé à la cour des places
principales qui doivent être remplies dans
la maison de Mr le Cte de provence; on assure
Mr de rosieres procureur general de la cour
des aydes frere de Mr l'abbe terray en sera
chancelier, et Mr de Marsene fermié general
intendant
par divers navires qui arrivent successivement
de l'inde on apprend ce qui se passe à la côte
de coromandel et dans le bengale ou les
anglois ont abusé avec si peu de ménagement
d'une superiorité que des circonstances mal-
-heureuses leur ont donnée sur nous, mais
que des évenemens dont ils sont menacés
peuvent anneantir dans une campagne,
on doit se rappeller le traité fait entre
eux et aider alikan. ce nabab l'a du devoir
le faire pour se porter en force sur les
marattes qui l'attaquoient. il les a combattus
avec tant d'avantage qu'ils ont été obligés
de lui demander la paix, aujourdhuy que la

puissance est affermie par ses victoires et les alliances qu'il á Contracté, reprenant ses pres Sentimens Contre les anglois il á rompu le traité fait avec eux et se dispose á lui faire la guerre avec des forces d'autant plus superieures qu'il á reuni celles qu'il avoit déja des troupes de ses dernieres Conquetes

Ce 8 aoust

la Cour des aydes s'est soumise aux volontes du roy en cessant toutes poursuites Contre Mr de Marieres &c de maniere que cette affaire n'aura aucune suitte

On vient d'apprendre qu'il y á eu en angleterre une incendie tres Considerable qui á brulé entierement les magazins du port de ports-mouth on évalu la perte a 12 million

Mr de bourbon-busset menin de Mr le dauphin s'est battu a son rgt avec un officier du meme Corps il la blessé legérement et il a recu deux Coups dépée tres dangereux dont il est fort mal

Ce 9 aoust

On vient d'imprimer un recueil précieux des principales loix relatives au Commerce des grains avec les arrets et arretes et remontrances du pmt sur cet objet et le proces verbal de l'assemblée generale de police tenue á paris le 28. 9bre 1768. on peut juger d'apres cette collection Combien la secte Connue sous le nom D'oeconomistes, s'est abusée sur les raisonnement dont elle n'a cessé d'entretenir le public depuis 10 ans par une multitude de brochures dont le but est de prouver que l'exportation indéfinie

est tres avantageux et que [illegible]
le Commerce des grains soit soustrait a toute
inspection des juges. ce qui se passe depuis
plus d'un an est une réponce sans replique
aux vains raisonnements de ses faiseurs
de sistemes, et par les soins que le gouver-
-nement prend aujourd'huy on á lieu des-
-perer que l'on previendra la trop grande
exportation et que l'on mettra un frein
á ce monopole; double causes de l'enché-
-rissement du pain denrée de premiere
nécessité, sur la qu'elle on ne peut trop
porter un oeuil paternel.

Le 12 aoust 1770

Si l'on en croit des lettres particulieres de Corse
un Corps assés Considerable de gens du pays tient
une parti de l'isle et se refuse a se soumettre á
notre domination; il y á dit on pour chef un
Curé qui prétent dégager sa patrie et la faire
rentrer dans ses droits républicains

Md la princesse de Monaco-brignolé a porteé
sa demande en séparation au chatelet; il passe
pour Constant que Mr de Monaco se refuse á
reconnoitre aucun tribunal, Comme prince
souverain, et Md de Monaco nétant point
née francoise il prétend qu'elle ne peut
invoquer aucuns de nos tribunaux.

Il paroist un nouveau mémoire des admi-
-nistrateurs des postes dans lequel Mr target
resume toute l'affaire Contre les porteurs
des reconnoissances qui fait l'objet du proces
et répond au mémoire qu'ils ont publiées;

qu'il adopte au Cas ou se trouvent ses Cliens,
mais il est difficile de ne pas distinguer par les
Circonstance qui en changent absolument la
purité, l'avocat du roy qui doit porter la
parole dans cette affaire est Mr Souchet et on
attend incessamment le jugement du chatelet, le
public en general semble l'avoir prévenu
Quoique la perte occationnée par le tremblement
de terre au port au prince soit Considerable, son
plus grand domage ce porte particulierement sur
les maisons et sur les habitations baties avec luxe
et magnificences les plantations n'ont pas
tellement soufferts qu'elle ne puisse bien tôt
être remise dans leur valeur et l'on se flatte
que dans 18 mois tout sera réparé avec les
revenus memes des parties qui ont souffertes.
Ce triste événement a fait renchérir le sucre
d'un Cinquieme
il ny á pas un mot de vray que Mr de vaudeuil
pr pdt de toulouse ayent donné la demission
de sa place Comme on l'avoit dit il semeuble
dans sa maison a toulouse

Ce 13 aoust

la veuve de Malabar n'a pas pris dans le public
et l'auteur la retiré á la 6e representation
il y á des morseaux de détails qui sont faits
pour faire honneur a Mr le Mierre; il n'a pas
lieu d'estre Content du jeu de tous les acteurs
et cela á donné lieu a l'épigrame suivante
J'ai vu cette veuve indecise
ausi que veut tu que j'en dise

Son sort est digne [illegible]
Du bucher elle est délivrée
Mais c'est pour être déchirée
par le public et les acteurs

Ce 14 aoust

le roy ayant envoyé au p^lmt de bretagne des lettres patentes qui Casse la procedure et notament le décret décerné Contre M^r le pretre de chateau giron et M^r blanchard tous deux membres de la Compagnie et fort attaché au duc daiguillon dont il lui ont donnée des preuve dans toutes les occations le p^lmt á renvoyé les lettres Sans les ouvrir, Sur quoi l'on a obtenu du roy de mander ici 18 membres de la Compagnie, qui ont été désigné par les dits nommé cy desus qui sont ici depuis que M^r le duc de duras á été en bretagne et bien heureux pour eux de sen estre Sauvé la populace voulant Sen faire justice ils ont jugé que cetoit les 18 voix quil avoit eu pour les décréter ils viennent pour rendre Compte de leur Conduite.

Le p^lmt de paris á arreté les objets de ses remontrances et il á envoyé demander jour au roy pour les recevoir

M^rs les administrateurs des poste ont perdus leur proces au chatelet Contre les porteurs des reconnoissances Siguées tournefort et le public n'a point été trompé dans son attente

Labbe griset détenu á la bastille pour l'affaire de billard vient de faire un mémoire dont il á Suspendu la publicité depuis qu'il á appris

qu'elle ne finiroit pas avant les vacances, on
ne peut rendre Compte des raisons qu'il apporte
pour sa justification et en quoi il se trouve
impliqué dans cette Cause
Md de Mont-dorge veuve du receveur general
des finances épouse Mr darcambal brigadier
des armée du roy
le voyage de Compiegne finira le 27 de ce mois
et toute la Cour reviendra á versailles l'on
ira a chantilly le 28. 29 et 30 de ce mois toutes la
famille royale Ce 15 aoust 1770
il se dit Comme certain que deux malheureux
moines que leur St ministere avoit mis áportée
de visiter les negres pour les rassurer sur la
Calamité du tremblement de terre, loin de
saisir cette triste Circonstance pour les porter
a ambrasser le cristhianisme en leur montrant
le droit [de dieu] dans ce fleau meme avoient au Contrai-
-re animé et éxcités les noirs á regarder cet
époque Comme celle de leur délivrance et annon-
-cer les secours de la divinité au moyen d'une
petite Corde qu'ils leurs distribuoient pour une
rétribution et qui devoit les garantir de tout
danger telle absurdité qu'il y eut dans les
promesses que ces pauvres esclaves s'étoient
livres avec Confiance á cet espoir et avoient
Complottées dégorger tous les blancs et en
avoient pris le jour pour le 11 juin, jour de
St barnabé, mais que le 10 ayant tenté de
surprendre les sentinelles on s'étoit apperceu
de leur attroupement que l'on en avoit saisi
plusieurs qui avoient tous révélées que

l'on … avoit fait mettre à la chaîne les
deux fauteurs ce détail est venu du port
au prince,
La sentence du chatelet en déboutant les administrateurs des postes de leur opposition á la sentence des consuls ou d'abord ils avoient êté traduits en ordonne l'éxécution contre eux et billard solidairement est par corps en faveur des porteurs des reconnoissances

le 16 aoust

Le Sr pigal est de retour de son voyage de fernay ou il á fait lébauche de leffigie de Mr de Voltaire, on la voit chez ce célébre artiste, on assure qu'il á parfaitement saisi ce vilain portrai il aura flatte ce patriarche de la littérature dont on peut se promettre d'apres ce modele, une belle statue. le roy de prusse, moins en monarque qu'en homme de lettres á écrit a Mr dalembert, pour contribuer á l'hommage que l'on rend á Mr de Voltaire, et luy marque de porter la somme á ce qu'il jugeroit apropos, il donne beaucoup déloges á cetribut des gens de lettres, et l'academie francoise a qui Mr dalembert á communiqué sa lettre touchée dy trouver des témoignages si flatteurs pour ses membres á arrété de linscrire sur ses régistres,

le 17 aoust

Extrait des régistres du parlement de toulouse le 21 juillet 1770,

La Cour toutes les chambres assemblées délibérant
Sur le récit fait par un de Mrs à l'occation
de l'arret rendu á la Cour de pmt a paris le
2 juillet présent mois Concernant le duc
d'aiguillon pair de france vû le dit arret im-
-primée á paris chez p. g. Simon imprimeur
du pmt ensemble les Considerations y, expri-
-mées résultant des actes mentionnées au
dit arret notament des charges Contenus
aux informations ordonnées Contre le
duc daiguillon du 4 avril dernier en la
Séance de la ditte Cour a versailles.
La Cour justement pénétrée des motifs et
Considerations qui ont déterminés le dit
arret a arreté que le duc daiguillon ne
poura prendre la Séance qu'il á en la
Cour Comme membre d'icelle en Sa qualité
de pair de france, ni éxercer en la dite Cour
aucune fonctions de pairié jusqu'a ce que
par un jugement rendu Suivant les loix
du royaume et avec les formes et Solemni-
-tes prescrites par les ordonnances que rien
ne peut Suppleer, il se Soit pleinement
purgé de Soupcons et faits qui en ta-
-chent Son honneur au terme du dit arret
par une lettre écrite de toulouse le 28 de ce
mois on mande que ce parlement instruit que
le Conseil avoit Cassé l'arret rendu l'année
derniere Contre Mr le Mchal de richelieu,
avoit fait un arreté posterieur au dit
arret du Conseil pour en joindre aux gens du roy
de tenir la main á l'éxécution de Son arret

le 19 aoust 1770

le 16 de ce mois on á faite une élection á la ville de deux nouveaux échevins, et M.r bignon á été Continué encore pour deux ans dans sa place de prevost des marchands.

On assure que le p.mt de guyenne est mandé á la Cour tant pour n'avoir pas enrégistré la Continuation du 2.eme vingtieme que pour avoir á linstard du p.mt de paris rendu un arret Conforme á celui qui a été prononcé Contre M.r le Duc daiguillon

M.r le M.chal de richelieu est parti pour son gouvernement

le p.mt de bretagne dans lénvoye quil á fait des proces verbaux de tout ce qui s'est passé au p.mt. éxepté Celui de béarn, et par cette éxception il semble le méconnoitre depuis sa nouvelle Confection.

On parle diversement d'une discution entre M.r de Calonne intendant de Metz depuis sa Commission de bretagne, et M.r de Montholon pr. p.dt du parlement, on assure que cette discution á été tres vive, ce qui a fait prendre a M.r de Calonne le parti de se rendre á Compiegne, et il en est reparti sur le champ

Le 20

la lettre de cachet au p.mt de bretagne qui accompagnoit les lettres patentes dont on á parlé est Concu en ces termes

Nos amez, feaux, nous vous envoyons

nos lettres patentes sur arret de ce jour par les quelles nous Cassons l'arreté de notre parlement de rennes du 26 juillet en ce qui est dit quil sera dressé procés verbal des pieces y annoncées, pour en estre envoyé expédition aux autres pmt nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner de proceder á leur enregistrement et ny faite faute, Car tel est notre bon plaisir donnée a Compiegne le 31 juillet 1770

Signe louis et plus bas

On á envoyé á tous les intendants un projet dédit, sur la tres interessante question de l'exportation des bleds, avec les Corections de ce qui s'est passé depuis qu'elle est permise afin de faire voir tout ce qui s'est passé depuis que lon l'a permise et davoir dún chacun leur avis en particulier et les reunir tous pour en former sil est possible un régle-ment qui puisse prévenir les maux dont on á ressenti si Cruellement les effets

les gens du roy ont été envoyé jeudi vers saMté par le parlement pour savoir le jour quil lui plairoit recevoir les itératives remontrances sur la Cassation des arrets de la Cour dans l'affaire du duc daiguillon, et sur la deffence faites aux princes et pairs de se rendre au pmt ni d'assister a aucune délibération relative a cette affaire

ils rendirent Compte vendredi a la Cour que le roy leur avoit fait dire qu'il ne vouloit ni les recevoir ni les entendre

tion sur le récit fait par les gens du roy
Le pmt a supprimé un ouvrage nouveau
qui á pour titre le systeme de la nature et 6
autres livres impies et les á condamné a être
brulé par la main du boureau
Mrs du pmt de bretagne apres avoir eté 9 ce 21 aoust
fois chez le chancelier il lui écrivire une
lettre et un laquais vient leur dire la ré-
ponce a leur lettre que sa Mté les recevrai
a 11 heures ils se présentere chez le roy y
attendire un quard d'heure sans voir personne
a la fin un suisse les fit entrer dans la
chambre du lit il y furent introduit par
le meme suisse le roy y lut un discour et
sen alla sans quil eusse pu leur faire
leur révérance il leur dit de sen retourner
sans passer par paris et on en fit enlevé
deux apres l'audiance qui sont Mrs de
loac-gouyon, et de la noüe qui ont été
mis á vincennes
le mémoire et arret de bretagne est arrivé
Mr de Malzerbe pr pdt de la cour des aides
dans la députation derniere n'a jamais
voulu voir Mr de Maupeou chancelier et
á protesté de n'entrer de sa vie chez lui,
qu'il lui avoit manqué personnellement
et a sa compagnie, apres bien des allées
et venu de chez labbe terray controleur
general dou il voulu bien aller de chez M
le duc de la vrilliere á qui il l'adressa il est
venu une réponce douce et Mr de Marieres a

Il est certain que Mr le duc de choiseul a eu un éclaircissement tres long avec le roy, ou Mr le chancelier n'a pas été épargné et il lui a eté facile de faire voir la fausté de tout ce que l'on avoit avancé au roy la haine, l'envie et la jalousie regne plus que jamais contre lui soutenu du parti daiguillon qui fait la leçon a la dame du barry qui veut toujours mettre tout sur son compte

apres la députation le duc de duras et l'évêque de rennes ont été mandes a Compiegne

Mr le Cte de massia vice amiral est mort le 16 agé de 84 ans, il avoit été pendant quelques mois, sécretaire détat au département de la marine

Mr de Vanolles, Conseiller détat ordinaire vient de Mourir agé de 88 ans

Copie de la lettre de Mr de Maupeou Chancelier au parlement de bretagne

Mrs jai mis sous les yeux du roy, votre arreté du 26 de ce mois (juillet) sa Mté me charge de vous mander qu'elle veut bien encore recevoir vos representations qu'elle ne veut ~~pas et~~ qu'elle ~~luy soient portées par une~~ députations, mais envoyez en la forme ordinaire je suis &&&.

a Compiegne le 31 juillet 1770

Copie de la lettre du parlement de Bretagne a Mr le chancelier, lors de l'envoy de l'arreté de 8 aoust

Mgr. l'arreté de ce jour que nous avons l'honneur de vous adresser, renferme les expression de notre juste sensibilité aux reproches accablans,

et aux interprétations contenuës dans l'arrest du
Conseil du 31 juillet dernier./.

nous ne pouvons Croire Mgr que Sa Mté persiste á éxiger que nous Consignons dans nos régis-tres les lettres patentes, ce Seroit nous avoüer des intentions dont nous ne pouvons être Soup-connées et dont nous ne Serons jamais Cou-pables, cést pour ne pas blamer une Surprise aussi manifeste faite au meilleur des rois que nous avons préferé un arresté a la voye ordinaire des remontrances; vous voudres bien Mgr Supléer á ce que lémpressement de nous justifier nous auroit pû faire oublier et pré-venir le roy Contre les nouvelles Surprises que voudroit tenter nos ennemis et Ceux de la province; malgré tout ce que nous avons éprou-vé la Confiance dans la justice du roy, votre zele pour Son Service, et votre attachement pour la Magistrature nous rassurent pour tout Ce quils pourroient entreprendre, nous vous prions Mgr. de Vouloir bien être auprès de Sa Mté l'interprette de nos Sentiments dá-mour et de respect et le garant de notre Soumission et de notre fidelité nous Sommes &c &c.

Les membres du pmt de bretagne qui ont été mandés au nombre de 18 Scavoir le pdt de marbouge et 17 Conseillers Sont ceux qui ont tenu l'assemblée a l'effet d'envoyer á tous les parlement les procédures Concernant Mr le duc daiguillon et qui ont refusée l'entree du palais au pr president sous pretexte qu'il n'êtoit point de l'affaire quoiqu'il eut fait dire qu'il apportoit les ordres du roy il n'est pas d'usage que l'on interompe une assemblée

Arrête du pmt de bretagne du 17 aoust 1770
vu la Cour toutes les chambres assemblées &c
la dénontiation du 30 juin 1770 l'arret du meme jour, le Compte rendu par les Commissaires nommes par arret du d. jour 30 juin dernier de l'examen par eux fait de 2 imprimes, l'un intitulé Memoire pour Mr le duc daiguillon — l'autre mémoire á Consulter et Consultation pour Mr le duc daiguillon Commencant par ces mots depuis 7 ans la fureur &c du quel Compte la teneur Suit &c.

Oüy les gens du roy Sur ce délibeeré la Cour á ordonné et ordonne que les d.ts deux imprimes seront lacérés et brulés aux pieds du grand escalier du palais par l'exécuteur de la haute justice, le pr des dits mémoire Comme tendant par les assertions les plus fausses et les plus téméraires á anneantir la Constitution de la province a en attaquer les principes fondamentaux: a détruire á rendre illusoire, les droits franchise et libertes et Sermens

entre tous les ordres qui composent [...],
entre les états et le parlement, a établir la
défiance la plus fatale entre la province
et les administrateurs, entre la nation
et le ministere, entre le prince et ses su-
-jets comme tendant par les assertions les
plus fausses et par l'altération des faits
a inculper et calomnier le parlement, les
états, la noblesse de plusieurs corps de
la province, plusieurs membres du parlement
des états et de la noblesse, comme tendant
par l'ensemble de ses vües, de ses principes
et de ses insinuations a deshonnorer calom-
-nier la nation; et la pr. partie du second
imprimé contenant le mémoire a consulter;
comme tendant a eriger en un moyen ordi-
-naire et licite d'administration ~~un~~ infame
espionage non moins contraire á la douceur
du gouvernement qu'á la candeur des
moeurs; comme calomnieux dans les
assertions qu'il contient faux dans ses prin-
-cipes injurieux dans ses consequences et
directement contraire au respect que
tous cytoyens doit aux arrets et aux
membres de la cour, ordonne au surplus
que le present arret sera imprimé fait en
parlement chambres assemblées le 14 aoust
1770

le 23

dans l'assemblé des chambres du plmt de paris
indiqué au 21 les gens du roy ont été chargé
de retourner á Compiegne afin d'obtenir s'il

et la délibération a été remis a lundy 27 aoust

extrait d'une lettre de Compiegne du 20 de ce mois.

les députes de rennes ont été admis aujourd'huy chez le roy comme on la deja dit voici ce que sa Mté leur a remis par ecrit

l'exécution que vous avez données a votre arreté du 26 juillet dernier quoique mes lettres patentes (?) du 21 du meme mois qui vous déffendoient d'y donner suite vous fussent connues auparavant, est un acte d'autant plus répréhensible qu'avant tout mon pmt entier devoit délibérer, ce fait, parce qu'en méprisant les 1eres regles du devoir et en désobeisant a mes ordres vous avez cherché a inspirer a mes autres parlements la chaleur dont vous êtes animes dans l'affaire des magistrats sur laquelle ie vous ai imposé le silence le plus absolu est un fait trop grave pour rester impuni, vous meriteriez tous la meme punition si ma clemence se borne a deux d'entre vous ie compte que cet exemple contiendra les autres dans l'obeissance qu'ils me doivent sortez de ma presence et retournez sur le champ a rennes sans passer par paris

arreté du parlement de toulouse au sujet de Mr le Mchal de richelieu

du 17 aoust 1770.

la cour toutes les chambres assemblées sur le bruit qui se repandent dans le vevont (?) des surprises que le mchal duc de richelieu

31 gouverneur de guyenne [illegible]
l'autorité du roy au préjudice de l'arret
rendu en la Cour chambres assemblées le 21
aoust dernier à l'occasion des voyes de fait
pratiquées par led. gouverneur contre M^e
Castera Con^er au Sénéchal et presidial
d'auch.
a arreté que les gens du roy seront mandé
tout presentement, à l'effet de rendre
compte à la Cour des faits qui seroient
venus à leur connoissance sur un objet
aussi important.
Le p^r g^al du roy mandé, venu, ouy et retiré
la Cour toutes les chambres assemblées
vu l'arret rendu en icelle le 31 aoust der-
-nier, à l'occasion des voyes de faits prati-
-quées par led. M^chal gouverneur de guyenne
contre M^e Castera &c au détriment de la
liberté et de la sureté commune des citoyens
et des magistrats, lesquelles reposent sous
la protection et sauve garde du roy et de
la Cour du parlement
a arreté et ordonne en outre que le p^r
general du roy veillera soigneusement a
la pleine et constante exécution du dit
arret comme aussi qu'il s'enquerra sans
retardement et délai de ce qui pourroit
être entrepris ou attenté par led. gouverneur
ou autrement fait au préjudice de l'arret
du 31 aoust 1769 pour sur le compte qui
de tout sera rendu à la Cour toutes les
chambres assemblées par le dit p^r general

etre par icelle statué ce qu'il appartiendra

et le p.eur general mandé est rentré M.r le p.r p.dt lui auroit fait entendre la déliberation de la Cour

Sur quoi le p. g.al auroit repondu qu'il éxécuteroit soigneusement les ordres dont la Cour lui faisoit l'honneur de le charger.

on écrit de rouen du 23 que M.r le duc d'harcourt s'est rendu le lundi dernier 20. au p.mt pour y faire enrégistrer la Conti-nuation du don gratuit jusque en 1774 et la suppression des offices des jurés mouleurs de Bois &c. et qu'a son entrée toute la Cour s'est retirée á léxception du p.eur general, du p.r p.dt, et du greffier retenus par lettres de Cachet. et enfin que le p.mt a du s'assembler le lendemain pour protester.

Le 24 aoust 1770

Sur la requéte presenté au p.mt par labbe grisel en élargissement provisoire, la Cour a ordonné qu'elle seroit jointe au proces; ce qui fait presumer que les mémoires qu'il á publiés pour sa justification ne Contiennent pas tous les faits qui sont a sa charge

Le 25 aoust.

M.r le C.te d'aché lieutenant general des armées naval est nommé vice amiral a la place de feu M.r de Massiac, et M.r de bompar est grand Croix de l'ordre militaire

M.r turpin qui á donné la suite des hommes illus-tres ouvrage qu'il continue avec beaucoup de succes et fait pour bienmériter les honneurs

[illegible] attaché[illegible] au veritable talent [illegible] de
trouver dans M^r le duc de pralin un protecteur
utile, ce ministre la fait nommer par le roy
historiographe de la marine, cette partie
précieuse de notre histoire nous manque abso-
-lument et on á tout lieu de se flatter quaidé
de la Collection des manuscrits qui sont au
dépost de la marine M^r turpin remplira di-
-gnement son employ qui ne sera pas entre
ses mains une place purement honorifique:
on peut se rappeler la sublime épitre dedica-
-toire a M^r le p.^ce de Condé qui est a la tête
de l'histoire du grand Condé

Ce 26 aoust

dapres lexamen du proces verbal envoyé par
le p.^mt de bretagne de tout ce qui sest passé
dans laffaire des magistrats; le p.^ment de Metz
a cru trouver des faits qui en tachent M^rs
de Calonne et de flesselles, et en Conséquence
il á rendu un arret qui leur ordonne de
sabsenter dy venir prendre place jusqu'a-ce
quils se soient lavés des inculpations dont
ils sont accusés on pence avec raison que ce
qui sest passé entre M^rs de montholon p.^r
p.^dt et le calonne intendant na pas peu
Contribuer a cet arret

Ce 27 aoust

le p.^mt de bordeaux apres avoir vu les lettres
patentes du 24 juin dernier Concernant le
duc daiguillon, et le nommé audouard,
ensembles les lettres patentes enregistrées le
4 avril a versailles, les discours prononcé au

Considerées sous des points différents, il est dit
qu'il résulte de la discution de ses lettres paten-
-tes que le duc daiguillon, et le nommé audouard
restent tous les deux sous le joug de l'accusation,
que les lettres patentes, quelques régulieres que
l'on l'est suposat ne pouvoient même alors
justifier véritablement que dans des inculpations
graves, quand l'accusée nomme des ennemis
et voit des accusateurs, la justice ne peut trou-
-ver un innocent sans trouver un coupable, ne
peut laver sans flétrir, ne peut innocenter
sans porter des peines; que la mesure même
de la vengence est la mesure de la justifica-
-tion, que dailleurs l'autorité anéantisant
dans les lettres patentes l'acte qui annulle
la procedure et rouvre la bouche aux accusa-
-teurs; que si le duc daiguillon en ne réclamant
point contre les lettres patentes a fait le
sacrifice de sa délicatesse à son respect pour
les ordres du roy toutes les cours de parlement
n'en doivent pas moins solliciter le roy de ne
pas accepter le sacrifice de l'honneur d'un citoyen
d'un francais, d'un pair de france, d'un membre
enfin de cette cour auguste dont il est le chef,
qu'aucun interet détat ne peut éxiger; que l'honneur
des membres d'une compagnie est solidaire entre
eux et forme un patrimoine commun qui appar-
tient a tous, que c'est dont pour toutes les cours
de parlement un devoir de revendiquer l'honeur
dans les cours de justice et chez les francais;
que l'accusation seule détache de la dignité

ou une [illegible] le plus [illegible]
qu'a la porte de tout Sanctuaire de la justice,
il sera repoussé par cette accusation, que
l'honneur lui defend de montrer parmi les
juges de la nation un juge suspect à la
nation, parmi les ministre que la loy désavoüe;
qu'ainsi le duc d'aiguillon comme accusé ne
prendra la séance qu'il a en la cour en sa
qualité de membre d'icelle et de pair de
france que lors que par un jugement légal
conforme aux loix du royaume que rien ne
peut suppléer, il sera pleinement justifié
de l'accusation qui entache son honneur et
a arrêté que par toutes ces considerations le
roy sera tres humblement suplié de retirer
ses lettres patentes publies au lit de justice le
27 juillet dernier
le pmt de besencon á decreté de prise de corps
le procureur du roy de la commission établie
dans son ressort pour juger les contrebandiers
ce decret ayant paru au conseil détat ne
devoir pas avoir lieu, et ayant appris qu'il
avoit été mis á exécution on á fait partir
un huissier de la chaine avec un arret du
conseil qui casse ce decret, et un ordre pour
l'élargissement de ce magistrat, et en cas
de refus charge le commendant de la
province de prêter main forte

[illegible]
glorifié, votre regne est effacé, votre volonté n'est plus faite ni sur la terre ni dans le ciel, rendez nous le pain quotidien que vous nous avez ôté, pardonnes à votre parlement d'avoir soutenu vos interest comme nous pardonnons a vos ministres de les avoir vendus, que Madame du barri ne succombe plus aux tentations, mais délivres nous du diable et du duc d'aiguillon ainsi soit-il

---

vers sur le Chancelier maupeou
Un grand visir qui dans la france,
pour régner seul met tout en feu,
méritoit un Cordon ie pense;
mais étoit-ce le Cordon bleu.

---

Des Caffes de paris la gente sablieve
qui raisonne toujours et ab hoc et ab-hac
avoit donné pour femme a la vrilliere
la fille du beau polignac
l'ingrat! ha sy jamais il avoit cette idée
s'ecria sabatin se frapant l'estomach
je mettrois en morceaux comme une autre medée
tous les phélippetins soy disants de langeac

---

entre seguier et jean frevon
je suis dit jesus a sa mere
tous comme jetois au Calvaire
mais quel est le bon larron

---

On a fait des galons de nouvelle matiere
peu chers mais ils sont bons pour habit de galats
on les nomme a la chanceliere
pourquoi! cest quils sont faux et ne rougisent pas
epigrame fait en Xbre 1770.

chanson

Le roy dit au Conseil dernier
A Monseigneur le chancelier
Choiseul fait briller ma Couronne
De la baltique á l'archipel
Il est le Soutient de mon trone
Vous le Soutient de mon B...
Le chancelier lui répondit
Grand roy que vous avez bien dit
D'un pauvre diable qui chancelle
Vous raffermisses le Crédit
Que ne puis-je en votre ruelle
Ainsi vous raffermi le V.

---

épigrame

des trois quel paroit le plus fou?
D'aiguillon, terray, et maupeou.
des trois qu'el est le plus fripon?
Maupeou terray, et d'aiguillon.
des trois quel est le plus roué?
d'aiguillon maupeou et terray

---

épigrame de maupeou
rené charles nicolas augustin
de Maupeou
Nous chancelier mauvais
né pour le dégat

---

Maupeou jgnorent déspôte temeraire
qui Cartonna platon que tu na jamais lû
pour abroger dun mot ce qui te peu déplaire
déffends par un édit de Nommer la vertu

---

le 29 aoust 1770

il á été demandé a Mr le pr pdt une assemblée des chambres á l'effet d'ouvrir deux paquets qu'on sçavoit étre envoyé de bretagne et contenir les proces verbaux dont on á fait mention, de plus pour dénoncer l'emprisonnement de deux membres du pmt de bretagne l'assemblée ayant été accordée et tenu sur cet objet, on á arreté de nouvelles remontrances, tant sur l'emprisonnement que sur les deines de justice

le pmt de rouen ayant rendu un arret qui maintient des anciens adjudicataires de certains droits qui se persoive dans la province de normandie et sans avoir égard á des lettres patentes qui établissoient de nouveaux adjudicataires pour les mêmes droits, aux quels on avoit accorde la préferance, parce qu'il donne un million de plus, Mr le duc d'harcourt gouverneur de la province á été envoyé pour empecher l'exécution de cet arret et faire enrégistrer les lettres patentes mais le pmt a protesté contre cet enrégistrement et á ordonné l'exécution de son arret

Mr le Cte de choiseul meuse brigadier des armée du roy depuis plusieurs année chargé d'un commandement á la martinique, vient d'étre nommé commandant en second sous Mr de valliere qui en est gouverneur general.

Billard dans la confiance qu'il seroit jugé la semaine derniere, a fait remettre á ses juges seulement, des observations et un precis qui ont percés dans le monde et dont on parle beaucoup

57 [illegible]
ses Commettans qu'il cherche a inculper dans son affaire. les faits tous Calomnieux qu'ils paroissent, ont besoin d'être réfutés et l'ad-ministration des postes se dispose a y répondre et á Confondre cette attrocité

le 30 aoust

le p^mt de bretagne á pris un parti plus moderé qu'on ne l'espéroit; il á enrégistré la cham-bre des vacations et á arrêté des remontrances

M^rs le C^te de provence et d'artois n'ont point été du voyage de chaully et il sont revenu á versailles

le roy a recu les gens du roy á Compiegne il a indiqué a dimanche prochain pour rece-voir les itératives remontrances du parlement de paris a versailles. les gens du roy en ont rendu Compte aux chambres assemblées.

le 31 aoust

l'huissier de la chaine porteur de l'arret du Conseil pour élargissement du procureur du roy de la Commission dont on á parlé-n'ayant pu se faire remettre le prisonnier a été obligé de recourir a M^r le marechal de lorge qui suivant les ordres qu'il avoit recu á donné un détachement qui a forcé la prison sur quoi le p^mt de besancon á décrété M^r le M^chal de lorge et sur la nouvelle que le roy en á eu il á dit-on éxilé cette Cour a vezoul qui est á Cinq lieu de besancon.

M^r le M^chal d'armentieres Commendant dans les trois évechés de la lorraine a eu ordre de

[illegible] des registres du parlement de metz l'arrêté
qui á été inserée Concernant Mrs de Calonne et de flesselle, ce qu'il á éxécuté en presence du pr president et du greffier, tous les autres membres de cette Cour S'étant retiré.
rien ne mérite plus la Confirmation que cette nouvelle

Ce pr. 7bre 1770

la Cour des aides ayant chargé Mr de Malesherbe pr pdt de la Cour des aides d'aller par devant le dit Sgr roy pour réclamer Sa bonté pour les deux magistrats éxilé de bretagne voicy la réponce que le roy lui a faite
je Suis Surpris que votre Compagnie vous envoye pour un pareil objet qui ne la regarde pas, ie n'en veut pas entendre parler, elle feroit bien mieux de S'occuper de Mes lettres patentes Sur le don gratuit Sur les quelles elle á nommé des Commissaires qui ne S'assemblent pas, c'est pour cet objet qu'elle á été Crée, malgré les prochaines vacances il faut qu'elles Soyent enrégistrées avant jeudi Sinon ie lui ferai Sentir mon mécontentement.

Ce lundi 27 aoust a 10 heures du matin
Les chambres ayant été assemblée Mr le pr pdt a demandé a M.rs S'ils Consentoient qu'on fit entrer les gens du roi pour rendre Compte des missions que la Cour leur á donnée tout le monde y Consentit et l'on á envoye au parquet, les gens du roi étant venus Mr Seguyer a dit qu'en éxécution des arrets des 21. et 23. ils S'étoient transportes á Compiegne et avoient

41 [illegible]
Cabinet du roy, qu'ils lui avoient adressé la
parole en ces termes

Sire

votre parlement délibérant à l'occation de
la signiffication faite en la personne de son
grefier en chef le 4 juillet nous a chargé de
nous retirer par devers votre majesté
alors le roi les á interompu et leur a dit
tant que les termes indécent dans les quels est
Conçu l'arrété de mon p.ᵐᵗ subsisteront sur les
registres je ne vous écouterai pas
les gens du roi ayant voulu insister Mʳ seguyer
á adressée de nouveau la parole au roi en ces
termes

Sire

Votre Mᵗᵉ ne trouvera pas mauvais que pour
nous acquitter de la mission dont nous sommes
chargée nous prenions la liberté de lui faire
les plus vives et les plus respectueuses instances
le roy les a encore interompu et leur á dit
de s'acquitter de leur seconde mission.
les gens du roi ayant cru devoir obeir Mʳ
seguyer a dit

Sire

votre p.ᵐᵗ nous a chargé de nous retirer par
devers votre Mᵗᵉ a l'effet de sçavoir le lieu,
le jour, et l'heure ou il lui plaira recevoir
les tres humbles et tres respectueuses repré-
-sentations qu'il a arreté sur les deffences
faites aux princes et pairs d'aller au p.ᵐᵗ
le roi á répondu qu'ils les recevroit dimanche

2. 7bre a midy a versailles par M. le pr pt
et deux de Mrs les présidents.
Mr le pr pdt ayant dit que pour se Conformer
aux ordres du roi il se rendroit dimanche
a versailles s'est retiré ainsi que Mrs les pdts
parents
alors Mr de lamoignon á préside la Compa-
-gnie, la matier mise en délibération
Mr de gourgues pr opinant á été d'avis de
Continuer au pr jour et cet avis fut suivi

Le 3. 7bre 1770

le roi est venu ce matin au palais non pour
tenir son lit de justice il á dit seulement
Mr le chancelier vat expliquer mes intention
alors Mr le chancelier apris la parole et
a fait le discours le plus fort, le plus vif,
et le plus absolu dont il y ait eu jusqu'apré-
-sent d'exemple en substance il porte des
reproches les plus ameres et les plus violents
sur tout ce qui s'est passé au sujet de Mr le duc
d'aiguillon, á deffendu sous peine de desobeissan-
-ce toute délibération a ce sujet; deffendu
a Mr le pr pdt et á tous les presidents sous
la meme peine de présider a aucune assemblée
deffendu toute Correspondances avec tous les
autres parlements sur toute matiere qui
peut y avoir rapport et la même deffence
aux presidents a mortier
sur la Correspondance á dit que le roi vou-
-loit bien leur faire part de la punition
infligée a deux membres du parlement de
bretagne afin que cela put leur servir —

dexemple. a ordonné de remettre au roi les minutes
et les grosses de tout les arrets et arretés concer-
-nant Mr le duc daiguillon ce qui á été executé
a linstant, cela nétoit jamais arrivé
Nota que le chancelier dans son discours a dit que
le roi étoit tres mécontent de larticles des repré-
-sentations ou lon se rappelle ce qui sest passé
dans le temps de la ligue sous henri III a légard
du chancelier
Nota le roy navoit pas voulu entendre le p.p.dt
a la fin de la seance le roi a ordonnée quon
se retira dans les chambres ce qui á été exécuté
Copie de la lettre écrite á chaque president
a mortiers
Mr . . je vous fais faire cette lettre pour dire
que je vous ordonne sous peine de désobeissance
dempecher qu'il soit mis en déliberation aucun
objet qui puisse tendre directement ou indirecte-
-ment a suivre ou autrement renouveller laffaire
concernant mon cousin le duc daiguillon, sur la
qu'elle jai imposée á mon p.mt le silence le plus
absolus; comme aussi je vous ordonne sous la
meme peine, dempêcher qu'il soit mis en délibé-
-ration aucune proposition sur des faits étrangers
au ressort de mon p.mt de paris, ou sur des actes
ou pieces qui seroient adresses a mond. p.mt
par aucune autre de mes cours, et nonobstant
votre resistance si aucun membre de mondit
p.mt vouloient vous forcer a mettre les d. objets
ou propositions en déliberation, je vous ordonne
sous la meme peine, de rompre lassemblée,
et de vous retirer. sur ce je prie dieu qu'il vous

écrit a versailles le 2 7bre 1770 Signé louis
et plus bas philipeaux
arreté de la Cour du p.ment du 3. 7bre 1770
fait par M.r le p.dt de la
la Cour toutes les chambres assemblées délibérant
á l'occation de la séance du roi du 3 7bre 1770
Considerant que la multiplicité des actes du
pouvoir absolu éxercé de toute part Contre l'esprit
et la lettre des loix Constitutives de la monarchie
francaise et Certainement Contre le voeu intime
du dit S.r roi, Sont une preuve non équivoque du
projet prémédité de changer la forme du gouver-
-nement et de Substituer á la force toujours égale
des loix, les Secousses irrégulieres du pouvoir
arbitraire que dans un moment de crise aussi
violent il est de l'interet le plus pressant que les
loix fondamentales restent Sans atteintes nouvelles
pour Conserver tout l'effet que leur réclamation
ne peut manquer d'avoir dans des circonstances
plus favorables á la vérité; que rien ne peut
parvenir au thrône d'une façon, pure; que la
délation est employé Comme le moyen le plus Sur
d'en écarter la verité, en rendant Suspects les
ministres de la loy faits pour la representer;
que tant d'effort répetés pour faire disparoitre
aux yeux des peuples l'esprit de justice et de bonté
du d. S.r roi, en faisant régner par la force un
prince qui ne veut régner que par les loix, ne
tendent qu'a alterer, S'il étoit possible dans le
Coeur des Sujets, par une administration aussi
éloignée des principes de la justice les —

Sentiments que le gouvernemens, [illegible]
dud. Sr. roi y á si profondément gravé.

Considerant enfin la ditte Cour Combien il est éssentiel dans de pareilles Circonstances qu'elle ne suive ny les mouvements de sa douleur, ny ceux auxquels on á cherché á l'aporter par les fausses imputations hazardées en la presence dud. Sgr. roy Contre sa fidelité, et que les magistrats qui la Composent restent impassibles Comme la loy dont il sont les organes pour servir de ressources aud. Sr. roi Contre les surprises multipliées mais momentanées sans doute que l'on fait a sa religion, pour pouvoir porter sans cesse la vérité au pied du throne et pour donner de plus en plus aud. Sr. roi des preuves de leur fidélité et de leur amour par la Conduite la plus mesurée, malgré le trouble ou seroient Capables de les jetter les actes de rigueur que l'on se porte á exercer Contre eux.

La Cour inviolablement attaché aux principes invariables de la loy qui est et qui sera toujours la regle de sa Conduite, á arreté que la déliberation á l'occation de ce qui s'est passé á la séance du 3. 7bre dernier sera Continuée au lundy 3. Xbre auquel jour tous les membres de la ditte Compagnie seront avertis de s'y trouver.

Les parlements de bourgogne, et de franche Comté
ainsi que celui de Metz ont rendu des arrets Con-
-cernant Mr le duc daiguillon, Comme celui du
pmt de paris du 2 juillet dernier. celui de Metz,
apres la transcription et la radiation faites sur
les registres de son arreté sur Mrs de Calonne, et
de flesselle, á protesté Comme nul et de Nul effet
tout ce qui á été fait
apres que le roi a fait retirer les enquetes et requê-
-tes dans leurs chambres y ont restées jusqu á
une heure du matin et a 7 heures elles se sont
rendues chez Mr le pr pdt, on ignore ce dont il
á été question a 9 heures l'audiance tenante á
la grand chambre Mrs y sont entrés et ont nom-
-mes des Commissaires pour aviser au parti quil
y avoit a prendre
Mr de richebourg, neveu de Mr d'arboulin, l'un
des fermiers generaux des postes est nommé
adjoint et survivancier de son oncle
Mr dhéricourt ancien intendant de la marine
a marseille, est mort d'appoplexie au boulay
Me la Mise de bezon est morte d'une maladie
de langueur

Ce 7. 7bre

il n'est pas vrai que le pmt de franche Comté soit
éxilé ni que cette Cour ait décrété Mr le Marechal
de lorge on n'a meme encore aucune nouvelle de
la signification de l'arret du Conseil, et c'est tres
légérement que l'on á débité ce qui á été mandé
á ce sujet
On mande de rennes que Mr le Cte de goyon

Sur les 3 heures du Soir chargés des ordres du
roy et les ayant notifier a la Cour elle lui á
déclaré ne pouvoir déliberer en Sa presence
et Sur le refus de Sa part de Se retirer toutes les
chambres étoient Sortie á lexeption de Mr le pr
pdt du greffier et de lavocat general aux
quels il avoit été remis des lettres de Cachet
Mr de goyon á fait transcrire Sur les registre
les arrets du Conseil du 31 juillet et des 20 et
29 aoust que cette operation avoit durée jusquá
1 heure aprés minuit que Mr de goyon étant
Sorti toutes les chambres Se Sont remises et
ont rendu un arret admirable aprés toutes
les protestations nécessaire en pareil Cas.

Ce 8 7bre

depuis plus dun an la Cour des aydes nayant point
optemperé aux lettres de jussion a elle envoyé
pour proceder a lenregistrement du don gratuit
des villes - . et ayant fait diverses remon-
-trances au roy qui n'ont point fait changer
Sa Mté de disposition á cet égard, et ayant
encore dernierement Cru devoir en faire au
Sujet de l'emprisonnement de deux membres
du plmt de bretagne, qui est aussi Cour des aydes
le roi lui en á temoigné Son mécontentement
et á envoyé hier Mr le duc dorleans a cette
Cour pour y faire proceder devant lui á l'en-
-régistrement, ce qui á été fait dans les formes
usitées en pareille Cas

la prise dhabit de novice Carmelite de Madame
louise est indiqué pour le 10 de ce mois le nonce

en doit faire la ceremonie au nom du pape qui a
envoyé a Md Louise toute la vestiture de son nouvel
état lencien eveque de troyes y préschera

Ce 9. 9bre

la Remise des fetes grecques et romaines á
lópera n'a aucun succes, et le public l'avoit prévu
jusquápresent les nouveaux directeurs n'ont pas
fait preuves de gout de la façon dont ils ont
fait choix des acteurs et actrise dans leur
distribution des rôles

Md de lieve est morte d'une maladie de langeur
aux eaux de barege

Ce 10 9bre

de tous les emplacement proposé pour la cons-
-truction d'une salle de la comédie francoise,
aucun n'a paru convenir d'avantage a l'utilité
publique et particuliere et á lem ~~pellissement~~
de la ville comme celui du carrefour de
bussy: des considerations particulieres, ont
paru faire décider pour lemplacement de
l'hotel de condé malgré les inconvéniens
de toutes dépenses énormes qu'elle entraineroit,
mais aujourdhuy on á lieu de se flatter que
l'objet principal qui lui faisoit donner la
préferance étant remply, par l'achapt que
lon assure que le clergé va faire de ce terrein
pour y construire ses salles d'assemblées, on
reviendra au plan proposé par Mr liegeon qui
réunit tous les avantages possibles, joint á la
plus grande oeconomie pour le gouvernement
une décoration, et une commodité publique
qui manque au faubourg St Germain.

[illegible]
magnifique maison de la rue grange bateliere
ou il demeure a Mr de la reguiere fermier
general et l'un des administrateurs des
postes moyennant 430000 tt mais il en retran-
-che la plus grande partie du jardin qui est
tres Considerables et ouvre une rüe qui sera
en face de celle de grammont qui traversera
tous les marais; et de ce terrain immence on
Construira de beaux hotels d'un revenu Con-
-siderable
Mr le duc de penthievre devoit mener Md la
duchesse de chartres et Md la princesse de lam-
-balle au havre pour y voir la mer mais il
s'est trouvé incommode ce qui a fait remettre
la partie au printent qui vient.

Ce 12 7bre 1770

Biens des gens prennent l'allarme sur l'armement
de 15 vaiseaux de la part de la Cour de londres
de 6 des provinces unies qui doivent se rendre
dans la méditéranneé, et de ce que l'espagne
depuis quelques temps fait des préparatifs
dans ses ports, cette derniere puissance s'est
expliqueé sur la destination de ses forces
maritimes, elles tendent á soutenir ses éta-
-blissement de la côte d'afrique, menaces par
des motifs qui peuvent porter á tous ces arme-
-ments, on Croit pouvoir assurer que la tranquilité
de l'europe n'en á rien á Craindre et que la
situation présente des puissances qui pouroient
la troubler ne leur permet pas pour leur
interet particulier de rien tenter qui puisse

Ce 13 9bre

Md la duchesse de Mazarin donne aujourdhuy une fête a Mr et Md la dauphine, dans son chateau de chilly, il y á un nombre prodigieux de differante fête

On mande de bordeaux que sur le refus que Mr le Mal de richelieu a fait de faire biffer le belle arrete que cette Cour á rendu contre son cousin le duc daiguillon, 18 membres du pmt sont mandé á la Cour, et que le roy á ordonné qu'on lui apportat les régistres pour biffer les actes qui y sont inscrits concernant Mr daiguillon

Ce 14. 9bre

On apprend de besancon que Mr le Mal de lorges est entré le 4 au parlement pour procéder á l'enrégistrement de 3 arret du conseil revétu de lettres patentes; des quil á eu annoncé l'objet de sa venüe Mrs les conseillers se sont retires dans leur chambres et les présidents les eussent suivis si ils ne leur eut pas ête remis des lettres de cachet injonctives pour assister á l'enrégistrement qui fut fait des 3 arrets le pr annul le decret de prise de corps contre Mr brevot procureur du roi de la commission des fermes. pendant qu'on en régistroit le major de la place accompagné d'un caporal et de 4 grenadiers, entra dans la prison et en retira Mr brévot qui de suite s'est rendu a auxonne sous bonne escorte et de la á paris.

31 le 2e annulle les arretes du p.ent portant deffense
de mettre a éxécution l'arret du Conseil enré-
-gistré á la chambre des Comptes de dole pour
Commission des fermes
le 3e Casse et annulle les arrets du parlement
Concernant Mr le duc daiguillon.
Ces 3 enrégistrements durerent jusqu'a 4 heures
du Soir que Sortit Mr le Mchal de lorges du
palais, aussitot Mrs les Conseiller des divers
chambres rentrerent á la grand chambre
et demanderent á déliberer Sur ce qui ve-
-noit de Se passer, Mr le pr pdt et les autres
presidents Si refuserent, leur étant deffendu
par les lettres de Cachet de Souffrir aucune
ôpinion Sur ce qui Se seroit passé
Mrs les Conseiller ayant insistes pour déliberer
les pdts Se retirerent, et Mr de Rancroy
doyen ayant été prié de présider, on délibera,
et le resultat fut de déclarer nulle et illégal
la transcription faite Sur les régistres, et de
persister dans les précédents arret et arretes
on á dressé proces verbal de tout et la
Séance á duré jusqu'á deux heures apres
minuit.

le Succés des russes ne paroiont plus douteux
Sur la terre et Sur mer; ils ont remportés
des avantages Considerables a ce que l'on
assure on en attend des nouvelle positive
Le plmt de besençon est mandé á la Cour
par députation avec le meme ordre que
celui de bordeaux, d'aporter ses régistres
pour y biffer ce qui y a été inscrit
Le discour de Mr thomas en réponce
a celui de Mr de brienne archeveque de
toulouse le jour de sa réception á l'acca-
-demie françoise a fait beaucoup de bruit
dans le public, moins Comme un ouvrage
de génie, de gout et de Stile que par l'ap-
-plication que des gens en ont fait de
Certaine parties á la diatribe rigoureuse
qu'a fait Mr Seguier, Contre les pretendus
philosophes du jour dans le réquisitoire
quil a fait Sur les ouvrages fletries par
arret du parlement du 18 du mois dernier
et imprimé par ordre du roy. Sur le Compte
qui en á été rendu a Mr de Meaupeou chan-
-celier il á envoyer cherché Mr thomas il lui
á déffendu de faire imprimer son discours
Sous quelques prétexte que si puise estre
que si il paroissé il seroit á la bastille ni
aucun de ses ouvrages Comme mai
quil alloit faire imprimé, Mr l'archeveque
de toulouse á été trouve Mr le chancelier et
la assuré que plus de 15 jours avant que le
réquisitoire de Mr Seguier ai paru il avoit

53 le discours de Mr thomas comme il est néces-
-saire qu'il soient communiqué de part et
d'autre pour estre d'accord qu'il y avoit plusieurs
personnes qui l'avoient vue dans le temps
tout cela n'a point fait revenir Mr le
Chancelier sur le préjugé et la peine que
Mr Seguier en á marqué á l'accademie lors
qu'il fut prononcé il êtoit extrémement
rouge les mains devant son visage pour
paroitre n'avoir point de distraction ce
qui fit pencer sur le champs ce qui arrive
aujourd'huy Mr le chancelier á demandé
á Mr thomas l'original de son discours
comme il est d'usage que le discours du
récipiendaire soit imprimé avec celui
qui y répond et qu'il soit apportés au
roy et á la famille royales, par cet
incident ne pouvant être réunis, ensemble
Mr l'archeveque de toulouse á déclaré qu'il
ne feroit point paroitre le sien, cest la
premiere fois depuis la fondation de l'aca-
-demie qu'il est arrivé qu'un discours qui
y á été prononcé ne soit pas donné au
public qui y pert beaucoup par le feu,
le nerf et la franchise qu'il y á dans
les ouvrages de Mr thomas

Le 17. 7bre

On avoit dit que Mr le pce de Monaco avoit ac-
cedé á des arrangemens avec Mde de Monaco,
mais il ne paroist pas qu'on ait été bien infor-
mé et la demande judiciaire en séparation
se poursuit tres vivement par sentence obtenu

obtenue par défaut [illegible] de Monaco en [illegible]
a la preuve et Mr de Monaco n'en á point interjetté apel, d'apres sa prétention qu'etant prince souverain il ne peut être traduit dans aucun de nos tribunaux, relativement á la demande de sa femme qui elle même est étrangere il n'a pas cependant décliné la jurisdiction de france, mais il á fait une protestation entre les mains du roi en le supliant de la faire déposer aux affaires étrangeres sa Mté y á consentis, mais elle lui á fait dire par Mr le duc de choiseul qu'elle maintiendroit tous les jugemens que Mr de monaco obtiendroit dans son royaume

On á vu l'arret du pmt de Normandie qui ordonne que par provision l'édit du mois d'avril 1768. ne pourra estre executé que conformement aux modifications inserées en l'arret d'enrégistrement de la Cour du 24 fevrier dernier et qui déclare nulle et de nulle effet la transcription faite le 20 du mois dernier, sur les régistres comme illégale &. Mr le duc d'harcourt á retourné au palais a fait un discours des plus pathétiques á toutes les chambres assemblées sur la nécessité d'obtemperer aux ordres du roy pour l'enrégistrement pur et simple, leur á exposé avec sentimens les bonnes dispositions du ministere pour le soulagement des pauvres de la province & pénétrés de ces bonnes intentions, les lettres patentes ont été enrégistrées conformement aux ordres du roy.

Mr de Vaudeuil s'étoit flaté que l'on nac-
-cepteroit point sa démission de sa place
de pr. pdt au pmt de toulouse il n'en est
rien elle á été accepté sans quil ait été
redemande comme il s'en étoit flaté il
a fait donner une maison par la ville
pour loger tous les pr. pdts a perpetuité on
parle aujourdhuy de Mr Seguier pour le
remplacer
On mande de rochefort qu'il y est arrivé
un navire de lisle St domingue venant de
St marc qui á apporté des nouvelles du port
au prince du 8 juillet dernier; que la terre
ny étoit point encore rassurée qu'on y avoit
essuyé plusieurs secousses qui y entretenoint
la consternation et l'effroy, qu'il si formoit
journellement des crevasses capables d'en-
-gloutirs tout ce qui auroit le malheur de
s'y trouver

le 19 7bre 1770

Le prince charles de Suède, qui voyageoit sous
le nom de Cte de Vasa et qui étoit ici depuis
quelques semaines, est reparti pour Stockolam,
beaucoup plûtot qu'il n'avoit compté, afin de
faciliter le départ du prince royal son frere,
pour la france, et parceque tous les princes
de Suède ne peuvent s'absenter á la fois pen-
-dant son séjour en ce pays, il s'est fort occu-
-pé des arts, des artistes et des gens de lettres.
il á assisté a la réception de Mr larcheveque
de toulouse á l'academie francoise. Mr le

rgt royal suédois, lui a donné une fete char-
-mante dont la Ctesse de sparre a fait les
honneurs avec toutes les graces dont elle est
capable et qui ont encore ajouté aux agrémt
que le bon gout y avoit apporté. au nombre
des gens de lettres qui ont eu l'honneur de faire
leur cour a ce prince, Mrs de Marmontel,
thomas, et rhulliere ont paru particuliere-
-ment honores de ses boutés.
On peut se rappeller les mémoires plus que
bizarres de Mr du lion-de boisy, notaire
au chatelet de paris; sa compagnie avoit
été obligée de lactionner et son obstination
a soutenir ses deres l'avoit fait suspendre
de ses fonctions. comme on regardoit ses
procedes comme aliénation d'esprit, et qu'au
fond on lui reconnoissoit toute la probité
éprouvée de sa famille, on avoit pour luy
les égards que son état malheureux inspiroit,
mais les écarts de son imagination sont de-
-venus si extraordinaires, il s'est permis des
lettres et des mémoires si étranges, qu'on la
arreté et mis a charenton.
On répete aux menus les spectacles que l'on
se propose de donner à la cour pendant le
voyage de fontainebleau qui aura lieu le
octobre on se flate que Mr le gros qui vient
d'avoir une fluction de poitrine sera en
état di chanter
On écrit de St quentin que plusieurs villages
ont été reduits en cendres par la scéleratesse

57 de plusieurs malheureux qui se sont rependus dans la picardie et qui mettoient a Contribution les maisons isolée qui sont sans défenses

le 20. 7.bre

On doit présumer que la semonce faite á Mr thomas a fait grande sensation dans la république des lettres et on ná pas été peu surprise de la Conduite tenue en cette occation. l'academie en general á vu avec douleur un de ses membres aller dénoncer un de ses Confreres et porter hors de son sein des plaintes qu'elle seule devoit Connoitre et sur les quelles elle n'eut pas manqué de faire justice si elles eussent été fondée Mr thomas proteste Contre toutes les interprétations malignes qu'on á pu faire de Certains détails de son discours qui entroient necessairement dans son éloges et qui ne peuvent avoir d'aplication que par la plus insigne méchanceté et que l'on perpetue par cet éclat cy. quoi qu'il en soit on est inondé d'epigrames et de mauvais vers sur cet evenement qui á fait lentretient de la Cour et de la ville

il y a quelques jours que Mr le dauphin entrainé par la chasse, de la foret de sénar a celle de fontainebleau ou il s'est égaré et n'est revenu qu'apres de 11 heures du soir a choisy ou étoit le roy, fort inquiet de ce prince

Le 22. 7bre 1770



Depuis quelques années on á aboli la Coutume barbare du droit d'aubaine envers plusieurs puissances amies, qui de leur Côté ont fait les memes loix dans leurs états á l'égard des françois vingt deux villes d'allemagne ont Sollicité le roy d'accorder Ses memes privilèges á leurs citoyens et Sa Mté á bien voulu répondre favorablement á leurs demandes, de Sorte qu'a l'avenir réciproquement avec ces villes il y á eu un Concordat établie pour que ceux qui viendront á mourir dans leur territoire ou en france, il ne Sera payé d'autre droit qu'un dixieme par les héritiers toutes les nations devroyent bien Souscrire á une pareille arrengement qui tient autant á la justice et á l'équité qu'a la politique

le roi Signe demain les 2 Contrats de mariage de Mr le Cte de fougiere et de Mlle Sa fille, le pere épouse Mlle de Veaux fille de Mr le Comte de veaux lieutenant general des armées du roy, et Sa fille Mr le Cte de Vallingrade enseigne de gendarmerie.

il paroist tres certain que l'empereur vien-dra cet hiver á paris et qu'il logera au palais des thuilleries

Le rgt du roy infanterie doit passer en revue devant Sa Mte a fontainebleau

le voyage du roy est fixé pour le 4. 8bre

Le 23 7bre

Mr Seguier est parti la Semaine derniere pour aller á montpellier pays de Sa femme

59 Jean Jacques rousseau n'est pas tellement appliqué á la botanique qu'il ne se prete á la société, il va beaucoup aux Spectacles, sa santé qui étoit miserable, est devenu beaucoups meilleure il paroist avoir du gout pour les opera comi-ques, les italiens ont eu l'honneteté de lui donner ses entres á leur théatre, des qu'ils ont seu qu'il y prenoit plaisir

le 24 9bre

Les arts et les lettres exicent des rivalites qui font tort á ceux qui les cultivent, et dégra-dent souvent ceux qui pour deffendre leur ôpinion employe des voyes malhonnetes et abusent de leur talents et de leur esprit pour se nuire. Mr patte á publié un mémoire sur la nouvelle église de Ste genevieve contre Mr. Souflot qui ne tend pas moins qu'á convain-cre cet architecte dignorer les premier princi-pes de la construction; ce memoire que peu de personnes sont en état d'aprécier, n'á persu-ádé qui que ce soit, il á eté suivi de differentes brochures ánonymes et dont tous le monde connoit les auteurs dans les quelles pour déffendre Mr Souflot on injurie Mr patte et on lui conteste tout ce qu'il á pu faire: le sarcasme et l'yronie y sont employé avec amertume: la meilleure réponce á tous ces écrits sera léxécution du dome que lon critique et l'on ne doute pas dans le public qu'il ré-ussise.

Les membres du p.ment de bordeaux mandés au nombre de 7. eurent audiance du roi le 22 de ce mois ils furent introduits par Mr bertin ministre et secretaire détat et par le grand maitre des ceremonies. le roy charga Mr ber-tin de leur faire connoitre ses intentions, ce ministre leur dit en conséquence apeupres les mêmes choses qui furent dites au p.ment de paris dans la séance du 5. il leur fit lecture d'un arret du conseil, qui casse et annulle l'arreté contre Mr le duc daiguillon et s'étant fait representer le régistre ou il étoit écrit le roy ordonna qu'il fut rayé et biffé et qu'on mit en marge l'arret du conseil, ce qui fut éxécuté, cet arret fait déffence au p.ment de guyenne de donner aucune suitte á cet affaire á peine de désobeissance et d'en courir la disgrace et lindignation du roy Mr le chancelier avoit invité ces magistrats a diner chez lui et ils y furent en sortant de chez le roi

le 29 9bre

Mr le Mchal de richelieu est de retour de-puis quelques jours de Bordeaux ayant refusé de biffer et faire inscrire larret du conseil sur leurs régistre

Mr le duc de duras est parti pour rennes la semaine derniere pour y tenir les états de bretagne qui ont du s'ouvrir le 24

un baron allemand officier dans le regiment d'anhalt fatigué des miseres de la vie et des

 chagrins domestiques [illegible]

de toutes peines et prévenir celle dún chien qu'il aimoit beaucoup, apris le parti il y á quelques jours de Casser La tete a ce pauvre animal et de Se percer de 4 Coups d'epée. malgré les énormes blessures qu'il S'est fait, la foiblesse la obligé d'en rester la, il n'en est pas encore mort et peut étre en revien-dra-til, ce qui doit mettre le Comble a ses maux

Mr le duc de choiseul part pour Sa terre de chanteloup aujourdhuy ou Md la duchesse de grammont y est depuis plusieurs jours il y doit rester jusqu'au 8 du mois prochain qu'il se rendra á fontainebleau, Mr le duc dorleans et Mr le duc de chartres se rendront á chanteloup.

Ce 3 8bre 1770

Le baron allemand, n'est point mort de Ses blessures il vá autant bien que peut le permettre Son état on croit qu'il en reviendra il tient fort aujourdhuy á la vie, et regrette beaucoup Léxces ou il S'est porté.

le voyage de fontainebleau á été retardé de 4 jours il est pour le 8 pour donner le temps á Mr le dauphin de se remettre d'une petite indisposition qu'il a eu Ses jours passé

Les allarmes que l'on avoit Concües Sur les armements de la Cour de londres avoit fait baisser le papiers anglais de 12 pour cent, mais Comme on á lieu d'être rassuré Sur cet objet ils ont repris leur Cour ordinaire:

[illegible]
l'assurance ou l'on est á cet égard
La plus part des ministres sont á leur terres
et ne se rendront que le 10 de ce mois a fontai
-nebleau jusqu'á ce temps il ny aura point
de Conseil
par les nouvelles de rennes on apprend que
les états ont accedé sur le champ á la
demande du dont gratuit et qu'ils ont
ensuite presentée une requete au roi pour
supplier tres humblement sa M^té de rendre
á leurs fonctions les procureurs generaux
exiles, et les deux Conseillers détenus, que
cette requete á été remise á M^r le duc de
duras pour la faire parvenir au pied du
trône avec les voeux de toute la province

Ce 4. 8bre

On á enfin la satisfaction de voir paris
éclairé par les soins de M^r de sartine d'une
façon á ne plus rien laisser á desirer, on
a porté au plus haut point de perfection
les lanternes á reverberes du S^r bourgeois
de chateau blanc, elles réunissent tous les
avantages possibles pour le service d'une
grande ville on ne peut rendre trop de
justice a lintelligence et a lactivité des
personnes charges particulierement de
cette utile entreprise ils ont parfaitement
secondé les vues de M^r le lieutenant general
de police, qui a obtenu du gouvernement
les fonds nécessaires pour éclairer toute
l'année

noblesse des états de bretagne, on mande de rennes qu'il y á environ 500 gentilhommes dans cette tenüe, c'est le president de l'ordre de l'église qui a recueilli les voix pour cette élection fondée sur l'usage et sur l'article 10 du chapitre 4 du réglement.

de tous les Spectacles celui qui ressent le plus des fêtes que l'on doit donner á fontainebleau C'est l'opera tout y est presque en double et triple les pr. Sujest étant occupés aux répetitions qui se font pour la Cour et le manque de Mr le gros fait qu'il ni á personne a ce Spectacle et a la Comédie il ni á que les italiens qui ne s'en apercoive pas par l'affluence de monde qu'ils ont on dit que l'on donnera incessament ajax

On écrit de rennes que le pdt de l'église aux états á représenté que le trésorier n'ayant pu rempli de deux millions 800 mille livres que les états l'avoient autorise a faire au denier 25 lors de leur derniere tenüe il paroissoit Convenable de lui donner pouvoir de Continuer cet emprunt au denier 20. et qu'au Cas qu'il ne peut pas rempli la Somme de plus de deux millions dont il est á découvert, il falloit l'autoriser á le faire sur ces billets ce qui avoit été ádopté par Mrs de l'ordre de la noblesse et celui du tiers

Me de la borde femme de l'ancien banquier de la Cour est accouché d'une fille

Ce 5 8bre

rêté du p.ment de bordeaux porte en Substance entre autres dispositions, que le roi ne tient Son pouvoir que de dieu, il ne doit Compte de l'exercice du pouvoir qu'á dieu même qu'on tente d'enlever au Souverain Son droit le plus précieux, celui de faire graces d'abolir les délits et deffacer jusqu'au Souvenir des faits qui ont donné lieu á des procédures Sur les quels il lui á plu d'imposer Silence, que l'on Suppose Contre tous principes qu'il ne peut abolir que les Crimes involontaire et apres que la poursuite en á été Complette et que l'enrégistrement libre et volontaire des loix que Sa M.té juge apropos de donner, est une Condition necessaire de leur éxécution et de l'obeissance de Ses Sujets &.a et que de pareil principes, Sont des atteintes portes á Son autorité et a la Constitution de la monarchie, que Sa M.té est Seul législateur dans Son royaume Sans dépendances et Sans partages, qu'elle á Seul le droit de faire éxécuter les loix anciennes &.a et que lors qu'elles ont été enrégistrées par Son ordre, il n'est permis a aucuns Sujets d'y Contrévenir.

Il seroit difficile de pouvoir rendre compte des divers mémoires, consultations publiés par Mr du lion de Boisy, ces divers écrits reunis ont provo-ques contre lui l'ordre dont on á parlé, c'est un délire perpetuel que ses demandes, dans une forme si Bizarre qu'elle annoncent la foiblesse de son esprit: cependant dans le cahos de ses idées, il y rapelle toujours des faits graves dont il ne s'est jamais departi depuis l'origine de son affaire, et qui inculpent cruellement ceux qui en sont ~~les~~ objets. la plus part de ses mémoires qui sont imprimes soit a tours soit a rouen et souscripts de consultations d'avocats de ces lieux n'en ayant sans doute trouvé aucun ici qui ayent voulu se preter á sa reverie

C'est le pdt niquet du pmt de toulouse qui est nomme pr pdt

Mr le duc de choiseul est revenu le 3 de ce mois de chanteloup

Me la Ctesse de pignatelly est accouché fort heureusement d'un garçon

Le chapitre general des récolets qui avoit été transferé de paris á versailles, par ordre du roy á été dissous Mr l'évêque de meaux qui presidoit a la commission á réformé plusieurs articles des constitutions de ces religieux et particulierement sur l'abus de la succession des charges qui donnent entrée au définitoire et qui fixoit le pouvoir dans un meme sujet. il est question apresent de faire agreer ces changements á la cour de rome et de les

des récolets sont enrégistrés; on croit que ces deux objets souffriront des difficultés, sur tout apairs il parait que les vues du gouvernement sont de réduire le nombre des moines et de faire jouir ceux qui embrasseront l'état religieux, du bonheur quils peuvent en esperer, en allégeant le joug que la permanence des superieurs appesentit presque toujours

ce 8. 8bre

On n'entrera point dans tous les détails de la tenüe des états de bretagne, des discutions qui s'y élevent et se calment sur differents objets relatifs aux affaires de la province, on ne parlera que de celles qui peuvent picquer la curiosité et interresser, comme par exemple sur le reglement de l'ordre de léglise qui soutient que lenrégistrement de ce réglement á été un acte pur, libre et simple; lordre de la noblesse pretend au contraire que le droit quont les états de faire eux mêmes leur reglement, étant inviolable et inaliénable, ils sont fondes á réclamer contre un réglement qu'ils n'ont accepté que provisoirement et par soumission aux ordres du roy.

tout s'y passe asses tranquilement, les états ont nommé les membres des bureau des contreventions de léglise, M. léveque de tréguier est á la teté on a renvoyé á ce bureau léxamen des infractions faites aux droits, franchises et liberté de la province

plusieurs personnes depuis quelques semaines
ont portes sur eux memes des coups plus
assures que ceux du baron allemand, et cette
frénesie est d'autant plus extraordinaire,
ou dumoins a lieu de paroitre telle, qu'on
assurent qu'ils n'avoient aucuns chagrins
domestiques connus, et qu'ils semblent n'avoir
pris ce parti que par ennui de leur existence
On mande de rennes que les états ont témoi-
gné beaucoup de satisfaction á leurs dépu-
-tes en cour des differentes graces qui leur
ont été accordees par le gouvernement

le 9. 8bre

le courrier qu'on attendoit de tunis est
arrivée il á apportée les conditions du
traité de paix, elles sont telles qu'on les
avoient annoncées; le bey á consenti á
toutes les réparations et restitutions qui
lui ont été demandées, il á trouvé meme
juste de rembourcer les frais de l'armement
au quel ces procedes ont forces, mais il á
representes l'impossibilité ou il etoit a cet
égard, et s'est remis á la misericorde et
a la générosité du roy; il envoye un
ambassadeur charges de renouveller ces
actes de soumission
Md la Mchal de broglie est accouché d'un
garson
Mr du paty avocat general du pmt de bordeaux
a été arreté et conduit a pierre encis, sans
avoir personne á lui on la enfermé avec
toutes la rigeur possible

On mande de rennes que le 3 de ce mois Mr
leveque treguier chargés par ses Co-députés de la
députation de se retirer par devers Mr le duc de
duras pour lui demander s'il avoit recu des
réponses sur la réclamation des états pour le
rappel de Mrs les magistrats détenus, á dit que
Mr le duc de duras n'avoit recu aucune réponce
a cet égard, que les états en Conséquence ont
unanimement ordonné décrire de nouveau pour
demander le rappel de ces Mrs que dans la
seance Mr de la bourdonnois procureur sindic
ayant dit que Mrs les Commissaires du roy
étoient chargés de dire aux états, que s'il vou-
loient leur envoyer la minute du proces verbal
de la tenue de 1764. ils en retireroient l'arret
du Conseil du 20. 8bre et de celui du 15 mars
1765. enregistrés le 22. 8bre 1764. et du 31 mars
1765. et que le greffier l'ayant porté la radiation
y avoit été faite

Mr Monin secretaire des Commandemens de
Mr le pce de Conty est mort la semaine der-
niere, l'estime particuliere qu'il s'étoit acquise
le fait regretter generalement.

On assure qu'il y á un traité d'alliance entre
les Cours de londres et de berlin, de Stockolm,
de Coppenhague, et de petesbourg. celui de cette
derniere est Connu depuis longtems. malgré
cette ligue on á tout lieu de présumer que la paix
ne sera pas rompüe et que les differens entre
l'espagne et l'angleterre se Concilieront

Ce 12. 8bre

90 dans le chateau de [illegible]
on á trouvé d'anciennes Statuts d'un ordre établie
autre fois par une Ctesse de champagne Sous le nom
de l'ordre de la Constance. des gentils hommes
du Canton Se Sont réunis pour le faire revivre
et ont élu pour grande maitresse la dame du
lieu, Connué par Sa bienfaisance envers Ses
vassaux. elle donne á ceux quelle admet un
Coeur de diamant attaché á un ruban bleu,
que les hommes ainsi que les femmes portent
á linstar de l'ordre de mérite, la roture
Comme la noblesse y est recu Sans qu'il Soit
besoin de faire preuve de Service, le desir ou
l'on est de rétablir cet ordre ancien de galan-
-te chevalerie, á fait nommer des députes
pour Solliciter des lettres patentes afin de lui
donner une forme Stable et qu'elle nait pas
le Sort éphémere de l'ordre de la félicité qui
est tombé dans l'avilissement et qui n'existe
plus
par les lettres de rennes du 4 de ce mois on
mande que la Surveille la Commission de
Contraventions chargés de diriger la lettre
pour demander au roi le retour des magistrats
détenus et éxilés avoit présenté Son projet, quil
avoit été adopté par les états qui ont envoyer
prier Mr le duc de duras de faire passer cette lettre
a Sa Mte et de l'appuyer de Ses bons offices, ce
qui avoit été promis et éxécutes, que le 6 on avoit
Continué á déliberer Sur le rapport de Mrs les
Commissaires de la Contravantions; qu'étant
revenu Sur le théatre, on avoit nommé des

commissaires pour différentes commissions que

plusieurs nommes ayant déclarer ne vouloir pas militer dans les Commissions la nomination avoit ête remise ainsi que l'assemblée. on ajoute quele roi a fait déclarer aux états qu'il reconnoissoit leur droit de faire leur réglement, mais qu'ils l'avoient Consommé à la tenue de 1768 par leur travail a ce Sujet, par leur representations et par l'adoption que Sa Mté avoit fait de plusieurs articles sur leur proposition: que lon avoit chargé la Commission cy dessus daviser aux moyens de faire valoir de nouvelles représentations et dobtenir de Sa Mté le changement de plusieurs articles.

Ce 13 8bre

Si vis pacem para bellum. cette maxime si Connu ne permet pas á notre ministere de voir les préparatifs de nos rivaux Sans Se tenir en garde Sur leurs démarches, et malgré léspoir ou lon est de pouvoir amener la Cour de londres a Se faire justice Sur les prétentions Contre léspagne on ne doute pas que des ordres Secrets ne Soient envoyés dans nos ports pour y ménager tout ce qui est necessaire en Cas que les négociation entamé n'assent pas lissüe que lon en attend il passe pour Constant que la Cour de madrid a 80 vaisseaux de ligne en état dallér a la mer, et il est tres Certain qu'elle a dans Son trésor plus de 30 millions dargent Comptant et que si les anglois Commencoient les hostilites et que nous fussions dans le Cas dunir nos forces avec celles des espagnols, nous pourrions armer

72 50 vaisseaux en tres peu de tems

Ce 14. 8bre 1770

du lundy 8. 8bre

Mr le president de léglise á prononcé la delibera-tion sur l'article des remontrances concernant lédit des cuirs de 1768 comme il suit

les etats chargent leur députes et procureur gene-ral sindic en cour de solliciter le retrait de cet édit, et ont de plus arreté décrire a Mr le contro-leur general pour lui témoigner leur sensibilité de voir le peu de fruit des démarches de leur députes pour obtenir le retrait du dit édit qui séxécute contre les droits, franchise et libertés de la province, sans avoir été proposé aux états ni consenti par eux; et de plus arreté que Mr le duc de duras sera prié dappuier de ses bons offices, apres quoi l'assemblée sést separé

le mardy 9 l'ordre de la noblesse propose de nommer des commissaires charges déxaminer lédit de rétablissement du parlement, ce a quoi l'ordre de léglise sétant opposé, le tiers á été d'avis de ne point nommer des commissai-res mais de seconder toutes les démarches du plmt relativement á lédit de son rétablisse-ment; l'ordre de léglise adopte cet avis et en consequence la délibération fut énoncé malgré l'opposition de la plus grand parti de la noblesse, ce qui á occationné une discussion qui ná point fini, et l'assemblee á été renise a mecredy 10.

ce 15 8bre

une compagnie de voleurs á établi sa troupe

a vincennes ils ont arrêté plusieurs personnes mais sur la nouvelle qu'on en á eu on a envoyé des brigades de maréchaussés qui leur ont donné chasse sur le champ

Mr de Monty un des ecuyer de chez le roy en voulant avant hier raccommoder un de ses pistolets la détente est partie et il a eu le visage fracassé heureusement qu'il n'a pas été tué

On vient de remettre á l'opera ajax au quel on a fait beaucoup de changement la médiocrite des sujets qui le rendent n'est pas propre á lui assurer le succes, les bons acteurs etant á fontainebleau

On parle beaucoup de projet propre a ameliorer les finances du roy et dont est fort occupé Mr le controlleur general, ils portent principalement dit-on sur la forme de la perception des deniers de sa Mté

Le 17 8bre 1770

par les lettres de rennes du mercredi 10 on mande que le procureur general sindic qui á réside en bretagne a commencé son rapport dans le cours du quel il a rendu compte d'un arret du conseil du 23. 7bre dernier publié en bretagne depuis quelques jours et qui deffend l'exportation des sels á l'étranger; les trois ordres se sont élevés unanimement contre cet arret quils regardent comme destructif du commerce des sels l'une des principales ressources de la bretagne; comme donnant atteinte aux droits, franchises de cette province et tendant a mettre cette partie importante

[illegible]
se sont retirés aux chambres pour en délibérer
le tiers, et la noblesse ont envoyé leur avis,
ils tendoient l'un et l'autre a demander
au roi, le pr par un procureur general sindic
le second par une députation en cour le
retrait de cet arret. cependant de demander
aux commissaires de sa Mté d'en suspendre
l'exécution, la noblesse ajoutoit à son avis
de surseoir á tout travail des états jusqu'au
retour de la députation: l'église qui n'a adopté
ni l'un ni l'autre a tardé á déliberer de retour
au théatre la matiere á été discutée de nouveau
entre les trois ordres qui se sont reunis á l'avis
de demander par une députation aux commissaires
du roy de suspendre l'execution et d'exposer á
Mr le controleur general par un memoire les
griefs de la province et les consequence de
l'arret: cet avis á été anoncé au nom des états
mais le parti de l'opposition á soutenu que
vu le retard á déliberer de l'ordre de l'église
on ne pouvoit anoncer de déliberation qu'-
-apres 24 heures, apres quelques débats la
seance á été levée et remise a demain il etoit
4 heures apres midi.
le landemain 11 l'avis s'est soutenu: en con-
-séquence on á adopté vers les commissaires
du roi qui ont répondu quils nétoient auto-
-risés a suspendre l'arret du conseil mais
qu'ils feroient parvenir au roi le voeu des
états et quils employeroient leurs bons
offices les état ont de suite et sans désemparer

fait rédiger un mémoire en forme de lettre à
Mr. le Controleur general et Mr le duc de duras
la envoyé par un Courier extraordinaire
pendant la rédaction le procureur general
Sindic a fini Son rapport, le bureau de léxa-
-men de la liste á fait le Sien et on a délibéré
au théatre.
La Sensation et la Consternation occationné
par larret du Conseil Sur les Sels Sont inex-
primables

Ce 18. 8bre

On mande de brest que le 4 de ce mois le veisau
du roy la perle Commandée par Mr de lhort
lieutenant de Vaisseau á appareillé á la rade
pour passer dans nos differentes Colonies y porter
des ordres de la Cour, que la gabarre du roy
lécluse armée par des particuliers est destinée
a aller á gorée y prendre des négres pour les
transporter a Cayenne
le thetis de 30 Canons Commandé par Mr de
trobrillant lieutenant de Vaisseau á mis en
rade â brest le 8 de ce mois, elle est armée pour
le Compte des particuliers elle doit appareiller
incessament Suivant les lettres du 11 elle va a la
Cote de guinée, a lisle de france et a celle de
bourbon, on a ajouté que lon y armoit avec
beaucoup de vivasité la Corvette lhirondelle
Commandé par Mr charnier lieutenant de
vaisseau et la lunette dont on jgnore les
destinations

ce 19 8bre

il paroist une lettre de 42 pages dimpression

éphémeriste au Sujet de la lettre qu'il á inseré dans Son journal de Mr labbe morellet Sur les mémoires Concernant la Compagnie des indes dans lequel cet auteur est fort mal traité, il faut estre fort au fait de cette discu-tion pour Sentir les nouveau Sarcasme lan-ces tant Contre le rédacteur des éphémérides que Contre Mr labbé morlet, et les fauteurs de Son Sisteme qui n'a pas pris dans le public malgré les efforts que lon a fait pour le Soutenir. lon est Convaincu plus que jamais de la necessité d'une Compagnie des indes et lon assure que le ministere en est tres occupé

la Cour des aydes á rendu un arret le 12 dece mois qui Suprime l'impression furtive de Ses remontrances au roy arrété en Cour le 2 7bre dernier au Sujets des membres détenus du plt de bretagne Comme Cours des aydes les qu'elles remontrances n'ont pas encore été presenté a Sa Mté

Mr le dauphin et Me la dauphine ont pris le deüil pour 8 jours a l'occation de la mort du pce de brunswick motié de paris la porté Sur les billets d'annonce que lon á donné, ce qui a trompé tout le monde qui n'a pas porté ce deüil a la Cour

le 20 8bre 1770

Mr le Curé de St roch par un memoire im-primé et une requéte au roy reclame des droits qu'il pretent imprescriptibles et qui appartien-nent a Sa Cure, dont la fondation n'est pas fort ancienne, elle n'étoit au Commencement

du dernier siecle qui [illegible]
de la paroisse de St germain lauxerrois par des
reglement faits autre fois dans des circonstances
critiques la cour cru devoir attribuer á la
fabrique de St roch les oblations en cire et la
redevance annuelle de cent pistoles sur la portion
du casuel réservée au curé pour subvenir á
toutes ses charges; mais comme aujourdhuy
léglise est áchevée décorée avec magnificence,
que la sacristie est richement pourvue, la
fabrique solidement dotté et mise par des reve-
-nus assurée ainsi que par le casuel qui lui est
propre en état de subvenir á toutes ses charges
que la cure est sans dotation et sans portion
congrües. Mr le curé de St roch demande pour
patrimoine le meme casuel que les loix du
royaume assurent á tous les autres cures. dans
toutes autres que dans la personne de ce pasteur
une telle demande pouvoit peut étre passer pour
un acte davidité, mais la réputation dont il
jouit depuis plus de 20 ans quil dirige cette
paroisse le met hors de tout soupcons á cet égard
personne nignore que cest une partie á ses soins
que cette église est dans létat ou elle est aujour-
-dhuy quil á établie et foudé une communauté
nombreuse de pretre avec laquelle il vit, que
tout son patrimoine est celui des pauvres et que
sil réclame les droits qui sont attribues a tous
les cures cést pour étre plus en état de les sou-
-lager cette demande sera porté au conseil pour
y étre statué. dapres ce memoire il paroist
que toutes charges acquittes la fabrique aura

encore pas de [illegible]
actuel, Mr le Curé ne tirera pas plus de 2000tt
par an ce qui ne repond pas á lidée que lon a
de sa Cure

Le 21. 8bre.

le regiment du roy a passé en revüe devant sa Mté
mecredi dernier dans la plaine de ~~Samareau~~ pres
fontainebleau le Corps y etoit arrivé le 11 et y
apris poste le meme jour le roy le dimanche
14 les avoit passe en revu et le mecredi ils ont
fait leur manoeuvres Mr de choiseul Comme mi-
-nistre de la guerre la passe en revu tout y étoit
dans le plus bel ordre et sa Mté en a été tres
satisfaite Mr le Mis du chatelet y á tenu le
plus grand état ayant en pendant tout le
Camp une table de 150 Couverts, mecredi au
soir le roy et Mr le dauphin ont fait l'honneur
a Mr le Mis du chatelet de souper dans sa tante
la table étoit Composée de 26 Couvert il nyavoit
que trois dame Me du barry Me la pce de Montmo-
-rency, et Me de Valantinois, sa Mté á paru tres
satisfaite de la promptitude et la vivasité du feu
de son rgt dont les differentes manoeuvres ont
duré une heure édemie il á voulu que les officiers
ayent des place au spectacle de préference á tout
autre il a donne ordre a Mr le pce de tlingry
de leur envoyer 140 billest pour le spectacles
ce qui á été suivi et de ne laisser entrer personne
qui ne fussent placé, sa Mté leur á parle acha-
-cun en particulier et est tres instruite de tout
ce qui regarde le Corps qui est parti pour aller
en garnison a besençon

[illegible]
les Cours de londre et de madrid se Conciliera á la satisfaction des deux parties et que la paix entre les deux puissances ne sera pas rompüe par un excès de prévoyance digne de la sagesse de notre ministere; on á donné ordre á brest de radouber et mettre en état 15 v.aux de ligne et 8 frégattes prest á entrer en armement si tot qu'on le jugera a propos

Le 22 9bre

Suivant les lettres de rennes jusqu'au 16 de ce mois il ni á rien eu d'interessant dans la tenue des états, des Comptes rendus sur les differentes affaires économiques, la liste a arreté des gentilshommes qui doivent avoir leur entrées aux assemblées et aux quels les états ont accordes voix déliberatives d'apres les arrets du p.mt qui ont Constaté le travail des états & sur la députation faite á M.r le duc de duras pour scavoir s'il avoit eu réponce a la lettre écrite en faveur de M.rs les procureurs generaux du p.mt et des deux Conseillers détenus M.r le duc de duras á répondu qu'il n'avoit eu encore aucune réponce et que par les lettres qu'il avoit recu le 15 de ce mois on ne faisoit que lui annon-cer la reception de la leur, qui avoit reussi á la Cour et qui avoit été trouvé Concue en termes Convenables

M.r de berulle p.r p.dt du p.mt de grenoble est á toute extrémité a sens

M.r le duc de choiseul a eu deux acces de fievre tres violent qui ont donné beaucoup

 cinquantaine, la santé de ce ministre interes
-sante dans tous les temps devient bien pré
-cieuse dans ce moment Critique ou il a la
Confiance des deux Couronnes qui l'ont choisi
et tous les voeux des Citoyens sont pour sa
Conservation

Le 24. 8bre 1770

Dans ce moment Critique tout le monde á les
yeux ouverts sur ce qu'on imagine devoir influ-
-er sur les événemens, une députation tres
ordinaire de membres de Comité de la ferme
generale á fontainebleau pour affaire a
traiter avec le ministre des finances (au sujet
de l'arret du Conseil du 23. 7bre dernier,
Concernant les sels de bretagne) a fait
repandre dans le monde plusieurs motifs
plus ridicule les uns que les autres et qui
n'ont pas le moindre fondement.
le roy a accordée plusieurs graces aux officiers
de son regiment, le lieutenant Colonel a la
promesse d'un grand gouvernement et le
major est fait brigadier, avec l'expectati-
-ve du pr. Cordon rouge et une augmentation
de pension de cent pistoles, 7 brevets de Colo-
-nels, 13 Croix de St louis, des pensions et des
gratifications Cent louis par bataillon
une fois payé pour les bas officiers et soldats
il á fallu chercher dans tous les Caises pour
trouver les 540000ll a quoi monte les gratifica-
-tions n'ayant pas le sols au trésor royal
Les Comediens francois ont remis ces jours
derniers sur le théatre Sidency drame en

trois actes de gresset qui fut joué en 1745 sans succes quoique la piece offrit des morceaux subli-me et qu'elle soit parfaitement écritte. le heros de la piece est un lord dégouté de la vie, et qui y renonce, ce sujet n'a que trop fait fortune depuis plusieurs années et sembloit par la devoir plustot etre proscrit que rappellé, quoi-qu'il en soit les applaudissements ont été médiocres

Le 25 8bre

les lettres de rennes du 18 annoncent que l'on avoit fait part la veille des réponces de Mr le duc de la vrilliere et de Mr le controleur general concernant l'arret du conseil du 23. 7bre dernier qu'elles étoient des plus satisfaisante pour les états en ce quón assuroit des dispositions des plus favorables de la part du roy pour la province et des mesures que l'on alloit prendre a ces effet, et sur les representations du député de Guerande du grand préjudice qu'il en resultoit deja par son canton de léxécution de cet arret, on a sur le champs arretée un memoire sur cet objet qui á été redigé et envoyé par un courier extra-ordinaire a Mr le controleur general on a joute que sur la demande nouvelle faite a Mr le duc de duras s'il n'avoit point de réponce aux lettres des états relatives aux magistrats détenus et éxiles, et á lédit con-cernant le droit unique sur les cuirs, sur les quelles il á dit n'avoir recu aucune réponce il á été arreté de faire un mémoire

 pour le rappel des [illegible] et [illegible]
un autre pour le retrait de l'édit des Cuirs
et de les remettre a M.r le duc de duras pour les
faire partir par le meme Courier extraordinaire
Les Salines ayant peu rendus depuis quelques
années et celle cy étant tres mediocres il
paroist que l'arret du Conseil dont se plai-
-guent les état de bretagne est devenu néces-
-saire pour prevenir une disette de Sel.

Le 26. 8bre

M.r le Curé de St roch a obtenu un arret du
Conseil d'état du roy qui l'autorise á assembler
les principaux notables de sa paroisse pour
donner leur avis sur l'objet de sa requête,
et ce pasteur á en Conséquence invité tous
ceux dont le rang et l'état pouvoit donner
poix a l'assemblée, M.r de Sartine lieutenant
general de police qui est du nombre s'y est
rendu avec 30 autres personnes M.rs les Mar-
-guilliers invites et pries de s'y trouver pour
entendre leur avis et donné le leur n'ont pas
jugé apropos de s'y rendre, on á dressé pro-
-ces verbal de leur absence et remis á les
inviter de nouveaux

On mande de brest que la thétis dont on
a parlé a mis a la voile le 19 de ce mois pour
sa destination; que la flore et le zephir,
sont en armement pour passer dans les Colo-
-nies

Le 27. 8bre

M.de la C.tesse de grammont qui avoit été exilé
a 20 lieu de la Cour a eu permission de reve-
-nir a paris elle y est arrivé aujourd'huy

aprendre cet bonne nouvelle Mle etoit exilé
depuis le 13 juillet 1770 jusqu'au 27. 8bre
jour quelle est revenu a paris rue du bacq

Le 28. 8bre 1770

les lettres de rennes du 20 de ce mois ne portent rien
de particulier sur la tenüe des etats, que les détails
des affaires oeconomiques de la province et les
rapports qui s'y font en Consequence, toujours
occupes du retour des procureurs generaux et des
magistrats détenus, Comme de l'édit Concernant
le droit unique sur les Cuirs, ils ont député à Mr
le duc de duras le 19 pour scavoir s'il avoit eu
réponce a ces objets, il leur á été répondu que
nom.

rien ne dégrade tant les lettre que la passion qui
divise ceux qui en font leur état et qui si livrent
a tout ce qu'elle inspire de plus á troce, Mr
linguet a qui on ne peut refuser beaucoup de
talents a publié plusieurs ouvrages dont dif-
ferent journaliste n'ont pas parlé avec lestime
que son amour propre Croyoit devoir mériter,
leur á répondu avec aigreur; on luy a repliqué
de même, enfin cest aujourdhuy une querelle
Continuelle entre lui et ses détracteurs, ils
s'accablent mutuellement d'épigrames dans
les qu'elles ils s'injurient sans ménagement
et sans pudeur

Le 29. 8bre

des lettres patentes ont été adressées a la cham-
-bre des Comptes au sujet des tontines relativemt.
á l'arret du Conseil qui les reduits á des rentes

[illegible]
tion enregistrée au parlement, la chambre
des Comptes a cru ne devoir pas recevoir ces
lettres patentes et á representé qu'elle devoient
être ádressées aux Cours qui ont procéde a leur
enrégistrement lors de la Créaticu. des lettres
de jussion nonobstant ces representations
leur ont été envoyées mais les vacances ont
empeché quil ny fut rien Statuer cela
retarde le payement de ces rentes dont létat
ne peut etre fixé sans qu'au préalable l'arrêt
du Conseil ne soit revetu de lettre patentes
en registrées.

personne n'a mieux que M.r de Voltaire plaidé
la Cause de l'humanité et toutes les fois quil
á eu occation d'en prendre la déffense il á eu l'art
dinteresser ses lécteurs ; le chapitre de S.t Claude
en franche Comté Ci devant Couvent de benedic-
-tins, exerce sur plusieurs villages enfermes en-
-tre deux montagnes sans aucune Communica-
-tion avec le reste de la terre, le droit Contre
nature, de servitude et 12000 ames qui les
habitent sont serfs, sans autre titre Contre eux
qu'une jouissance Coutumiere que ce chapitre
oppose oppose á la réclamation de ces malheu-
-reux, M.r de Voltaire á bien voulu preter sa
plume pour recourir au roy et faire parler
le droit naturel qui milite en leur faveur
dans un royaume ou l'on ne doit Compter
que des sujets et non des esclaves, cette affaire
est portée au Conseil des dépeches
On écrit de rochefort que la flutte la

Constance prêtée par le roy à des negocians de
Nantes, apres avoir fait la traite des negres,
la vente, et etre repassée par le dit port, est
enfin revenu il y á 8 jours a rochefort, il y
a deux ans qu'elle en étoit partie, on ajoute
qu'on y arme en diligence 4 vaisseaux, Scavoir
le dauphin royal de 70 Canons, le Bizarre
de 64. et les flutes la fortune et le gros ventre.

Le 30. 8bre

Il passe pour Constant que le Couvent des Célestins
de paris va étre Supprimé et les religieux Sécu-
-larises, ils auront des pensions relativement
a leur age, les moindres Seront de 1000ᵗᵗ et
elles Seront portées jusqu'á 1200ᵗᵗ. on Croit
que le terrein immense qu'ils occupent Sera
reuni á l'arsenal, trop borné pour ses besoins.

Le 30. 8bre 1770

les lettres de rennes du 26 de ce mois portent que
Mr le duc de duras, Sur la députation qui lui á
été faite par les états, au Sujet des procureurs
generaux, et des deux magistrats détenus á
répondu que le roy etoit disposé á recevoir fa-
-vorablement les representations des états
a leur Sujet et á témoigné aux états Combien
il étoit Sensible aux marques de leur bontes
de vouloir nommer au Batême l'enfant de
Md de durfort Sa fille.

les ordres se sont réunis pour nommer une
Commission aux fins d'examiner le memoire
du Sr Linguet pour Mr le duc d'aiguillon, y
répondre et le faire passer au roy
Le 25 Mr le chapelier á lû un mémoire adressé

a Sa Mté pour le rappel des magistrats [illegible]
et éxiles, Mr de guerry en á lû un autre, tous
deux ont été trouves tres bons, mais l'assemblée
á adopte le pr; et les états en Conséquence
de leurs droits d'envoyer des députations au
roy, ont nommé Mr leveque de quimper, Mr
de goyon-de Vaudurand, et le député de Léon,
pour porter incessament ce mémoire a Sa Mté.
Le meme jour apres midy, les procureurs Sin-
-dics ont de la part des Commissaires du roy,
donné léctures a l'assemblée, des demandes
que Sa Mté les á charges de faire pour les
années 1771. et 1772. elles Sont Conformes
a celles de 1768. á l'exception du don gratuit
indéfini Sur les bourgs de la province, tel
qu'il est percu dans les autres provinces du
royaume depuis lédit d'avril 1758. et la
déclaration de 1763. Le roy demande en
outre une Somme de 80 mille livre par an
pour Contribuer a la Subsistance des
vagabonds que lon renferme dans differentes
maisons, pour la Sureté publique; les dites
demandes ont étes Suivies d'une deffense
de la part du roy de faire á lavenir de
nouveaux emprunts, de Crainte que le Crédit
de la province ne Se perde entierement.

Le 31.8bre

depuis 8 jours on est Confirme plus que ja-
-mais dans léspoir de voir la Continuité de
la paix Sur laquelle les esprits étoient
des plus partagées on donne tout l'honneur
de cette négociation a Mr le duc de Choiseul.

-gie, chargé par état á tous les évenements Célébres de porter la parole, s'en est acquitté jusqua ce jour avec autant d'art que de génie et d'esprit, le recteur de l'université, ayant été dernierement en procession a l'abbaye royale de St Antoine, Mr Xaupi y officiant, a saisi cette occation pour lui ádresser un discours latin dans le quél il á tres heureusement ménagé l'éloge de Md de Beauveau, abbesse de cette abbaye et par la celui de sa maison dont descendent toutes les teste Couronnées de l'eu-rope, Comme on peut le voir par les notes imprimées á la suite de ce discours

ce pr. gbre

On vient d'ouvrir la vente d'un nouveau chauf-fage économique pour suppleer au bois dont le prix augmente tous les jours, c'est un char-bon de terre apprete sous la direction de gens habiles qui l'ont rendu propre a être employé sans aucune inconvénient qui l'ont fait proscrire jusqu'apresent pour l'usage des appartements et meme pour les Cuisines. l'approbation que lui á donné l'academie des Sciences et la protection que le gouvernement accorde aux entrepreneurs est un préjugé bien favorable pour cette nouvelle découverte qui donne au peuple la facilité de se procurer un chauffage a tres bas prix et aux gens riche le moyen d'economiser, sinon pour leur usage personnel, du moins pour leur feux domesti-ques &a.

Le gout de la litterature si répandu dans toute l'europe a saisi le caractere des differents peu-
-ples qui l'habitent, il n'est aucun pays aujour-
-dluy qui n'ait son journal, et par l'esprit qui
y regne on pourroit juger de celui des habitans
pour donner plus de distinction a leurs produc-
-tions litteraires ils ont imaginé d'y associer
des rédacteurs étrangers pour traiter des
matieres qui ne leur soient pas aussi famili-
-eres que les ouvrages de leur cru, cest dans
cet esprit que le petit pays de neuchatel
vient de donner une nouvelle forme a son
journal helvétique contenant une corres-
-pondance litteraire de l'europe, la partie
scientifique y est traité avec le ton quil
lui convient et avec toute la gravité du
profond scavoir, mais celle qui átrait á
la littérature francoise est d'un badinage
leger, picquant, de ce sel attique si rarement
economisé avec gout par nos patiriaux
journalistes. il paroit que l'auteur de cette
portion du journal est un homme residant
a paris tres au courant des annecdoctes
littéraires et qui scait en tirer partie avec
gout
depuis quelques tems il regne des fievres-
-chaudes dont les acces sont si violents que
plusieurs de ceux qui en ont été attaqué
se sont jettes par les fenestres et se sont
tues, de ce nombre sont deux danois
il est une espece d'homme a paris qui cherche

a accrediter dans le monde toutes les chimeres
qui leur passent dans la tete; on peut de ce nombre mettre le projet absurde que l'on a répandu que l'on alloit créer des billets de Confiance qui auroient Cours dans le Commerce Comme l'argent Comptant.

On mande de rochefort que depuis 15 jours il y fait un temps éffroyable de pluies, de gresles, et de tonneres avec des Coups de vents terribles qui ont fait périr á la Cote plusieurs batimens, cette intemperie est tres Contraire aux vendanges, et ne l'est pas moins pour les terres á labourer et á ensemencer; tout le pays étant pour ainsi dire sous léau et ne pouvant être de longtems déséché

Ce 3. 9bre

La prise de bender par les russes qui ont enlevé cette place d'assault le 27. 7bre dernier dérange beaucoup les Sisteme politiques de ceux qui se flattoient que la puissance ottomane étoit en état d'arrêter les armées russes et les faire repentir de s'être autant avancées qu'elles ont fait. C'est au temps a nous devoiler ce qui en sera, les nouvelles que l'on en recoit sont si suspectes qu'on ne peut y ajouter foi.

On établie dans tous les ports des lazarets pour y faire faire la 40aine a tous les batiments venant des lieux suspectes. les froids vont arreter cette terrible Calamité et il faut esperer que l'hiver y mettera fin.

Les Spectacles nouveaux donnés a fontainebleau sur le théatre de la Cour jusqu'au 29 du mois

dernier ont très peu [illegible] et [illegible]
anciennes qui ont été representé n'ont pas eu
beaucoup de Succes <u>thémire</u> opera Comique
de Sédaine est plus que médiocre, et les deux
<u>avares</u> n'ont pas eu grand Succes, les paroles
sont de falbaire auteur de l'honnete Criminel
La Salle de Bal de l'opera qui n'avoit pu
avoir lieu l'année derniere sur le théatre
actuel du palais royal, sera éxécuté le 11
de ce mois jour de l'ouverture des bals, on
assure qu'elle est de la plus grande magni-
-ficence.
M.^d d'invault femme du ministre ex-Controleur
general a la petite verole chez M.^d de Montigny
M.^d la duchesse de Mazarin a prevenu pour
M.^elle sa fille (M.^elle daumont) cette Cruelle
maladie en la faisant inoculer; il est éton-
-nant qu'apres les Succes multipliés de cette
operation, on s'expose á l'impvoviste de Cette
Calamité
On parle beaucoup d'operation de finances
qui doivent éclore, á la rentrée du parlement
et sur cela les cerveaux Creux de ce pays -
imaginent Cent sistemes plus éxtravagants
les uns que les autres: sans vouloir prévenir
les vues du ministere, on Croit pouvoir assurer
que si quelque chose a lieu, on n'aura pas
a s'en plaindre, et que l'on est occupé qu'a
améliorer la situation de l'état en faisant
le bien general sans faire tort aux particuliers

poncet a la prise d'habit de Md Louise aux Carmelite
de St denis le 10. 7bre 1770

extrait

le discours est fort insipide et meme ennuyeux il rebat cent fois la meme chose, il n'a ni morale ni pensées, a la fin du pr point il y á quelque petite chose un peu plus Saillante mais noyée dans un repetition Continuel, le Second point n'est pas Soutenable par la quandite d'entithese qui tiennent des pages entieres, le tableau des Courtisans est tourné et retourné de toute façon il na pas eu le Succes que l'on en attendé cependant c'etoit le Cas de dire de tres belle choses et la matiere donnoit libre Carriere aux pensées et á la morale.

Le 7 9bre 1770

Sur le rapport de la Commission des impositions aux états de bretagne on á députe vers Mrs les Commissaires du roy pour obtenir la reduction de l'imposition de la Capitation a la Somme de 100000 lt á verser au trésor royal, mais il ont repondu qu'ils n'etoient point autoriser á accorder aucune reduction Sur cet objet, que le roy touché de la Situation de la province vouloit bien Se departir du droit qu'il avoit de faire lever á Son profit les 4 s pour livres de la Capitation qui Seroient employé á la liquidation des dettes de la province fondé Sur l'emprunt de 4 millions que la province a arreté en 1768. pour le rachapt de ces 4 s. p lt pour 10 ans, lequel emprunt ne se

dernier objet il á êté observé que les états
n'étoient point en retard envers le roy puis
qu'ils avoient payé la motié du rachapt long-
-tems avant la motié du terme de 10 ans.
La meme députation a êté envoyé a M.rs les
Commissaires du roy pour les prier de faire
autoriser á accorder une diminution de 1000 ₶
sur le Compte du roy et pareille somme sur
celle laissée pour le Compte de la province, la
députation á rapporté que M.rs les Commissaires
du roy ne pouvoient solliciter cette autorisation,
cependant que lors que les états auroient si-
-gnalés leur zele en accordent cette demande
M.r le duc de duras feroit tout ce qui dépendroit
de lui pour obtenir quelques diminution, mais
qu'il ne répondoit pas du succes de leur
demande. les états ont envoyé cette réponce
á la Commission des impositions pour l'exami-
-ner et en rendre Compte á l'assemblée, telles
sont les dernieres nouvelles de rennes jusqu'au
31 du mois dernier

Le 8 9bre

On ne peut assés s'étonner Comment des pro-
jets qui réunissent les avantages de la plus
grande utilité avec l'exécution la plus simple
et la plus œconomique puissent etre balancés
et peut être meme rejettes pour en suivre
d'un succes douteux et de la dépence la plus
grande tel est celui qu'on se propose pour
donner de l'eau a la ville de paris un Citoyen
aussi recommandable par son sçavoir que par

[illegible]
á la petite riviere de lyvette dans un bassin
fait a léstrapade par un Canal de 18 millestoise
de longeur dont 13 mille seront á ciel ouvert,
tous les inconvénients de cette entreprise vain-
-cus, qui ne sont pas petits, l'objet de la dé-
-pence et de lentretien forme un Capitale de
plus de 15 millions, tandis que par des
machines a feu dont le succes ne peut pas
être douteux et qui sont exécuté pour ainsi
dire sous nos yeux, tant en france qu'en
angleterre, il n'en coutera pas la dixieme
partie, et on aura le double du volume déau
que lon se flatte pouvoir tirer du projet de
feu Mr de parcieux. par quel fatalité faut
il donc que lón séloigne de suivre cette voye
si simple et si oeconomique?
il en est de meme du projet fou et absurde
de placer la Comedie francoise a l'hotel de
Condé tandis que lón a le projet le plus beau
et le plus simple au Carrefour de Bussi, et que
celui que lón veut éxécuter entraine avec
lui tous les inconvenient possible et la dépen-
-ce de plusieurs millions

Le 9. 9bre
plusieurs écrits publies ont annoncé les épreu-
-ves faites sur differents particulier attaques
de paralysies qui ont été gueris, ou tres sou-
-lages par le moyen de lélectricité qu'un
chanoine de perpignan á opere éfficacement
dans sa patrie. le succes de ses cures la
déterminé á se rendre a paris ou plusieurs

[illegible]
mains. la faculté de médecine á nommé de ses membres pour assister á ses operati-ons, juger de leur éfficalité et profiter de cette nouvelle découverte pour être utile á l'humanité et á la soulager.

Ce 11. 9.bre 1770.

Le retour du roy et de la cour aversailles de fontainebleau est fixé au 20 de ce mois

Les papiers anglois se livrent a la licence la plus éffréné, dans ce moment critique ils ne se bornent pas a se permettre les réflections les plus coupables ils osent encore les preter aux autres.

On mande de brest que la flutte du roy la thétis destiné pour le compte des par-ticuliers á passér a la côte de guinée et á liste de france, á appareillé le 31 du mois dernier. que lécluse qui va pareillement a gorée alloit passer en rade. que l'on con-tinuoit toujours avec vivacité a mettre les vaiseaux et frégattes de ce port en état dármer au premier ordre.

Les lettres de rennes du 3. de ce mois portent les instances faites au nom des états au commissaires du roy au sujet de leur deman-de sur la capitation, que Mr le duc de duras avoit enfin répondu que le roy con-sentoit á une diminution de 100000.ll pour son compte, mais que cette somme tournoit á l'acquit de la province, qu'il ny avoit dautre parti a prendre que l'acceptation

[illegible]

Soulagement sans néanmoins repondre du succes que sur le mémoire envoyé par un Courier extraordinaire en faveur des magistrats détenus et exilés, il n'avoit encore aucune reponce.

Malgré toutes les raisons de justice d'equité et de politique qui doivent déterminer la Cour de londres á ne pas rompre la paix toutes fois des armement considerable pouvant donner de l'inquietude sur ces operations, la sagesse du gouvernement fait prendre toutes les mesures convenables pour mettre nos Cotes maritimes á l'abri de toutes insultes et particulierement la bretagne du Cotés de l'orient, et de Brest, l'on y fait passer des troupes

Les Comediens francais ont donné avant hier pour la p.re fois une tragédie qui á pour titre Florinde ce drame en 5 actes et en vers est de M.r le fevre auteur de Cosroes donné en 1767 son premier oeuvre tragique et qui n'étoit pas sans mérite fit esperer qu'avec du travail et une Connoissance plus particuliere du théatre il pouvoit y paroitre avec succes; la tragédie nouvelle a eu le sort qu'elle méritoit et ne peut etre justifié par aucun trait de génie ni d'esprit, le sujet étoit beau s'il eut été traité Convenablement. l'invasion des maures en espagne appellés par le Comte julien pour se vanger de l'affront fait á sa fille, on ne se fait point avoir le peu de gout des Comediens asses imbecille pour recevoir de pareilles pieces et asses sots pour les jouer

et la Flore commandée par Mrs de Courcy
et thomas lieutenant de vaisseaux la premiere
destinée pour la martinique, et la seconde pour
St domingue sont au moment d'appareiller
pour leur destination

Ce 12 9bre

une partie de la maison de Mr le Comte de
provence étant deja nommé par le roy les
titulaires des premieres charges ont ete
presentes le 8 a fontainebleau

1e aumonier — Mr lancien eveque de limoge
aumonier ordinaire. Mr de Siougac
Mtre de lavatoire . . Mr labbe de St Simon
les 2 pr gentilhomme de la chambre Mr de [illegible] de Caumont et
Mr le duc de laval son fils
le vicomte en survivance
Capitne des gardes — . . Mrs le Mis de chabrillant
et le Mis de levy.
Clt des Cent Suisse . . le Cte de Montbarrey
pr ecuier — . Mr de Montesquiou
pr chambelan — . . Mr de boisgelin
pr Mal des logis — Mr Menars de Cleves
tresorier . . . . Mr de la ferté
Mtre de la garderobbe . . Mrs le Mis davarey et
le Mis de Crené
~~Clt des gardes de la porte Mr de lengeac~~, s'il y en a
pr Mtre dhotel . . Mr le Mis de Senety.
pr veneur . . . . Mr le Cte de montault.
chancelier . . Mr le duc de la vrilliere
vendu la place a Mr de fontete intendant de
Camps qui a celle de chancelier et de surintendant

les place qui avoient ete promise par lettre
du roy à Mr de tiange et celle de chancelier
a Mr de la galeriere nont point eu lieu
malgre la promesse quils en avoyent,

Ce 14 9bre 1770
pirrot limmortel auteur de la métromanie si
connu par ses bons mots et la chaleur de son
esprit est à toute extrémité on peut se rappel-
-ler divers époques de sa vie et particulierement
les raisons qui lont empeché detre recu a laca-
-demie francaise apres en avoir été élu.
Cest comme on la dit Mr orceau de fontette
qui est chancelier et sur intendant de la mai-
-son de Mr le Cte de provence quil a chette trois
cent douze mil livres tous ce qui regarde le
service de la chambre apartient a Mr le duc
de lavrguion le reste des fons des chages sera
porté au tresor royal qui en délivera des récé
pissés sur les quels seront éxpédies des provisi-
-ons qui seront scélles á la chancellerie de Mr
le Comte de provence et cette argent servira
pour ces équipages, vaisselles dargent et meubles
a ce que lon assure
On mande de rochefort quon ajoute aux
4 vaiseaux dont on á parlé, la flutte la

-mandant du vaisseau le dauphin royal et
Mr de la martonie du Bisarre que ceux ces
trois fluttes ne sont pas encore déclaré

le 15. 9bre

Les lettres de rennes détaillent les discutions
qui se sont élevées au sujet de la Capitation
dont les états demandent une diminution au
soulagement des Contribuables aux fouages
et autres impositions ~~vollatives~~. les trois
ordres n'ont point été d'accord sur labonemt.
et le 6 de ce mois les états n'avoient pas
encore statué sur cet objet, qui a fait la ma-
-tiere de plusieurs Conferences particulieres
dans les chambres
Mr de Montcrif de l'académie francaise,
si connu par ses romances et par plusieurs
petits ouvrages dont la naiveté étoit un des
plus grands mérites est mort agé de 83 ans
il est peu d'homme qui ayent soutenu plus
philosophiquement, les approches de la mort
depuis deux mois menacé de ce terrible instant
il à voulu que ses derniers moments ne diffe-
-rassent point de sa vie ordinaire, toujours
nombreuse Compagnie tous les plaisirs —
anacréontiques l'ont accompagné jusqu'au
tombeau dont il avoit ordonné précédément
les aspects avec un sang froid peu Commun
et qui ne s'est point démentie jusqu'à sa der-
-niere heure
les effets royaux particulierement les rescrip-
-tions et les billets des fermes qui perdoient sur

[illegible] 30 et 40 pour cent [illegible]
-dre un Crédit que le gouvernement veut donner aux finances ou du moins le répendre dans le public ils ont gagné aujourdhuy a la Bourse 10 pour cent si l'on en croit les amis du Controleur general il aura au pr janvier tous les fonds faits pour l'année 1771 et plus de Cent Cinquante millions dans les Coffres du roy pour faire face aux événements

l'on est fort partagé sur la forme quon á donné a la nouvelle salle du bal de l'opera et il ne paroist pas qu'elle réponde a ce qu'on en attendoit

Ce 16. 9bre

par un usage établi á la Cour, jamais on ne s'est permis d'applaudir aux spectacles qui se donnent devant le roy, mais dernierement á fontainebleau dans une petite piece qui a pour titre les Carosses dorleans favart ayant ménagé une scene ou il á placé des Couplets a la louange de Md la dauphine, le sentiment la emporté sur le respect de l'étiquette, et toute la salle á retentie des applaudissements les plus vifs, on á saisi ce moment pour témoigner a cette princesse tout l'amour qu'on lui porte on ne peut dire á quel point elle est aimée á la Cour et a la ville, on en parle point sans attendrissement, tous les jours de sa vie sont marques par des actes de bienfaisan-ce et de bontés qui la font adorer de tout le monde

le roy qui a accordé a Mr le duc de la vrilière

la place de chancelier de [illegible] le comte de [illegible] pour
l'indemniser de la perte quil á fait á la mort de la
reine sa Mté á trouvé bon quil en traita a son profit
il paroist aujourdhuy un arrest du Conseil détat du
roy qui ordonne un remboursement annuelle dune
partie des billets des fermes, il se fera par voie de
lotterie, cette operation annonce de la part du
gouvernement des arràngements oeconomiques,
que le remboursement de ces billets, met en état
dentrer en liquidation des dettes de létat seul et
unique moyen pour lui rendre le credit quil avoit

Le 17 9bre

Md la Ctesse de la blache-bomanoir est accouché
a 11 heures du soir dun garson
Md la Ctesse de chamboran-vassal est ac-
-couché dune fille

Le 18 9bre 1770

de rennes le 12 au 13 de ce mois
On á Continué dénoncer les avis des ordres
sur le rapport de la Commission intermediere
lobjet des ponts et chaussées á éxitée de longs
débats qui ont rempli la seance; les difficul-
-tés ont recommencées; le parti de lopposition
dans la noblesse a désaprouvé lemprunt de
deux cent mille livres fait le printemps et
leté dernier pour faire travailler les pauvres
sur les grands chemins. on leur á démontré
la necesité de cet employ pour le soulagement
des malheureux dans un temps de disette et
dimpuissance de se procurer le necessaires.
lutilité dont il á été pour lamélioration des
chemins et la Conformité de cette destination

aux voeux des etats qui demendent qu'une partie des fonds faits pour les ponts et chaus-sée soient employés aux soulagement de la Corvée, les états se sont rendus a d'aussi bonnes raisons ils ont consenti a la levée des fouages; il y á eu de longs débats sur la demande du fond pour les milices gardes Cotes cet objet á été remis au lendemain la seance á été terminée par le rapport des états du fonds de 1769 et 1770. jusquá present les états attendent toujours la réponce du roy sur les éxiles
l'on s'attend trouver les effets de l'électricite sur un paralisé jusquá present se manifeste avec tout le succes qu'on s'en étoit promis l'operation est longue á administrer et doit durer plusieurs semaines, le malade commence deja a faire des mouvements et a pouvoir agiter les parties qui n'avoient plus aucuns ressort. on espere beaucoup de cette nouvelle découverte qui peut et doit avoir les plus heureuses suites

Ce 19. 9bre

Mr de Clugny maitre des requestes cy devant intendent á St domingue, depuis intendant de la marine a Brest est nommé intendant general de la marine et des Colonies ayant inspection sur tous les bureaux qui lui rendront Compte et travailleront sous ses ordres. cette place de nouvelle Création est une adjonction au ministre de la marine pour y seconder Mr le duc de praslin. on assure que plusieurs Commis de la marine

 se verront, le choix de ceux [illegible]
ne sont pas encore déclarés ; de ce nombre
sont Mrs du bucq, turguet, et rodier
Mr le duc dorléans á été samedie dernier
a la chambre des Comptes avec tout l'appa-
-rat de sa commission pour faire procéder
a l'enrégistrement des lettres patentes dont
on a parlé concernant les tontines
On a eu nouvelle il y á quelques jours de
l'arrivée du Vaisseau le gange á Lorient sur
le quel on avoit quelques inquietudes, il ne
reste plus qu'un batiment qui suit celuy cy
des expeditions de la feu Compagnie des indes
que l'on nomme actuellement la Compagnie
des dindes     la vente qui va se faire in-
-cessament au profit du roy sera une des
plus belle qui ait jamais été, elle confirmera
l'oppinion que l'on á du prendre du marché
tres avantageux que le gouvernement á
fait avec les actionnaires en acceptant la
remise de tous les effets et droits de la Compa-
-gnie moyennant le pris porté pour chaque
action de 2500tt. qu'ant a la suite pour le
bien de l'état, est=il nécessaire qu'il y ait
une Compagnie des indes ? C'est une question
si démontrées d'apres les assertions fausses
et controuvées des adversaires et des destruc-
-teurs de la feu Compagnie, qu'on ne se
permettera plus de l'agiter

Le 20 9bre

toutes les lettres de lisle de St domingue
rassurent enfin sur le terrible fléau qui á

[illegible] au prince, la terre y paroient
bien affermie depuis la fin de juillet dernier,
et on y est tres occupé à réparer les domages
immences qu'on y a souffert; dans les lieux
ou le tremblement de terre s'est fait le plus
sentir il s'y est formé plusieurs lacs

Mr le Cte d'harcourt ambassadeur extraor-
-dinaire et plenipotentiaire du roy de la
grande bretagne en cette Cour est arrivé
a paris ce qui ajoute a l'esprit de la Continu-
-ité de la paix

Mr le Mchal de senneterre est tres mal
a son chateau de didonne pres saujeon, il
a 85 ans

Le 21 9bre 1770

La discution mue entre Mr soufflot et Mr patte
dont les journaux ont tant parlé, au sujet du
dôme futur de l'église de Ste genevieve vient de
se terminer par un dénouement tres tragique. patte
se voyant abandonné de tous les artistes dont il
avoit cherché à capter les suffrages et ayant
particulierement fondé son attaque sur celui d'un
homme en réputation résidant a brest, desespéré
de l'avoir vu blamer ses calculs algebriques pour
prononcer par A et par B que Mr soufflot ne
connoissoit pas les premiers principes de la Construc-
-tion, et que son dôme ne pouvoit s'élever sur ses
bases, a pris le parti de ne pas survivre à
l'humiliation d'étre seul de son avis, en Conséquence
il s'est donné plusieurs Coups de Couteau pour
terminer sa vie et voyant qu'il respiroit encore
s'est jetté par la fenetre et s'est tué

On ecrit de rochefort qu outre l'armement
dont on á parlé, on á Caremner, mater, grées
les vaiseaux la ferme, l'hipopotame, le fier
et les frégattes la dédaigneuse, l'aurore, l'oiseau
la Silphide, et la Corvette Isis, on ajoute
que la frégatte la tourterelle qui passa M.r de
vallière a son gouvernement de la martinique
est encore a pouillac dans la riviere de Bor-
-deaux ou elle n'attend que le moment pour
appareiller

Le 22. 9bre

Suivant les lettres de rennes les demandes
Concernant les milices de terre et les places
de fourages du Commandant ont été accordées;
il y á eu beaucoup de débats au sujet du
bail du droit de 2lt 5s par barrit deau de
-vie du Comté nantois qui á été arreté pour
12 ans;
un des membres de la noblesse a lû un memoi-
-re nouveau en faveur des magistrats éxilés
et détenus, Comme il á paru Contenir des
principes qui pourroient Compromettre les
états on ny á pas déliberer, le 14 les états
ont accordé l'imposition des Casernes sui-
-vant les demandes du roy ils ont arreté
en meme temps quils ne seroient point
tenus de léxédent des dépenses qui seroient
faites á lavenir par les troupes pour la
défense de la province et que quant aux
anciens éxédents qui ont jettes la province
dans des emprunts Considerables le roy
seroit suplié de les prendres pour son Compte

comme autres faites par la province. la
Commission des grands chemins á proposé de
demander la partie ordonative des ponts et
chaussées cette proposition á été rejettes. les
états ont délibéré sur quelques parties de
l'etat des fonds sur le rapport de la Commis-
-sion de finances, ils ont arrété que le bureau
des Contreventions feroit un nouveau mémoi-
-re pour demander au roy la réponce á celui
quils ont ádressés a sa M.té en faveur des
magistrats

Le 23. 9bre

On á recu des nouvelles du discours du roy
d'angleterre a son parlement, il lui fait part
de ses armemens comme étant déstinés á
tirer satisfaction de la Cour déspagne, des
sujets de plaintes quil prétend avoir, mal-
-gré cette apparance de rupture, on mande
que lon Croit que tout est accordé et que
lon presume que sa M.té Britanique n'apris
ce prétexte que pour tirer des subsides et les
employer á faire rentrer dans le devoir
les Colonnies qui depuis quelques années
se sont pour ainsi dire séparés de la mer
patrie

Le 25 9bre

plaisanterie de piron au sujet de la traduc-
-tion de Suetone par M.r de la harpe, pour
son intelligence il faut scavoir que son
traducteur est un des auteurs rédacteur
du mercure quil y á annoncé et dans dau-
-tres journeaux sa traduction avec une

qui sont toujours chocqués devoir dans
les auteurs cet amour propre indiscret
qui revolte
Dans l'absence de mon valet
un Colporteur bergue et Banqueroche
entra jusqu'en mon Cabinet
avec force ennui dans sa poche
Les douze cezars pour six frans
me dit-il exquis ie vous jure
l'auteur qui connoit ses talens
la dit lui même en son mercure
C'est Suétone tout craché
et traduit, traduit dieu scait comme
ce sont tous les monstres de rome
qu'on se procure á grand marché
de ce recueil peré chaque homme
des empereurs se vendent bien
Caligula seul vaut la somme
et vous aurai neron pour rien
que cent fois Belzébuts l'emporte
lui dis-je Bouillant de fureur
suis avec ton auguste escorte
et puis de mettre avec humeur
ainsi que leur introducteur
les douze cezars a la porte

---

Mr le Cte de guignes est parti pour londre
en meme temps que l'arrivé de Mr le Comte
d'harcourt ici, des lettres d'angleterre du
18 de ce mois annoncent beaucoup de fer-
-mentation dans les esprit

palte n'est point mort, et ne s'est point tué comme on a cherché à le répandre, les amis de son adverse partie et ses ennemis ont débutés cet insigne mensonge qui est démontré par le fait et s'est tellement accrédité qu'il á fait la nouvelle du jour

jusqu'á présent le chanoine de perpignan dont on á parlé au sujet de l'électricité, sur plusieurs personnes qui s'en trouvent bien soulagés.. les membres de la faculté de Medecine continuent á le suivre dans l'administration de cet effet phisique.

Mr le duc d'orleans dans sa derniere séance de la chambre des comptes y a fait enrégistrer en meme temps une déclaration concernant les payeurs des rentes qui ordonne qu'ils seront tenus de porter leur débets au trésor royal tous les trois ans, et épurer leurs comptes

On doit se rappeller les rémontrances arretés par la cour des aydes le 30 aoust dernier sur l'enlévement des deux magistrats du plmt de Bretagne mandes á compiegne, arreté dans la cour du chateau au sorti de l'audience que sa Mté venoit de leur donner le refus de les recevoir comme traitant d'objets qui ne l'interessant nullement, sur cette réponce du 4. 7bre suivant, des objets de remontrances ont été arretes sur ce refus et elles traitent des motifs puissants qui l'ont portes á les faires. on vient d'imprimer

dit au sujet de l'enlevement des minutes de la plaintes, des arrets, informations et autres pieces du proces commencé par ordre et sur la procedure du roy en la Cour des pairs contre Mr le duc d'aiguillon au sujet du discours prononcé par Mr le chancelier dans la seance tenue a cet effet par Sa Mté en son parlement.

Ce 29 9bre 1770

Mr le duc de praslin a reussi dans le projet qu'il avoit depuis longtems, de tirer des isles moluques les plantes des differentes epiceries si soigneusement gardées par les hollandois qui par la s'en sont attribues le commerce exclusifs; Mr poivre intendant de l'isle de france, est parvenu à leur faire derober des poiviers, des Caneliers, des muscadiers, et des gerofliers, dont on espere pouvoir multiplier l'espece dans nos Colonies,

On a porté le 27 de ce mois au parlement un édit en forme de reglement, sur lequel la Cour doit deliberer, et qui de sa part merite la plus grande attention; on lui prescrit des bornes qui depuis longtems ont fait l'objet de ses representations

Mr rodier, l'un des premiers Commis de la marine n'a point quitté comme on l'avoit dit, mais seulement Mrs du bucq, et truguet ce dernier est remplacé par Mr potier

les etats de Bretagne ont consentit à la levée et imposition des careireneurs a raison

de 350000# par an et les frais de regie en outre
pour les années 1771 et 1772 et sur le Compte qui
lui a été rendu des emprunts éxclusifs qu'ils
ont été forcé de faire pendant les dernieres guerres
pour subvenir aux dépences extraordinaire du
Casernement, ils ont chargé leurs députés et
p.r g.l Sindic á la Cour de représenter que Con-
-formement á ce que le roy avoit décidé pour
la province, ses sortes de dépenses ne pouvoient
etre á la charge de la Bretagne que dans les
temps ordinaire ou il n'y auroit qu'un regim.t
de cavalerie ou deux de dragons.
on a statué de ne point demander la partie
ordonative des grands chemins et ouvrages
publiques, et sur les observations faite au
sujet des débets de la Capitation des années
1767. 1758. a 186703# 2s.
Les états ont arretés que leur état de fonds
n'en sera point chargées que le ministre sera
suplié que le trésorier soit autorisé á n'en
Compter au tresor royal que lors qu'il les
aura reçu.
les états ont charges de nouveau le 18 de ce mois
la Commission des Contraventions de faire
un nouveau mémoire pour le rappel de M.rs
les procureurs generaux et les deux détenus du
parlement, d'y employer les expressions les
plus fortes et les plus Capables d'obtenir le
retour de ces 4 magistrats
le 19 les états ont accepté la regie des étapes
et fait fonds de 200000# pour les années 1771
et 1772 et de 40000# pour les charettes et

 chevaux necessaires aux bagages des troupes
il á été statué le meme jour sur differents objets
économiques annuels et d'usage, comme le
fond de 150000 [?] pour present a Mde la duchesse
de duras qui lui á été offert le lendemain par
une députation et qu'elle a accepté.
le 20 on a fait passer des observations sur
l'objet des marèchaussées a Mr le duc de
duras qui á promis ses bons soins auprès de
Mr le duc de choiseul pour porter ce ministre
de répondre aux voeux des états

Le 30. 9bre

On mande de rochefort que l'on ajoute a la
Carenne des 3 fluttes, la fortune, la Cerisante,
et le gros ventre, un doublage dont on a accé-
-léré fort l'operation, que ces 3 batimens seront
commandées par Mrs Marechereau, du bois-
grenaut, et fauves, tous trois Cptne de bruleau,
que le dauphin royal a descendu la riviere
et mouillé en rade le 20 de ce mois ainsique
le Bizarre que le mauvais temps continuoit
toujours et qu'il a peri plusieurs batimens
á la Cote la frégatte la tourterelle qui avoit
appareillé le 15 á été obligé de relacher et
de venir mouiller a l'isle d'aix
depuis deux jours la riviere est augmenté
de dix pieds et cette Crüe inopinée a occationné
plusieurs accidents.

Lédit envoyé au parlement le 27 du mois dernier porte en Substence que le roy défend aux magistrats de S'intituler Seul parlement, et il proscript le mot de Clare et toute Corespondances. il défend Sous quelques prétexte que ce Soit de cesser le Service, il défend encore de forcer Mr le premier président á donner des assemblées de chambres. cet article Concerne l'usage ou étoient les enquetes et requetes d'entrer dans la grand chambre Sans y etre appellées, quelque fois meme pendant les audiences, et de former, Sans en avoir prévenu Mr le pr pdt l'assemblée des chambres. le roy Confirme la liberté des remontrances, mais il veut que lors qu'il aura entendu Son parlement, ainsi qu'il l'aura jugé apropos, et qu'il aura répondu qu'il persiste dans Sa volonté, qu'elle Soit éxécuté de quelque maniere qu'il l'annonce Sans aucune opposition ni Contradiction; toutes ces prohibitions faites Sous peine de privation d'office

Le parlement n'a point nommé de Commissaires pour examiner lédit, et á remis la délibération au lundi 3 de ce mois jour qui avoit été pris pour discuter ce qui S'étoit passé lorsque le roy étoit venu Siéger en Son pmt.

Ce 3. Xbre

pendant quelque temps Md la dauphine S'est a monter Sur des ânes et en Consequence on en avoit dressé á cet usage, cette princesse habitué a cet éxercice, on y á fait Succéder depuis des petits chevaux bien dressés, et la joute asine

 [illegible]
l'avocat au Conseil qui á deja fait plusieurs ou-
-vrages d'agrément, qui ne prennent rien sur
les choses solides dont il est Capable, s'est
diverti a faire de tres humbles et respectueuses
remontrances á Madame la dauphine des ânes
Cy devant á son service cette plaisanterie
en vers n'a pas été trouvé aussi bonne de tout
le monde quoi que M.r Moreau l'auteur soit
garde de la bibliothéque de M.de la dauphine
et des finances.
Les lettres de rennes du 23 portent que le 21
un membre du Clergé ayant lu a l'assemblée
des etats une lettre pour le rappel des procureurs
generaux détenus, les etats avoient refusés de
l'adopter attendu quils avoient arreté de faire
un memoire, un membre de la noblesse en ayant
lû un autre, son ordre avoit demandé qu'il fut
incontinent envoyé au roy, mais que l'ordre de
léglise s'y étant opposé par les motifs de Corection
quil y avoit a y faire, apres bien des débats
il avoit éte arreté de l'envoyer a la Commission
nommée pour répondre au mémoire de M.r lin-
-guet afin d'en rendre Compte les jours suivants.
qu'il á été écrit une lettre a M.r le Controlleur
general pour le remercier d'avoir fait rendre
un arret du Conseil révocatoire de celui du
23. 9bre D.er pour les sels
le mauvais états des finances de la province
a fait suspendre plusieurs gratifications qui
sont d'usage et les états se sont excusés de ne
pouvoir Consentir a la demande du don gratuit

[les] villes et bourgs et ont deputés vers Mr le duc
deduras pour lui representer que le don gratuit que
les états accordent au roy renferme tout ce qu'on
pouvoit demander aux villes et Communautés de
la province dont l'épuisement ne peut supporter
aucune augmentation sur leur octrois
On mande de rochefort que les vaisseaux de
guerre qui sont passes en rade, étoient au
moment d'appareiller le 24 du mois dernier,
qu'on leur avoit porté leur artilleries et leur
poudre.

Ce 4. Xbre

la Crüe subite d'eau dont on á parlé qui á
étonné et surpris tout le monde, vient de
recevoir son explication par les nouvelle que
l'on á receu de Montargis, et nemours par des
accidents dont on n'á pas encore démeslé la
source, un étang au dessus de Montargis á
forcé ses bords, á innondé tout le pays la nuit
du mardi 27. et par suite l'étang de ferriere
entre montargis et nemours ayant pareillement
Creve, cette derniere ville s'est trouvé le matin
submergée ponts emporté et beaucoup de
monde de noyé, les quartiers les plus éleves
ont eu jusqu'á 7 pieds d'eau dans les maisons
jamais désolation n'á été plus Cruelle et
perte plus Considerable d'hommes et de
biens; on n'en á point encore tous les détails
mais ce qu'on en scait fait fremir

Lassemblée des chambres tenus avant hier á duré depuis 10 heures du matin jusqu'á 7 heure du soir elle á été nombreuse et presque complette, on avoit dans des commités precedents rédigé des representations sur les differentes dispositions de ledit en question, on les á lües et approuvées avec unanimité; Mr le pr. p.dt á été chargé de les porter au roy des le soir, et on s'assemblera demain pour savoir la réponce que voicy
Ce n'est qu'aprés les plus murs reflections que jai fait rédiger mon édit, vos representations ne contiennent que des déclamations contre des personnes qui meritent la confiance dont ie les honore et ne tendent qu'a faire naitre des idées aussi fausses qu'injurieuses a ma personne, elles ne me feront pas changer de façon de pencer, ie vous ordonne d'enregistrer mon édit demain, ie vous charge vous Mr de venir ici le soir a 7 heure me rendre compte de léxecution de mes ordres
le lendemain Mr le pr. p.dt rendit compte aux chambres assemblées de la réponce du roy et sur quoi ayant déliberé, elles ont persisté dans leur arreté de la veille de supplier le roy de retirer son édit.

Ce 6 Xbre

hier a 7 heures du matin on est venu par ordre du roy retirer ledit du parlement.
Mr le pr. p.dt a receu ordre cette nuit d'assembler tout le parlement malgré la fête du

-bres assemblées le maitre des Cérémonies est venu annoncer de la part du roy que Sa Mté tiendroit son lit de justice demain 4 a 10 heures du matin dans son chateau de Ver-sailles, les invitations ordinaires en pareilles Circonstances ont été faites aux princes et pairs &c

Les arretes du 3. et du 4. sont des plus forts et allarment beaucoup sur lévénement de demain. il y á eu ce matin des protestations Contre ce qui se passera au lit de justice

par les dernieres lettres de rennes du 25 de ce mois dernier il ne paroist pas que les états ayant obtenu ce qu'ils ont demandés au sujet du don gratuit des villes et Bourgs, Comme aussi la permission d'envoyer au roy une députation chargée de porter â Sa Mté le memoire nouveau dressé par la Commission des Contreventions pour le rappel des ma-gistrats détenus et exilés, les Commissaires du roy ayant répondu que leurs intentions á cet égard étoient precises. le memoire á étê remis a Mr le duc de duras avec prieres de lâppuyer de ses bons offices

On mande de rennes que la nuit du 27 au 28 du mois dernier un membre de la Nobles-se, (c. Mr du Sel des monts) á ete enlevê par ordre du roy; que les états ont députes sur le champ vers Mrs les Commissaires de Sa Mté que Mr le duc de duras leur avoit répondu qu'il feroit partir un Courrier éxtraordinaire

 au roy pour faire parvenir la lettre qu'ils se
proposoient d'écrire pour témoigner leur con-
-ternation et leur surprise de cet événement
si contraires à leurs droits en observant
que la sage conduite qu'ils tiendroient en
cette occation pouvoit seul rendre leur
demandes et les sollicitations efficaces
Le gentilhomme de bretagne est soupçonné
d'etre l'auteur d'un memoire contre Mr le
duc daiguillon; le nommé Vatar imprimeur
qu'on a soupçonné l'avoir imprimé est au
mont St michel, cet enlevement s'est fait
sans qu'aucun des commissaires du roy en
ait eu connoissance
Au milieu des affaires les plus serieuse qui
partagent la cour et la ville il se trouve
encore des esprit asses légers pour ne s'occuper
que d'histoires de coulisses et immortaliser
les plus salles débauches par des couplets
satyriques sur toutes les actrices de l'opera;
Martial dans l'ancienne rome n'a pas peint
avec des plus noirs couleurs les mesalines
de son temps, que l'auteur anonime du
jour a crayonné nos heroines du théatre

Ce 4. Xbre

On apprend de toutes parts des ravages effroy-
-ables causés par des inondations, beaucoup
de ponts écroulés et des batiments emportés
par les eaux particulierement des moulins qui
exposent le pays ou ces malheurs sont arivés
a manquer de farine
Depuis la maladie de le Kain le théatre

[...] tragique et les vai-
-nes tentatives de Molé pour rendre les premi-
-ers roles, laissent depuis longtemps oisive
cette partie prétieuse de notre Spectacle. Mlle
Clairon dans sa retraite a bien voulu donner
ses soins á un sujet qu'elle á trouvé digne
de ses leçons et il á débuté lundi dernier
dans le role de zamor, dalzire le Spectacle
etoit des plus brillants et si l'on peut con-
-cevoir quelqu'espoir pour des talens nais-
-sant, une asses belle figure, une belle organe
font esperer qu'avec du travail et de bons
modeles, il pourra suppléer a ce qui manque
a la scene tragique.

Ce 7. Xbre 1770

Le p.mt s'étant rendu ce matin á versailles le
roy y á tenu son lit de justice, les jeunes princes
y ont assistes &a. Mr le chancelier qui jusque au
moment que le roy fut arrivé avoit eu l'air
fort embarasé n'ayant été accuilli de personnes
comme il est d'usage quand il entre Mr le pr pdt dit
quelques chose que l'on n'entendis pas Mr de
maupeou y annonca donc les volontes du
roy, relativement á l'édit en question, Mr le
pr. pdt d'aligre a prononcé un discours tres
pathetiques touchant et plein d'onction, sur
les réclamations des parlements en remettant
sous les yeux de sa Mte les arrêtes du 3 et du
4 de ce mois, comme aussi les protestations
du jour d'hier, et a supplié le roy de regarder
son parlement comme des enfans qui viennent
se jetter dans les bras paternels et reclamer

 les droits que cette tete, leur amour et qui eterna-
-ment leur donnoient sur son coeur. Mr Seguier
avocat general, á ensuite pris la parole et á
prononcé un discours convenables aux circons-
-tances et la terminé en requerant l'enregistre-
-ment qui s'est fait dans la forme usitée en pa-
-reille cas. le parlement de retour s'est assemblée
au palais a 6 heures du soir, et a remis la
délibèration a lundi prochain
Mr daiguillon a pris place au lit de justice par-
-mi les pairs ne pouvent pas l'empecher étant
chez le roy et non au parlement ce qui fait
une grande differance pour lui il n'a eté ac-
-cuilly que de Mrs de richelieu, laveguion,
descart, et la villier, les autres ne l'ont pas
regardé

Ce 8. Xbre

Mércredy dernier á l'audiance du sceau il y
fut fait léctue et l'enregistrement d'un édit
du roy, portant imposition d'un marc d'or
sur toutes les charges de la maison du roy, sur
tous les fermiers régisseurs et employés dans
les fermes quelconques de sa Mte, sur les
lettres d'honoraires des differentes offices, sur
le pied du 70eme de la finances ou des fonds
d'avances ou appointement de ceux qui n'ont
point de finances ou de cautionnement, et un
marc d'or de 2000tt pour toutes les lettres d'hono-
-raires des offices, la donnant, les titres honori-
-fiques des érections des terres sont également
assujettis a un marc d'or, les duches héreditaire
a 12000tt les marquisats et comtes a 6000tt

Les inondations Subites et Survenues en tant de lieux dans le meme instant, Sont des phé-nomenes trop extraordinaires pour ne pas tirer leurs principes de quelques Causes phisi-ques que le temps nous découvrira, bien des gens pretendent que la Source vient de tremblement de terre, ce qui le fait présumer, c'est que ces malheurs Sont arrives le meme jour et en des distances tres éloignés.

Ce 9. Xbre

On mande de Brest, que l'on presse fort l'armement du Vaisseau Lunion destiné a passer a la martinique 300 hommes du rgt de picardie ou d'artois, il Sera Commendé par Mr de tronjoli, Capitaine de Vaisseau, la flutte la Seine chargé d'un pareille nombre de troupes, á la meme destination et Sera Com-mandée par Mr de Vaucouleur

Le roy voulant diminuer toutes les dépences Superflües et ne faire que le nécessaires dans ce moment Critique ou le gouvernement tend a la plus grande économie, á déclaré qu'il n'y auroit point de Spectacles a la Cour cette année, et les ordres ont été données en Consequence

il y aura tous les lundis chez Madame la dauphine, des Bals ou Seront invites toutes les personnes de la Cour, ils Seront diriges avec tant déconomies qu'ils Coute-ront fort peu par les Soins de Me la Ctesse de Noailles qui a bien voulu entrer dans Se

Ce 10. Xbre

Le parlement les chambres assemblées a arreté que Mr le pr. pdt se retirera sur le champ par devers le roy pour le suplier ou de rendre a son pnt l'honneur et le libre exercice de fonctions essentielles á la constitution de létat ou de recevoir l'offre unanime que lui font tous les membres du parlement á lexemple de leurs peres, de leur état et de leur tête, offre volontaire mais forcé par les circonstances arreté en outre que Mr le pr. pdt sera tenu de ne donner communication du present arreté qu'au roy lui meme auquel il en remettera une éxpedition en forme

Les chambres demeurant assemblées

Ce 11. Xbre 1770

Suivant les dernieres lettres de rennes du 8 de ce mois, il paroist que les etats sont vivement affectés de la déffence absolüe qui leur á eté faite dénvoyer une députation extraordinaire a la cour, et ils ont dressé á ce sujet un memoi-re sur le droit qu'ils prétendent en avoir et ont prié Mr le duc de duras de l'appuyer de ses bons offices; l'enlevement de Mr du Sel des monts ny á pas fait une sensation moins vive, et ils ont arrêté qu'il sera fait un mémoire détaillé qui présentera avec force tous les griefs et objets de doléances desdits états, qui malgré lépuisement des peuples se sont efforcés pendant la tenüe, á donner au roy des preuves de leur zele et de leur amour

Sacrée, et chargé M.rs les députés et procureur général Sindic en Cour de partir a la fin de la tenüe pour porter a sa majesté le mémoire de leurs réclamations, et que M.r le duc de durras sera prié de vouloir bien présenter, conjointement avec eux le dit memoire au roy

Lorsque le roy est au chateau de la muette, ou á belle vüe sa M.té ne recoit aucune députation et M.r le p.r p.dt n'a pu lui remettre l'arreté du parlement d'hier matin, le roi a eu la bonté de lui écrire de sa main a demain au soir a 7 heures quil le recevroit a versailles, et lui a ordonné de dire á son p.mt qu il eut á reprendre ses fonctions; sur le compte rendu a matin aux chambres assemblées la Cour a arreté de continuer la délibération á jeudi matin

Ce 13. Xbre

réponce du roy au p.r p.dt

rien ne prouve plus la necessité de ma loy que la conduite actuelle de mon parlement, je lui ordonne de reprendre ses fonctions

On a adopté unanimement un arreté de persistance ou l'on représenté fortement au roy les inconvenients d'une loy qui compromettoit meme la succession á la couronne sous un roy moins juste.

Cet arreté sera porté au roy ce soir par M.r le p.r p.dt toutes les chambres restent assemblées assemblée demain á 9 heures du matin

Depuis lundy il ne s'est rien fait au palais,

 et aucun avocat ne s'en presente au ...
Mr du patty, avocat general du parlement de Bordeaux, détenu au chateau de pierre ancise, y étant tombé malade, á obtenu d'estre transferé a voanne ou il est éxilé et ou sa femme á été le rejoindre.
Le roy vient d'accorder le Commerce des piastres a deux de ses premiers valets de chambres Mrs de chancenay et de laborde on sçait Combien cet objet est important par les avantages qu'ils en pourront retirer
Ce 14. Xbre
Ce matin les chambres assemblées Mr le pr pdt á dit que le roy ne vouloit pas le recevoir jusqu'a ce que son parlement ait repris le service
Sur quoi on á remis la déliberation á lundy et chargé Mr le pr pdt de faire ses efforts au pres du roy pour en estre écouté.
Les chambres demeurent assemblées
Ce 15 Xbre 1770
il á été envoyé á tous les parlement ce dit on un édit de reglement dans l'esprit de Celui qui á eté registré au lit de justice on pretend que quelques uns ont ~~arreté~~ des remontrances et d'autres remis á y Statuer apres les roys, il á eté adressé aux differentes Cours suivant leur rentrées
il paroit un arreté du 10 9bre du parlement de provence qui mérite Confirmation
Ce 16. Xbre

les lettres de rennes du 12 de ce mois ne portent que des détails oeconomiques qui sont la matiere du travail des etats, et rien de particulier qui mérite une certaine attention.

Mr labbe alaric de lácademie françoise est mort hier matin ce qui fait trois places vacantes

Mr le pr pdt est de retour de Versailles et n'a pu voir le roy avant hier

on a publié samedi 14 de ce mois lédit du roy qui détermine le droit du marc dór qui sera percu á lavenir.

toutes les nouvelles publiques et particulieres paroissent sáccorder pour la continuation de la paix et que la cour déspagne et de londres sont daccord sur leurs diferens. cette nouvelle est des plus interessantes pour le commerce

Mr le baron de thiers crcisa pere de Md la Mchal de Broglie et Md de Bethune est mort la nuit du 14 au 15 dúne hidroposie de poitrine

Les domages occasionnes par les différentes provinces par les innondations sont des plus considerables lóbjets seul des ponts et chaussées passe douze millions

Ce 17. Xbre

ce matin toutes les chambres assemblées Mr le pr pdt leur á rendu compte quil n'avoit pu voir le 14 Sa Mté á versailles il a été chargé de retourner vers le roy et de faire ses effort pour en estre écouté

arreté du 17. Xbre

La cour toutes les chambres assemblées, ouï
le refus constant de Sa Mté de donner audi-
-ence a Mr le pr pdt et attendu quil persis-
-te á demander léxecution de son édit a
arreté que Mr le pr pdt se retirera devers
le roy, lui fera des nouvelles instances et
le pressera vivement de donner une réponce
certaine, persistant toujours au nom de sa
compagnie de donner audit édit léxécuti-
-on demandée, et que les chambres sassem-
-bleront jeudi prochain pour déliberer ce
que de raison sur la réponce de Sa Mté
les choses jusquá ce jour restant en état.

Ce 18 Xbre 1770

On mande de rochefort que le dauphin royal
et le Bizarre ont appareilles pour se rendre
a Brest on y est fort inquiet d'un navire
hollandois ou danziquois échoué sur les
sables d'ollonnes abord duquel on a trouvé
aucune personnes vivantes; la barque qui
en á fait la premier la découverte s'est
emparée tres indiscretement de ce quil y
a déffets et on craint que ce navire ne soit
infecté de la peste, on á pris toutes les
précautions pour en arreter le cours
Les associes á la construction du Colisée
ne sont pas á se repentir de leurs entreprise,
et on prévu de leurs premiers projets ce
qui arrive aujourdhuy, les dépenses sont
devenus si considerables quils nont pu y
subvenir et ils sont poursuivis par les four-
-nisseurs qui ont fait tout saisir. on ne scait

entreprise, et si on se determinera a le démolir pour en vendre les materiaux.

Ce 19 Xbre

de jeunes officiers qui dans leurs garnisons se sont amusé á jouer la Comedie, enhardis par leurs succes ont voulu tenter de faire Connoitre leurs talents dans cette Capitale, ils ont loué la salle d'audinot pour y représenter aujourdhuy a minuit deux operas Comiques les Sabots, et le deserteur. on n'a pu qu'aplaudir a leurs efforts, mais ils ont trop perdus au paralelle des acteurs Connu ici pour qu'ils ayent réussi Comme en province, il y á toute apparance quils ne récidiveront pas les frais d'une représentation qui a du leur Couter, il y avoit plus de 600 persones.

Mr de lusacque marechal de Camp pere de Md de langeac est mort dans ses terres dans un age fort avancé

Md la duchesse de chartres donnera des bâls cet hiver au palais royal.

Ce 20. Xbre

lettres de jussion du 20 Xbre 1770.

Les principes que nous avons établi par notre édit sont d'une verité Constante, et les dispositions qui la terminent dérivent necessairement de ces principes, les faits retraces dans le préambule sont l'exposé fidel de cequi á été fait et dit par plusieurs de nos Cours et nous avons été forcé de les

[illegible] pour [illegible] qui
tendroient á ébranler l'ordre public et la
Constitution de létat, nous n'avons regardé
jusqui cy les opinions que comme le produit
d'un zele inconsideré et en les condamnant
avons toujours rendus et nous rendons en-
-core justice a la fidelité de nos officiers,
mais votre perseverance a suspendre l'exer-
-cice de vos fonctions et votre résistance
a nos ordres reitérés fourneroit la convic-
-tion de votre attachement a ces opinions,
et compromettroit essentiellement votre
honneur qui ne peut consister que dans
votre soumission aux loix et dans votre
éxactitude á remplir des devoirs auxquels
vous vous étes consacrés par des sermens les
plus solemnels, nous ne doutons pas que vous
ne rendies désormais un libre cour á la justice
et que vous ne vous conformies en fin a une loy
que nous devons á lintèret de nos peuples et
a celui de notre puissance royal, a ces causes
nous vous envoyons nos lettres de jussion &ca

arrété du 20 Xbre

La Cour toutes les chambres assemblées apres
le raport fait par Mr le pr. pdt que le roy
refusé de lécouter. a arreté que pour satis-
-faire a ce quelle doit a l'honneur de la justice,
au service du roy et au maintient de la cons-
-titution de létat, elle ne peut obtemperer aux
lettres de jussion et qu'elle persiste toujours
dans ses précedens arreté, lassemblée remise
a samedy

d'amsterdam.

peste, faim, feu, et ardeur non cessée
foudre, grand grêle temple du Ciel frapée
l'edit arret et grieve loy Cassée
chef inventeur, ces gens et lui frapée

vers fait par Mr le Cte de V. pour sa
niece pour le jour de la fete de sa Cousine

par ce simple Bouquet je célébre ta fête,
que ne puisje avec lui tenvoyer le bonheur!
Cousine! un souhait si flateur,
n'est pas l'ouvrage de ma tête
mais il émane de mon Coeur

Ce 22 Xbre 1770

arreté du p.ment du 13 decembre 1770
Que Mr le pr pdt sera chargé de faire au
roy de nouvelles représentations dans les termes
cy apres

Sire

quelque soit la douleur de votre parlement
á la lécture de la réponce de votre Mté il en
retient les mouvemens pour ne se livrer qu'á ce
que son devoir et son attachement á votre
personne sacrée lui imposent dans les circons-
-tances actuels
il á pour ainsi dire remplie son ministere en
vous représentant les dangers qui résultent
pour vos sujets de lédit portant reglement,
en prouvant a V. Mté que le préambule de
cet édit contient des inculpations si graves
contre les membres de votre p.ment qu'il en-

résistance contre eux une incapacité absolue
de remplir leurs fonctions, et en désignent enfin
les motifs et l'objet de ceux qui ose porter V.
Mté a de pareilles éxtrémites, il Sembleroit
qu'il ne reste plus á votre p.ent qu'a gémir
avec les loix puisque le Sort des magistrats
doit Suivre celui de létat, mais il doit encore
avant ce moment funeste (puisqu'il y est
force) prévenir V. Mté que cet édit renferme
la possibilite de détruire les loix même sur lesquelles la Stabilité du trône est fondée, et dont
l'objet doit a jamais assurer l'immutabilité
et assujetir a l'éxécution Servile, les magistrats
et le monarque lui même
Ces loix, Sire, Sont entre autres l'immutabilité
du gouvernement monarchique, l'inaliénabi-
-lité des droits de la Couronne, la Succession
au trône, notre histoire fournit malheureusement
des éxemples d'attentes portées á ces loix Sa-
-crées dont votre p.ent á Seu garantir létat.
á dieu ne plaise qu'il craigne Sous le régne
du prince le plus juste de voir renouveller
de pareilles événements, mais, Sire, ce qui
S'est vu dans des temps reculées peut Se
voir dans la Suites des temps á venir, et
l'article 3 de lédit portant reglément, S'il
pouvoit jamais être éxécutée, enchaineroit
dans des circonstances pareilles les délibérations
de Votre p.ent en le forcant au Silance et lui
oteroit les moyens dont il S'est Si heureusement
Servi pour Sauver létat.
Non, Sire, un édit dont les Conséquences éx-
-treme á la verité Sont aussi facheuses,

Si une loy aussi dangereuse eut été établie pour les rois vos prédécesseur votre sagesse p.^lmt sans y être excité eut porté votre M^té à la révoquer.
jugez, Sire, de cet édit par limpression que sa publication á fait sur tous les ordres de létat; les actions de V M^té sont toutes dictées par la sagesse et ne doivent jamais inspirer á vos sujets que le respect et la sécurité, ils tremblent tous, Sire, devoir éxécuter l'édit
jugez donc, Sire, encore par le courage des membres de votre p.^lmt qui osent risquer de vous déplaire en portant de nouveau au pied du trône l'offre de leur état et de leur tête, plutot que de manquer de fidélité a votre M^té en concourant á léxécution de lédit portant reglement et plutôt que de se présenter aux yeux de vos sujets comme leur juge pendant qu'en votre nom leurs diffamations se publie dans la capitale.
permettez, Sire a votre p.^lmt de finir en vous adressent les paroles que le pr. p^dt. (du harlay) adressoit au roi henry IV le 19 juin 1605.
Si c'est désobeissance de vous servir, le p.^lmt fait ordinairement cette faute et quand il trouve conflis entre la puissance absolüe du roy et le bien de son service, il juge l'un préferable á lautre, non par désobeissance mais par son devoir á la décharge de sa conscience
M^r de Senac p^r médecin du roy est mort hier au soir a la suite d'une longue maladie

Ce 23 X^bre

toutes les chambres se sont assemblées
hier matin et se sont ajournées a samedi
prochain, tous les autres jours étant
fetes au palais

Ce 24 X^bre

M^r le duc de la vrilliere à été ce matin
par ordre du roy porter des lettres de
Cachet a M^r le duc de choiseul et a M^r
le duc de praslin qui les exilent a leurs
terres de chanteloups et de veaux villars
on ne sçait pas encore positivement qui
sont leurs successeurs dans le ministere
M^r le duc de choiseul a reçu la lettre de
Cachet avec toute la fermeté et le Coura-
ge d'un personne qui depuis longtemps
s'attend a un événement dont la cabale à
fait deja jouer tempis de fois les resort
et celui dont on s'est servi ne pouvoit man-
-quer la C^tesse n'en ayant pu venir a bout
elle seul, et ces ennemis y ayant échoué
plusieurs fois, l'édit a suppleé á tout, il
est regrété de tous les honete gens et dans
les 24 heures qu'il á passé ici il y a eu
3 personnes occupé a la porte á écrire
tous ceux qui si sont présenté et qui ne
suffisois pas il est parti a midi avec M^de
la duchesse de choiseul qui avoient tous
les deux un air tres serain. le 25 decembre
pour chanteloups, ou il ne vaira que sa fa-
-mille

extrait d'une lettre d'Espagne du [illegible] 
decembre 1770

Lunique Contribution est ordonné pour le pr. janvier prochain, le peuple la voit avec plaisir parce que tout le monde paye sa Cote part selon ce qu'on á de plus, il ny aura plus rien d'arbitraire taxé par les magistrats municipaux, la taxe des biens est 6 pour 100 pour les seculiers, et 5 pour le Clergé: mais cette taxe n'est point éxigé pour le présent, et ce que lon demande ne monte pas a 2.½. un mouton est estimé 20s dans le globe des biens, et un boeuf environ 19tt de valeur intrinseque, il resulte une totale liberté pour la vente des fruits au lieu d'un grand nombre dentraves ou on étoit sujet jusqu'a present; de sorte qu'on poura dire que tout ce pays n'ait du jour ou ce subside sera établis, et il se percoit sans un sols de frais puisque les aléades de chaque vilages le recoivent par tiers, et les comptent a la trésorerie.

le proces de Mr luneau de Bois germain Contre les libraires associes qui ont fait imprimer l'enciclopedie va se suivre avec beaucoup de rigueur, si l'on en Croit son deffenseur il pré-tend avoir receuilli des preuves incontestables qui assurent le succés de sa demande il va paroistre incessament un mémoire

le proces entre Mr de Valdhaon et Mr le Mis le monier au sujet de sa fille se perpetue par sa Constante opposition á son mariage, malgré la majorité et toutes les loix invocquées par les deux amants infortunes. de nouveaux memoires que l'on pourroit plutot qualifier de libelles de la part de Mr le Monier pour remettre sur la scene tout ce qui s'est passé et rechercher tout ce que la diffamation la plus Caracterisée peut suggerer pour deshonorer Mr de Valdhaon qui soutenant toujours son Caractere n'y répond que par des plaintes douloureuses de la Cruelle prévention de celui qu'il s'efforce a mériter pour beau pere. on ne scait ce qui doit le plus étonner de la Constan-ce du jeune mousquetaire a vouloir répondre aux voeux de sa maitresse en l'epousant, ou de la haine implacable du pere qui s'oppose Constament au seul moyen qui paroist devoir Concilier toutes les parties et éteindre cette malheureuse affaire

Mr le Cte de Muy lieutenant general des armées du roy, Cy devant menin de feu Mr le dauphin á refusé par deux fois la charge de secretaire

Mr le duc de choiseul est parti le 25 a midi
pour sa terre de chanteloup avec Md la duchesse
de choiseul il á receu toutes les marque de distin-
-tion quáaucun ministre disgratié ai jamais
receu tout ce quil y á de considerable cest
empressé dallei chez lui et se sont trouvé
au pr endroit ou il á change de chevaux
pour lui dire adieu ce qui á bien faché tous
cest ennemis, le jour quil recut sa lettre du
roy dans loeul de beuf il y eu un homme
qui dis nous voila deffet dun bourreau,
lautre luy repondis les roues nous reste

Ce 28. Xbre

On assure qu il va paroitre un arret du Conseil
pour suspendre entierement l'exportation des
grains. la crainte d'une mauvaise année que
l'intemperie des temps semble nous présager
donne lieu á cet acte de prévoyance. plusieurs
province ont toutes a redouter des suites des
inondations qui ont entrainées les semences
en beaucoup d'endroits
On mande de Colmart, que le Conseil Souverain
d'alsase a rendu l'arret suivant le 3 de ce mois
La Cour par provision sous le bon plaisir du
roy et jusquá ce que par le dit Sr roy il en
est été autrement ordonné par une loy düe-
-ment régistrée et vérifiée au Conseil, a
ordonné et ordonne que son arret du 26
7bre der sera éxécuté suivant sa forme et
teneur, ce faisant a fait et fait deffence
sous peine de confiscation de 6000tt damendes

 afflictives, même au bannissement et peines
Corporelles, meme de mort, Sil y écheoit a
toutes personnes de quelques qualites et
Conditions quelles pourroient être, de passer
à la venir ny faire passer sous tels prétextes
ou permission que ce puisse être aucuns
grains, farines, légumes, &c. hors du royau-
-me, et se sera sous la même peine déffendu
pareillement á toutes personnes quelconques
de favoriser directement ou indirectement
la susdite éxportation a moins qu'elles -
n'ayent une permission expresse du roy
lui même, düement vérifiée au Conseil.
le pmt de bretagne a Condamné le mémoire
en réponce a celui de Mr le duc d'aiguillon
imputé a Mr dusel-des monts a être bru-
-les par la main du Bourreau Comme
injurieux á plusieurs membres des états
et Contenant des faits hazardes, Calom-
-nieux et imprimé sans permission

ce 29 Xbre

* dans la derniere assemblée des chambres
Mr le pr. pdt a êté prié de nouveau de faire
les plus fortes tentatives pour obtenir de
la bonté du roy une réponce aux arretes
des 10. et 13 de ce mois, et les gens ont sur
le champ fait porter un arreté ou l'on
représente tres humblement et tres
instament au roy que leur impuissance
absolue d'obtemperer á l'edit est fondé sur
la necessité d'assurer l'honneur, et le droit
de propriété des Citoyens, devoir essentiel

des magistrats et sur ce qu'ils [illegible] por-
-tent les sermens qu'ils ont fait et á létat
en prenant possession de leur charges &

Le 30 Xbre 1770

Mr de Clémont pere de Md la Comtesse de
Brienne est mort

On mande de rochefort que le general des
Capucins y est arrivé le 21 de ce mois, que
les Carosses du Commandant de la marine,
des gardes et du Commissaires général l'ont
été prendre avec son Cortege a Matron, et
qu'ils sont entrés au son des Cloches de leur
Couvent, tous les Corps ont été lui rendre
visite

On ajoute qu'on y á receu un nouvel ordre
d'armer <u>La flutte</u>, la <u>barbue</u>, et la <u>Corvette
létoile</u>

Mr le duc de la vrilliere est chargé de la
Signature des département vacants, jusqu'á-
-présent le public y a porté beaucoup de
personnes qui dans l'opinion general auroient
pu remplir les places, mais rien n'est encore
déclaré

le public veut absolument faire entrer Mr
le pce de Condé au Conseil

*les chambres se sont assemblées hier matin
ont Continué leur permanence et indiqué
a lundi a se rassembler au palais.

Mr le duc de choiseul est arrivé avec Md
la duchesse de choiseul a chanteloup le 26
a 2 heures apres midi, ils avoient Couchés
a orleans en respectant les ordres supréme

qui ont ordonné de sa disgrace, cet exministre
a recu de la part de la plus habile noblesse
les témoignages les plus tendres d'amitié
dans cette Circonstance et jamais disgracié
n'a paru avoir plus d'amis, en sortant de
paris et a la premiere poste beaucoup
d'officiers generaux étoient sur sa route
pour lui temoigner leur regret; on a Com-
-mencé a vendre ses chevaux et équipages
le landemain de son arivé il a chassé et tout
le monde c'est empressé de lui estre bon a quel-
-ques choses
L'arret du Conseil dont on a parlé a paru
il est datté du 13 de ce mois et statué sur les
formes qui doivent être observée pour le Com-
-merce des grains et que le parlement avoit déja
prescript précédement sous le bon plaisir
du roy.

Ce 31 Xbre

les etats assemblées de Bretagne ont arretés
qu il seroit répondu au mémoire de Mr le
duc daiguillon; et la Commission chargée
de le rédiger, ayant rendu Compte de son
travail les trois ordres ont souscripts le
21 de ce mois a ce qu'il fut imprimé au
nombre de 3000 exemplaires pour estre
distribués en la présente tenue, ce qui a été
éxécuté ce mémoire a 64 pages in 4c.
Les places des ministres disgraciés ne sont
pas encore remplies, et l'on n'a que des soup-
-çons sur ceux que l'on croit qui y sont
appellée; on nomme Mr le Mis d'ossun

pour les affaires etrangeres, M. de [illegible]
pour la guerre, et Mr bourgéois de Boynes pour
la marine

*Les chambres se sont assemblées ce matin Mr
le pr. pdt á été prié par sa Compagnie de
Continuer ses effort et ses bons offices auprès
du roy pour en etre écouté sur les arretes des
10. 13. et 22 de ce mois apres quoi il se sont
séparés et ont remis a mécredi 2 janvier 1771

Les deux membres du pmt de Bretagne Mrs
de la noue et de détenus prisonniers au chateau
de Vincennes, viennent déstre élargis avec
deffence de passer par paris

---

vers pour Mr le duc de Choiseul par Mr de la harpe

Dans ses traites et dans sa vie
Regnent la droiture et l'honneur
L'europe Connoit son génie
Et les infortunés son Coeur.

---

chanson pour Md du barry sur l'air de jaconde

Madame l'on ne peut dit-on
Vous voir ni vous séduire
Que l'on ne soit fourbe et fripon
Et sur tout propre á nuire
Du mariage étrange effet
Douce franche et gentille
C'est ce que chacun vous trouvoit
Lors que vous éties fille

---

On á Suspendu la distribution de lalmanack royal pour pouvoir y inserer les Secretaires détat et leur départements lorsque le roy les aura déterminés

il passe pour Constant que la place de chef du Conseil des finances que l'on avoit fait revivre en faveur de Mr le duc de praslin sera Suprimée.

On assure que pendant lintervalle de la nomination aux charges de Secretaires détat vacantes, on a Saisi ce moment pour en fixer les fonds, cette operation pleine de Sagesse épargnera á ceux qui entreront en place le désagrément de Commencer leur adminis-tration par ces retranchemens.

Mr le Mchal Destrées apres avoir beaucoup Souffert des Suites de sa maladie est mort hier matin a 6 heure.

le 2 janvier

Mr le Mis de Monteynard est arrivé cet apres midi de grenoble

Mr le duc de duras est de retour de bretagne ou les états sont Clots

La réponce anonyme au grand mémoire de Mr le duc dáiguillon imputée a Mr du Set des monts, imprimée sans permission et Condamnée par le pmt de bretagne a estre Brulée, est beaucoup plus volumineuxe que le mémoire des états elle a 123 pages in 4o

Les lettres de St domingue portent quil y a beaucoup de Maladie dans la parties ou les

tremblement de terre se sont le plus manifestés
Mr le Mis de pont-saint pont qui avoit épousé
la petite fille du dernier Mal de praslin vient
de Mourir au chateau de praslin en champagne
dans l'age le plus avancé. il laisse plusieurs
enfans dont deux fils Connus sous les noms de
Comte, et l'autre de chevalier de praslin. il a
laissé une somme Considerable pour être dis-
-tribuée aux pauvres de ses terres, fruit de ses
épargnes, il vivoit depuis 20 ans dans la plus
grande retraite avec la Comtesse de praslin
sa brüe que son humanité et sa bienfaisance
font respecter et adorer de tous ses vasseaux
il est arrivé a paris depuis plusieurs jours
un jeune éléphant, que des particuliers ont
achette pour l'exposer a la Curiosité publique
il n'a que 5 ans et n'a pas acquis encore
toutes sa grosseur, cet animal rare pour ce
pays ne peut manquer d'attirer bien du monde

Ce 3 janvier

Mr de durfort Cy devant ambassadeur a Vienne
est nommé dit-on chev d'honneur de Madame
Victoire, et Mr de Bear, son écuyer, Mr de
Castelanne, fils de Mr de Castelanne Cy devant
ambassadeur a Constentinople a la place
de chev d'honneur de Md Sophie, et Mr le
chev de taillevan celle d'écuyer

Ce 4 janvier

+ le roy a envoyé ce matin au pmt de nouvelles
lettres de jussion dont on jgnore le Contenu, la
délibération remise a lundi 7 de ce mois

[illegible] de choiseul
Comme tout autre dans sa place
il put avoir des ennemis
Comme nul autre en sa disgrace
il acquit des nouveaux amis

---

quand l'autre jour le bacha d'aiguillon.
eut déterré de linguet le repaire
il le trouve mesmutant le factom
qu'il préparoit en faveur de tibere
ov Sus. tres cher dit le tiran breton
tu Scai mon Cas, fait mon apologie,
vous arrivé lui dit l'autre a propos
vous me trouvé en haleine et dispos
j'ai pelotai en attendent partie

---

discours que l'on a fait tenir a Mr paquier Conseiller de grand chambre et quil ...

Mesieurs

je n'ignore pas que ma tete est proscritte mais malgré la certitude ou je suis du coup qui doit me frapper je pence que des Magistrats couvert dignominie ne peuvent pas exercer avec dignite les fonctions honorables de la magistrature; que les imputations qui leur ont été faite par l'edit ne leur laissent que l'alternative proposée au roy ou de retirer son édit ou de reprendre les offices dont ils étoient pourvu, et de disposer de leur tetes, quil lui offrent. j'ai toujours vecu en ces sentimens et prest a descendre au tombeau je les consigne dans le sceau de la Compagnie.

Mr le Mis de Montenard, a pris aujourdhuy posses-
-sion de l'appartement de Secretaire détat au depar-
-tement de la guerre á versailles, apres avoir eu
l'honneur dêtre presenté au roy

Mr le Mchal Destrées avoit demandé par son
testament, dêtre enteré tres simplement, mais
Mrs les marechaux de france et la Connétablie
ont Cru de leur dignité qu'il fut inhumé avec
la pompe attaché a son grade et la Cérémonie
s'en est faite aujourdhuy avec tout l'apparat
Convenable

Mr labbe terray, sans etre secretaire Détat
au département de la marine administre
cette partie et travaille avec Mr de Clugny
aux quels les bureaux rendent Compte.

On distribue aujourdhuy l'almanack royal
et l'on á laissé en blanc les noms des Secre-
-taires détat non déclarées

*Les chambres ont été assemblées hier matin
et on y a fait lecture de nouvelles lettres
de jussion pour qu'elles reprennent leurs —
fonctions en se Conformant aux anciennes
ordonnances; la teneur de ces nouvelles
lettres sur les quelles on á deliberé fent esperer
que lundy prochain tout rentera dans l'ordre
accoutumé; on á remis a ce jour ay statuer.

Ce 6 janvier

Mr de Beaujon, receveur general des finances
va estre chargé de la banque de la cour et
il paroit Constant qu'il sera seul banquier
du roy.

 L'envoyé de tunis est arrivé ici où il est
défrayé ainsi que toute sa suitte aux dé-
-pens du roy, il loge rue croix des petis
champs à l'hotel de Bretagne
L'academie francaise doit procéder jeudy
prochain a l'élection des 3 candidats
pour remplacer les membres defunts,
plus de 25 sont sur les rangs.

Ce 4 janvier

* Les chambres se sont assemblées ce matin
a 9 heures et ont déliberés jusqua 2 heures
apres midi. on jgnore encore jusqu'a présent
le contenu de leur délibération, mais neant-
-moins le part reprend ses fonctions demain
et l'audiance doit ouvrir a 4 heures du
matin; Mr le pr pdt l'ayant annoncé lui
meme au sorti de la grand chambre pour
satisfaire a lempressement que le publique
temoignoit de scavoir le resultat de l'assem-
-blée et par les applaudissements qu'il a
recu il est facile de juger de la joye qu'
occationne cette rentrée
le discours que le public donne a Mr paquier
au sujet de l'édit dont il est question il
est constant que ce magistrat a parlé
avec beaucoup déloquence et donction
dans cette seance mais il est faux que le
discour qu'on lui impute soit de lui.

[illegible]
duc de choiseul.

Votre malheur M.r le duc est bien plus celui de létat, vous trouverés des Consolations dans la noblesse et la pureté de vos Sentimens, vos amis en trouveront dans votre gloire, mais il n'en est point pour la france.

Extrait de la gazette anglaise du janvier 1771 traduit mot pour mot

De tous les ministres que le roy á disgracié depuis Son avenement á la Couronne, aucun n'á été regreté Comme le duc de choiseul, le peuple rend justice a Ses talens, chaque chose est dans un état languissant, le despotisme regne, le Commerce est Suspendu, le Cour de la justice interrompu, les provinces ainsi que la Capitale Sont unanime dans leurs opinions et mesurent de demander le rapel du Seul ministre que le Ciel ait produit brain, et estimé, et rapellé mêmes par les puissances qui en étoient jalouse toutes l'europe Sunit en regrets pour la disgrace d'un ministre qui en etoit l'admiration

Si le roy nécoute pas les prieres de Ses Sujets Sa perséverance occationnera une grande éffusion de Sang; lémigration de Ses Sujets Comme la révocation de l'édit de nante et la desertion des troupes, C'est la la Consequence infaillible de ce malheureux événement et la france deviendra la proye des potentats voisins qui Sagrandiront Sur Ses ruines qui viendra d'une mauvaise administration

douleur éclater asses haut et on en a envoyé
plusieurs a la bastille

Ce 8 janvier

# le parlement a fait hier 7 un arreté pour
faire voir au roy limposibilité ou il se
trouvé de reprandre ses fonctions sans que
Sa Mté retiras son edit publiée au dernier
lit de justice &a
la Cour a arreté de reprandre son service
néanmoins les chose restant dans le meme
état si lédit nést pas retiré
cette arreté est tres beau et dit la verité

Ce 9 janvier

la premier personne qui ait été jugé a la
rentre du plmt Cest Md la princesse de mona-
-co qui a gangié son proces en séparation
de Corps et de bien d'avec Mr de Monaco
qui ne sest pas deffendu en Consequence
elle á loué la petite maison de Mr le Mis
de blosy

Ce 10 janvier

Mr le Mis de blosy a épouse Md bontemps
il y avoit longtemps que ce mariage
traine

Ce 11 janvier

Lextrait d'une lettre de Marseille
lacademie qui est en usage d'aller faire visite
et de Complimenter les membres de lacademie
francaise qui passe dans sa ville á refusée
la visite et le Compliment a Mr Seguier a-
-cause de son requisitoire et des mouvement

de Mr de brienne archeveque de toulouse pour empecher l'impression du discours de Mr thomas

le 12 janvier

Mr de Sartine á en ordre par lettres de cachet de faire mettre emprison celui qui distribue les nouvelles dans paris ce qu'il a éxécuté sur un laquais de Md doublé son maitre dhotel a pence avoir le meme sort et elle sont tres fort déffendu

le 13 janvier

l'academie francaise á nomme Mr de voquelor évéque de Senlis á la place de Mr de mongrif

le 14 janvier

il y a toujours trois parti á la Cour celui du chancelier du duc dáiguillon a qui le public veut toujours donner les affaires étrangeres et celui du terray soutenu par Mr le prince de Condé que l'on assure qui nentera pas au Conseil Comme il s'en étoit flaté Mr le duc dorleans, et Mr le pce de Conti ayant parlé á ce sujet avec vivement

On attribue la rentrée du parlement a Mr le pce de Condée et a Mr labbe terray pour fa-vorise les desir que Mr le pce de Condé avoit que l'affaire de Md de Monaco fut jugé

le 15

On assure que le Courier déspagne est arrivé et quil nous assure la paix ouvrage que Mr le duc de choiseul a fait et dont il etoit sur lors de sa disgrace on dit quil y a encore quel-ques petite difficulté avec l'angleterre

*reponce du roy
mon p^mt en reprenant son service ordinai-
-re est rentré dans son devoir il navait ja-
-mais du sen écarter, son arreté contient
des maximes contraires aux principes établis
dans mon édit dont je maintiendray toujours
léxécution
jenvois a mon p^mt un reglement concernant
les blées et grains
* arrete de la cour les chambres assemblées
a l'occation du recit fait aujourdhuy par M^r
le pr. pdt persistant dans les principes et
protestations contenues en l'arreté du 7 de
ce mois a arreté que les chambres resteront
assemblées pour ne s'occuper que des affaires
interessante et notament de l'affaire des
bléds &c.
que les commissaires nommes pour l'arreté
du 7 du present mois s'assembleront ce soir
pour travaillé aux remontrances portées au
dit édit
le 16 janvier pr lettre de jussion
+ contenant toujours la meme chose &c
cette inconsequence est une atteinte a notre
autorité et nous nous devons de la punir
si par un promps retour vous ne vous hatez
de la reparer
le 16 janvi
\# la cour toutes les chambres assemblées a
arrete que les voeux de la magistrature
qui composent son p^mt les portera toujours

a la soumission a ses volontés quil se sont em- 
pressé de lui en donner un témoignage éclatant
en reprenant le service aussi tost quils ont cru
que les bontes du dit Sr roy leur ouvroit un
moyen de remplir leurs fonctions sans manquer
a leur devoir et sans souscrire a leur deshonneurs
que cette esperance leur ayant été enlevé par la
réponce du roy &
il est dit encore quil se trouve dans la meme
impossibilité quavant les lettres de jussion de
concilier lobeissance avec la fidelité quil doit
au dit Sr roy &
il est encore dit quil sont pres a tout sacrifier
et a donner sil le faut leur vie pour prouver leur
fidélité quils sestimeroient heureux que leur
dernier soupire soyent un temoignage de leur
attachement á la verité aux loix aux interest
de leur souverain et a ceux de leur citoyens &
réponce faite a Mr le pr pdt par Mr le duc
de la vrillier
le roy ne juge pas apropos de vous voir parce
-quil n'est pas dusage de venir a marly sans
avoir demandé permission et que dailleurs
son plmt nayant pas repris le service sést
une raison de plus pour ne le pas recevoir
2e lettre de jussion du 17 janvier 1771
toujours la meme chose
a ces causes nous vous ordonnons tres expresse-
-ment de reprendre vos fonctions sous les peines
portées par mon édit
Mr le pr pdt ayant dit que le roy étoit si
en colera quil ne pouvoit pas lui porter larreté

14 ... ont chargé [illegible] que la Cour ne pouvoit
pas obtemper aux dt lettre á arreté que vue
limpossibilité ou Mr le pr pdt s'est trouvé
de pouvoir parlé a sa Mte le present arreté
et les remontrance faites en Concequence
de l'arreté du 15 lui seroient adresses par
le greffier en chef de la Cour qui auroit
l'honneur décrire a ce sujet a sa Mte
isabeau greffier de la Cour s'étant rendu á
marly hier matin 18 pour remettre au roy
la lettre du greffier en chef, l'arreté et les
remontrances de la Cour, n'á pas pu parlé
au roy et rempli sa Commission il est revenu
de suite en rendre Compte aux chambres
assemblées et a rapporté le tout que nous
n'avons pas
quelques instant apres il a eté adressé
* le 19 janvier de 3e lettres de jussion
ou le roy dit avant que de punir votre désobeis-
-sance nous avons Crue quil étoit de notre
bonté d'épuiser toutes les voyes de douceur
et de patiance C'est pour la dernier fois &
personne n'a pû, ni n'a du vous donner esperan-
-ce & pour la 3e et dernier
discours des gens du roy
C'est á regret que nous nous trouvons
dans l'obligation d'aporter a la Cour cest
3e lettres & le 19 janvier
Si la rigeur de Notre ministere impose
en ce moment a notre sensibilité nous n'en
faisons pas moins les voeux les plus ardens
pour que la Cour puisse trouver dans les

ressources inepuisables de sa sagesse, les moy-
-ens les plus efficasse pour détourner l'orage
dont nous Sommes ménaces, nous osons esperer
qu'elle nous rendra justice d'estre Convincu
que c'est avec la plus grande douleur que
nous avons pris les Conclusions par écrit
que nous laisons a la Cour avec la lettre de
Cachet du roy

*arrete du pmt du 18 janvier

la Cour délibérant Sur les lettres de jussion du
17 Considerant quelle á épuisé tous les moyens
possibles pour parvenir à se faire entendre du roy
quil ne lui reste desperance dans un moment
aussi Critique que celle que lui inspire la Confi-
-ance quelle a dans la justice et la bonté du roy

a arreté quelle attendra avec la résignation
la plus respectueuse et la Soumission la plus
tendre tous les évenement tels quils puisse etre
dont elle Se trouve menacé Convincu que tous
les membres de la Compagnie dans quelques
Situation quils Se trouvent réduit Conserveront
toujours le meme attachement inviolable pour
la personne Sacrée dud. Sr roy, pour son
Service, pour le bien de Ses Sujets, et pour la
Conservation des loix, essentiels de l'état, et
Cependant ladit Cour a arreté de S'en rap-
-porter au zele de Mr le pr pdt d'aligre
pour profiter de toutes les ouvertures qui
pourroint les mettre a portée de presenter au
dit Sr roy les représentations Contenues aux
deux arretes du 17 du present mois

le 18 les chambres ont été assemblées pour
entendre le Compte rendu par les gens du roy
sur les affaires des grains on ne doute pas
que les monopoleurs qui sont détenus ne
soyent juges incessament si le parlement
n'est pas exilé aujourdhuy ou demain.

le 19 janvier

Md la Ctesse de Courtebonne est accouché
aujourdhuy a 5 heures apres midi fort heureu-
-sement d'un garson
on a reformé 3 intendant des finances qui
sont Mrs langlois, boutin, et cochin on
conserve a Mr Cochin les domaines
de tous les aindrois de gens sensé qui se sont
trouvé dans des differens ports ou aux états
lorsque l'on á apris la disgraces de Mr le duc
de choiseul la tristes et la consternation y
á été marqué vivement, même jusque au lan-
-mé aussi bien qu'au etats de monpelier ou il
y avoit beaucoup de monde. on disoit c'est
la recompence d'avoir fait la paix entre
l'espagne et l'angleterre on parle tous ~~[illegible]~~
les gens sensé sont dans la plus grande conster-
-nation de voir tout ce qui se passe et de la
façon dont tout est conduit qui est la suite
des cabales qui se sont tramé depuis plus de
deux ans et qui ne sont pas prete de finir
en attendant la paix, l'union, et la cordiali-
-té regne a chanteloups et l'on y jouit d'une
bonne santé.

* le pmt, persistant toujours dans ses arreté, la nuit du 19 au 20 les mousquetaires ont été cher une partie des membres du parlement pour sçavoir le ouy ou nom de leur facon de pencer plusieur ayant dit ouy les autres nom le dimanche 20 ils se sont assemblées cher Mr le pr pdts ou ils ont pris heures a 4 heures de lapres diné, la Cour ayant été averti elle á envoyé une lettre de cachet a Mr le pr pdt pour ne si pas trouve, cest Mr fermé qui a pré-sidée a lassemblée ou ils ont proteste Contre tout ce quils auroient pu faire la nuit et persistent toujours dans leurs arreté il y en a qui avoient fait leur protestation cher un notaire

le 21 janvier

* la nuit deux huissiers de la chêne sont venu aporter a cest Mrs larret du Conseil qui Casse leur chargé, auparavant ~~en~~ les mousquetaires etoit venu cher quelqueuns sçavoir si ils persistoient toujours dans leur facon de pencer, ils ont répondu de meme, une heure apres les mousquetaires sont revenu leurs aporter une lettre de Cachet pour les éxiler et cette lettre leur déffend de prendre le titre de Conseiller au parlement il ny en a eu qu'une parti déxilé on dit que le reste le sera la nuit qui vient ils ont ete si faché de nestre pas du nombre de leur Com-pagnie quils se sont assemblé sur le champs pour faire leur déclarations que sétant rendu au palais a lassemblée des chambrées

inoique ce jour d'huy et n'y ayant point trouvé le plus grand nombres des membres de la Compagnie que dans la nuit derniere ont recu des ordres du roy

arreté que Mr le pr pdt sera chargé de se retirer par devers le roy a l'effet de faire les plus vives instances envers ledit Sr roy pour obtenir de sa justice, et de sa bonté le retour des magistrats

Le 22 janvier

cette nuit les 40 etant de magistrats qui navoient pas encore recu leur lettres de cachet comme les autres les ont recu partie du pmt sont éxilé dans leur terre les autres dans des villages tous dispercé et éloigné les uns des autres les premiers avoient ordre destre sorti avant 3 heures du soir de paris. ils sont presque tous dans leur terre les premier lettre de chachait etois de 1 . les seconde de 40 a la lettre que le mousquetaire a aporté á Mr de garre il á ecrit au bas

Non trop peu respectueux pour mon roy,
ouy trop deshonorent pour moi.

il y a quelques temps que l'on a assuré que on
avoit proposé au roy déxiler son pmt a pontoise et que sa Mté á trouvé mauvais que le chef de la justice lui proposat un pareil moyen, que le chr a demandé 4 lettres de cachet Contre 4 magistrats qu'il á dépeint a sa Mté Comme les plus rébelles, et les plus mutins, et que sa Mté n'a pas trouvé meilleur cet expedient et enfin le chr s'étant réduit a demander seulement 3 lettres de Cachet sa Mté les lui a refusé

en attendant le dénoument de ces malheureux événement qu'auroient du prevoir ceux qui les ont amené pour enchainer les loix, on soutient que Mr le chr a fait proposer au grand Conseil l'attribution de toutes les affaires portées au pmt et que ce tribunal a rejetté avec horreur une pareille proposition On ajoute aussi que Mr le chancelier travaille dans ce moment a Créer une Commission pour administrer la justice et que cette Commission sera formée de Mrs daguesseau, de la bourdonnaye et bastard, et de plusieurs maitres des requettes, on dit également que Mr bourgois de boynes n'a pas voulu absolument accepter d'être Compris dans la ditte Commission d'ailleurs on est fort embarassé pour donner á cette Commission quelques Consistance si le pmt n'est pas exilés et qu'il reste a paris chambres assemblées on craint qu'il ne se détermine á décreter la Commission et a donner un arret de deffence de la reconnoitre

140 les avocats se sont assemblées hier et ont
déliberé de porter leurs sacs au greffe et de
fermé leurs cabinets aucuns ne se sont pre-
-sentes aux deux dernieres audiance du chatelet
hier 14 Xbre 1770 il ne se presenta qu'un seul
procureur a l'audiance de Mr le lieutenant civil
qui requis simplement un défaut et se retira
le parlement au sur plus paroit tres unanime
dans ses déliberations, si Mr le premier pdt
y vat de bonne foy il se couvrira de gloire
et dhonneur on a quelques inquietude sur
le compte de Mrs le pdt dormesson et de fleury
Mr fermé doyen du parlement agé de 84
ans á eté le premier a opiner de porter au
pieds du trône sa charge et sa tete, on á
applaudi a sa fermeté par acclamation
et par un omnes
Mr le chancelier a fait fond sur 22 de la
grand chambres et plusieurs des autres cham-
-bres
Suite de la rélation du 14 Xbre 1770
On n'a pas ete contant des discours pro-
-noncé dans le lit de justice fait par Mr
Seguyer ou par Mr Moreau avocat des
finances le pmt lui a reproché de ne s'être
pas conformé a ses vues en ce quil ná pas
protesté contre la présence de Mr le duc
daiguillon nommément
On apprend que dans l'assemble des cham-
-bres d'aujourd'huy plusieurs magistrats
ont dénommé Mr le chancelier comme ayant
voulu les Compre á l'effet de se détacher

de leur compagnie on est dans l'attente de tout 141
événement vu la noirceur dont on se sert pour
faire voir des fausseté a sa Mté qui en est con-
vaincu par les chose que lon invente

Le 23 janvier

il y a eu un tremblement de terre a fronte-
vaux le 16 de ce mois qui cest fait sentir
Mr le pr. pdt dáligre est éxilé a sa terre du
tremblay.

Le 24 janvier

Mr le chancelier Mrs de lavrillier tous Mrs
du Conseil les maitres de requete partire de
chez le chancelier a 10 heures jeudi pour ytenir
le parlement en Consequence des lettres patente-
-tes du roy de la veille ils avoyent eu soin
de demander temps de troupe pour les escorté,
le quai á pied, et á cheval y étoit, lon avoit
fait fermé des portes du palais, cela návoit
pas empeché quil ny eu un monde prodigieux
il y en avoit jusque dans la cheminé Mr le
chancelier avoit demandé que les boutiques
du palais fusse ouverte les marchand non
pas voulu et lui ont demandé si il répondoit
du trop quil pouvoient essuier il á dit que
non elle sont reste fermée; le chancelier
ayant apperçu tant de monde dit á un de
ces hoctons de faire sortir de la grand cham-
-bre, il sádressa heureusement pour lui á
une croix de St louis fort prudent lors que
le hocton le pris par son jabot pour le faire
sortir il ne fis autre chose que de tirer son
épée le pauvre hocton eut temps de peur quil

 appera a moi, son malive eut si grand peur
qu'il devint de differante façon et dis serie moi
sa suite les maitres des requete et autres ta-
-chois de se sauver et n'en trouvent pas le
moyen, chacun desiroit de scavoir pindre pour
faire voir a toutes les nations un tableau qui
n'a pas son pareil; il fire donc leur entrée
dans la grande chambre ou chacun y pris sa
place ces Mrs n'ayant point oublié ce qui s'etoit
passé à la chambre royal ou Mrs dagesseau,
de Boine, et autres s'étoyent trouvé il prive
place ce Mr de fresne actuellement dagesseau
depuis la mort de son frere exer ce dont la
charge de pr. pdt. les gens du roy avoient
en ordre de ce trouver au palais avec le cortége
les avocats il n'étoyent point ici, les procu-
-reurs il y en avoit quelque uns,
Mr le chancelier fit faire lecture des lettres-
patentes du roy du 23 qui ferve en registre,
après il apela un procureur qui dis
que sa partie avoit retiré ses pieces
pendant ce temps le chancelier etoit descen-
-du par un petit escalier avec plusieurs
de son cortége pour s'en aller de crainte
du tumulte on avoit fait tenir les gardes
francoise et les gardes suisse tous prestes
au moindre bruit il y avoit plus de 60
sergens aux gardes déguise pour estre tout
prest. l'assemblée fut donc remise au
vendredi 25. des le matin l'on fait garder
a la pointe du jour les entours du palais
malgré cela on trouve toujours quelques

ecris ou quelques dessin qui ne laisse pas
jgnorer la facon de pencer du publiques

le 25 janvier

les chambres nouvelles se sont assemblée
ce matin Mr dáguesseau a demandé a un
procureur la cause qui devoit estre jugé
il a fait voir la signature des partis
qui avoient retire leur piece malheureuse-
ment pour l'intime pr pdt il fit un hâ
qui se fit retentir de tout le palais et
on eut bien de la peine á les faires taire
on appela un autre procureur qui dis
que les partie avoyent demande 15 jours
lintime dit a quinzaine dans le moment
il y eut un ecos universel qui se fis entendre
jusque dans la rue cest ce qui a occupé les
nouveaux juges qui vinrire a lapres diné
á sassemblé il y eut le meme train et il
dire quil ne pouvoient rien faire on rompit
lassemblée a demain samedi

le 26 janvier

le palais toujours garni de troupes et les en-
-tours des la pointe du jour, le conseil parlement
actuelle ou lon na meme pas oublier de faire
imprimer jusque au conseillers et maitres
des requêtes absent comme Mr donun qui est
en espagne, lintendant qui est á valencienne
il y á longtems que lon dit que le papier
souffre tout lon étoit bien aise de faire voir
que lon avoit plus de monde que lon nen
vouloit, ne sétant pas trouvé un seul du

 parlement qui n'ai été uniforme dans sa façon de pencer jusqu'au greffier en chef Mr gilbert de voisin qui á demandé destre traité comme les membres immortalisé á tous jamais qui ont sacrifié leur vie, leurs biens, pour conserver a la postérité des loix aussi éssentielle pour leur honneur et pour le bien public dont il ne se sont jamais démanti toutes les fois qu'ils ont eu le droit de representation dont ils ont fait usagé et n'ont jamais sedée qu'a la force, leur pouvoir n'étant que celui de s'opposer et de representer, chose qu'il n'ont cessé de faire dans cette occation tant pour la monopole des blées auquélle ont leurs á toujours repondu que l'on en êtoit occupé et l'on á rendu en conséquence le meme arret au Conseil que le parlement avoit deja rendu et les autres parlement cette fois ici ils se sont assemblée les Mrs et ont appellé des cause toujours meme réponce et une lue accompagne de termes propres au temps ou nous sommes se sont fait entendre de par tout plus de 4000 mil ame etois présent il y en eut plusieurs qui furent arrete pour tacher de faire donner dans le piege les vrais amateur de la verité tout ne se conduisans malheureusement que par la fausseté et des détours qui ne sont connu que de ces intrus et de leur adevant, ils ont remis l'audiance au mardi 29 seront il plus heureux ie n'en scai rien

Mᵉ la duchesse de chartres a donné aujour-
-dhuy un Soupé daussans au palais royale
Mᵉ la Mise de Montainard a ete presenté
au roy le 24
Mʳ le Mchal de brisac disseurs de bons
mots et donnant de bons Conseil a dit nous
nous démornachurons, et á Conseillé a Mʳ
de montainard de donner ses audiances au
louvre que cela épargnerai bien des fiacre
au militaire.

Le 27 janvier

il y avoit un Conseiller au pmt qui etoit
sur le point de ce marier, il á êté lors quil
a veu sa lettre de ouy ou non porte par
les mousquetaires voyant bien ou le chance-
-lier vouloit en venir; dire la situation
ou il se trouvé et a la veille de perdre une
partie de sa fortune quil esperoit quil y
aurai un temps plus heureux pour lui &
le meme procedé de generausité cest trouvé
du Cauté des pere et mere et de la demoiselle
meme le mariage cest fait et elle est parti
pour léxil avec son mari Mʳ

Le 28 janvier

Mʳ de grosbois pr pdt du parlement de
besencon marie Mlle sa fille avec le neveu
de Mʳ labbe terray fils de Mʳ de rosier
President de la Cour des aides

Mʳ le Mchal de Broglie ayant affaire
a Mʳ le chʳ le jour de son établissement

152 au palais où il eut si grand peur et qu'il
Continue nanssant aller dans son Carosse
allant dans celui d'un autre ou un remise
le M^chal lui parla donc de l'affaire qui
avoit avec lui et quand il eut fini il
lui dis qu'il prendrai une autre moment
ou il aurai moins d'affaire, le ch^ev lui dis
ie suis aujourdhuy Comme vous M^r le M^chal
lors que vous avez gagné une batail.
La grande troupe étrangere des voltigeurs
de sa Majesté donnera aujourdhuy 25
janvier la premiere representation des
odiances parade en 2 actes suivi du proco-
-reur malgre lui Commédie donné en
1756. au théatre avec ses agrément, il
n'entrera que la livré et gens en noir sans
épées, les grenadiers de la poste paris
Continueront di entretenir le bon ordre
Les enfans de 10 ans Continueront di jouer
les grand rôle, en attendant le deuxiéme
représentation des avocats sans Cause

autre

ici la p^r representation des marionnette
de Bois a l'hotel du baillage
la seconde hué et Berné,
la 3^e insulté en Continuant chaques jours
d'assemblée sur le meme ton

en pologue un véto renverse un Couronne
le plus souvent l'argent la donne
en france on agit autrement
pour un ouy, pour un Non on Casse un parlement

guigue femme de lembassadeur dangleterre
etant a soupe dans une maison ce prire de
querelle d'une façon si violente sur le compte
de Mr le duc de choiseul ~~elle~~ finis par dire
au temps de mal de son mari quelle ne peut
souffrir quelquun du soupé voulu lui represen-
-ter qu'il ne lui convenoit pas de parlé dans
de pareil termé elle le fis tair en lui disant
quelle ne lui demandé pas son avis
Md de guine á recu une lettre de Mr de Sartine
qui la prie destre un peu plus circonspecte
La paix est signé entre langleterre et
léspagne le courier est arrivé.

Ce 29 janvier 1771

Le conseil cest assemblée ce matin ces Mrs sont
sortie de chez eux a huit heures devant neuf ils
etoient rentre chez eux sans avoir rien fait
Mr de Sartine á fait déffence á tous les clercs
de procureurs et autres de se trouver au palais
on dit que Mr le chancelier a envoyez des lettres
de cachet au sindic des procureurs et autres
pour leur faire reprendre leur fonctions si
non ils perderont leur chargé qui seront
confisqué au profit du Roy et que leur
décendant ne pouront posseder aucune charge
On dit aussi que Mr le chlr á été faire une visite
a Mr de Malserbe pr pdt de la cour des aydes
pour lui proposer destre pr pdt du parlement
quil veut créer que Mr de Malzerbe á sonné
sest sonnet et á dit a ses gens Mr le chancelier
veut sén aller

Epitaphe du parlement de paris del janvier

1771

Cygits sous ces sacrés portiques
ces marbres, ces voutes antiques
Un respectable mort dont les membres épars
Couvent encore mille hazards.
passant de quelques pleurs arrosé au moins sa cendre
Son zele étoit si pur, son coeur etoit si tendre
il chérissoit le peuple il adoroit son roy.
de son devoir suivoit la loy
Long tems avec honneur il servit la patrie
mais menacé d'ignominie
de rebellion d'attentat
il aima mieux perdre la vie
que de vivre sans gloire et de trahir létat.

autres

Les Comediens de Bois donneront aujourdhuy au grand Conseil la pre representation des trompeurs suivie des parades a la chancelière la livrée, et les cheveux longs entreront gratis les grenadiers de la porte paris feront la garde en dehors

Vieux Courtisan mis au rebut
Vieux général sous la remise
á la Cour tu n'es plus de mise
il ta fallu changer de but
sans lintrigue point de salut
richelieu C'est la ta devise
de ton squélette empoisonné
le tems á purgé les ruelles
du jargon d'un fat suranné
le tems á délivré les bêlles

confus de [illegible]
ou languit ta futilité
ton petit orgeuil dépité
dans un vain tracas se consume
et le baigneur qui te parfume
se moque de ta vanité
tu n'as plus de grâce á prétendre
tu n'as plus de rôle a jouer
Voltaire est las de te louer
tout le monde est lás de ten tendre.
que faire a quél saint te vouer
il te reste l'academie
et tu viens de timaginer
que ton importante ~~manie~~ momie
lá, du moins pourra dominer
qu'il ten soit venu la pensée
on ne péut en être surpris
Mercure avec son caducée
fesoit dit-on peur aux esprits

Le nouveau parlement juge comme a lordinai-
-re, il n'i á que la tournelle qui sassemble qui
ne fera pas grand chose
On á eu nouvelle que le pdt de bretagne res-
-toit les chambres assemblées et quil avoient
ecrit une lettre au roy pour lui demander
le rapelle de celui de paris
On á recu la nouvelle de la mort de Mr le
Mis de Coilin la maladie á été si courte
que Mlle de Mailly reste n'a pas eu le temps
de l'aller trouver et dans la coutume de breta-
-gne il faut que les femme soyent á la mort
de leur mari pour avoir un doüair

Le 31 janvier

Mr de Berigny conseiller au chatelet agé de
vingt et un an ayant demande a son pere
le pdt de Berigny honorer du parlement
et exilé la permisson á son pere d'aller avec
lui il lui á refusé en lui disant qu'il étoit
plus necessaire a Md sa mere le mairat
qui est separé d'avec son mari et qui est
dans le dehors de pentemont en conséquence
elle lui fesoit accomoder un petit appar-
-tement pour qu'il logas avec elle il étoit
chez Md dosembray sa tante il lui pris
un mal de tete orible il alla se jetté sur
son lit en envoya dire á sa mere de venir [illegible]
elle fait mettre ces chevaux elle arrive elle
trouve son fils mort, des amie et parans
ont sur le champ envoyé sçavoir si Mr le
chancelier étoit a paris ou a versailles pour

[illegible]
de moriac en auvergne en celle de sa terre de bellegarde
ce quil a refusé.

Le pr fevrier

On est dans lattente de la nomination aux
place vacante au gouvernement et a onze
Cordons bleu qui vaque il ny en a pas eu.
Mr le Maréchal de Sennetevre est mort en
sa terre en St onge dans une áge fort avancé
On á deja fait proposer á Mr le chacelier
quelques acomodement pour le parlement
de paris, de regarder Comme non avenue
tout ce qui ces fait de puis larreté du
7. de janvier jours ou les chambres ont
repris le service, et lon veut prouver
que lédit nauroit jamais eu de Valeur
puis que lón ne lavoit pas suivi pour les
membres mêmes du parlement le chancelier
a regeté tres loin la proposition qui lui
en á été faite et á dit tout net qu il
ne sen soucie pas il faut voir jus que ou
tout cela ira en attendant toutes les per-
-sonnes qui ont des affaires en souffre et
personne ne se fait juger ce qui oblige la nou-
-velle assemblée a ne plus sassembler ils occu-
-pais temps le gai de paris aussi bien que lémeute
de la salpêtrier ou plus de trois cent fille
se sont soulevé et ce sont munie de pavé
de deux Cour quils ont dépavé et ce
sont retranché Mr le labouverie Comman-
-dant du gait á été obligé de monter sur
un mur a léchelle et de les arranguer

[illegible]

voulu jetter dès pavé à la tete elle ont été
menacé que l'on alloit faire tirer sur elles
elle ont répondu mourir d'une facon ou de
l'autre cela nous est égal on a tiré et cela
n'a rien fait cette émeute est venu de ce que
l'on à retranché les chaffrette la viande et
le vin a ces filles

Ce 2 fevrier

il ny à point eu de Cordon bleu aujourd'huy
La garde est toujours a la salpetrier et
a bicetre cela donne bien de l'occupation
et elle est cessé au palais ou ces Mesieurs ne
se donne plus la peine de si assembler. voyant
que cetoit peine perdu.

Ce 3 fevrier

on s'amuse a faire des images vrais ou au
Coin de la cheminé et a dire des bons mots
on a envoyez un pâté de perigeux a Mr
le chancelier et lors quil a été ouvert
on a trouvé un petit chacelier sur le
desus en dedans et audesous de la figure
ecrit pri-geux
une autre estemble ou il est dans une en
droit tout en feu le Controlleur general
tout en haut qui Crie passé moi les sceaux
encore une ou le chr est entouré de diable
qui lui souffle par tout sur la bouche les
oreilles et au bas le chr tenant son Conseil
Il est encore dans une autre au dernier
échelon d'une échel qui se rompre sur lui
aussi tost quil est monte il tend la main

lui prêté du secour pour desendre

Ce 4 fevrier

Md la Mise de charsou est morte aujourdhuy paris dans ce moment ici ce trouve remplie de jesuites on ne doute pas que ce ne soit eux qui fomente tous les troubles dont on ne cesse de gémir

il ny á rien eu de changé aux éxillé que Mr le president peltier de rosembaux qui á eu permission de revenir á paris pour les coches de sa femme Malzerbe qui dans la meme semaine a perdu sa mere et son mari éxillé elle ná pas 15 ans et son mari 20 ans

Ce 5 fevrier

Mr le duc dorleans á eu une Conversation de 18 minutte avec le roy, on á remarqué quand il est sorti qu'il avoit l'air fort tranquille et l'on espere beaucoup de cette entrevû si il peut faire voir la vérité au roi qui comme on le disoit encore hier est si entouré de gens qui la lui chache il parois tres difficile de la faire parvenir au pied du trone,

Ce 6 fevrier

Le 23 janvier 1771 Mr gilbert de voisin greffier en chef du parlement était á frenau.

Lettre de cachet á Mr gilbert portant injonction de revenir á paris reprendre ses fonctions

Réponce de Mr gilbert au dos de la dite lettre.

Par obeissance aux ordres du roy auquel je seray toujours tres soumis je repart pour paris, mais je déclare en meme tems que ma Concience

pas de faire aucune fonctions d'une charge que
ie regarde Comme n'existant plus. j'ay preté
serment au parlement, ie ne puis faire de
service qu'avec le p.mt et Comme le parlement
ie ne me separeray jamais de ce Corps respec-
-table, c'est dans ce sentimens que j'ose sup-
-plier le roy de recevoir l'offre que j'ai l'hon-
-neur de lui faire en ce moment de mon état,
le suppliant encore d'assimiler mon sort
á celui des autres membres de ma Compagnie

Seconde lettre de Cachet portant ordre
de reprendre les fonctions dans les 24
heures, et ce sous peines portées en l'édit
de decembre dernier.

Reponce de Mr gilbert au dos de la dite
lettre

je ne puis me départir de ma réponce du jour
d'hier elle renferme les véritables sentimens
dont ie suis animes, ma Consience, mon devoir
et mon honneur ne me permettent pas de
faire les fonctions d'un office dont ie fais de
nouveau l'offre au roy, en le suppliant de
ne point imputer á désobeissance une Condui-
-te qui m'est dicté par l'amour le plus pur,
l'attachement le plus vif, et le respect le
plus profond pour sa personne sacrée.

le 26 janvier on lui á signiffie une lettre de
Cachet qui l'exile a brenniere dans le bas
poitou pour lequel il est parti le 27.

mardi 5 de ce mois l'academie royale a donné
á lópera la premier représentation de piram
et thisbé auquels Mrs rebel et francoeur
ont fait quelques changement au mariage
de Mr le dauphin ou il n'a point été joué
il parois qu'il reussi fort bien au gre du publique
les balets sont charmant le poéme, et la musique
y répende et avoyent toujours eu un grand
Succes vis á vis des amateur et Connesseur

Ce 7 fevrier

extrait dúne lettre de rouen en datte du
7 fevrier 1771

Notre parlement s'est assemblé le 4 l'assemblée
á duré jusquá 5 heures du soir. ils ont fait
un arreté ou ils disent quils prouvient
demander au roy, qu'il fit assembler les
états generaux de la nation pour déliberer
sur les surprises qui lui ont été faites Concer-
-nant le parlement de paris que l'on á juge
sans forme légale, et que sous le nom du
roy, il sén trouve juge et partie dans sa
Cause, par la Confiscation des charges á
son profits.

l'arrete est tres long et tres vif, ils ont
délibéré en outre que Copie en seroit en-
-voyé au roy, une Copie a chaque princes
et pairs. on a pris 30 Clers du palais qui
ont passé la nuit du 5 au 6 pour en faire
des Copies et le tout á eté envoyé hier matin
par la poste

plusieurs étoient d'avis dit-on de cesser les
fonctions des apresent et d'envoyer des

102 copies de l'avo[illegible] aux [illegible] et [illegible], mais cet
avis n'a pas passé nous attendons ce qui va
se passer à ce sujet on s'empresse de juger
les Causes Commencées encore n'est on pas
sure qu'elles finissent
Nous craignons bien une prochaine va-
-cance, l'edit ni aucun ordre de la Cour
ne nous sont encore parvenus.

Ce 8 fevrier

il y a eu tres peu de bâl cette année tout le
monde étant dans la plus grande Consterna-
-tion de voir tout ce qui se passe depuis la
mort de la reine. Md la duchesse de chartre
n'a donné que trois soupé dansans un a paris
et deux a versailles une certaine quandité
de jeune gens se sont abonné pour donner
un bâl ils ont emprunté de Md la Comtesse
de Vesins l'hotel de vilars ils ont mis chacun
8 louis et ils ont eu des meubles du garde
meuble du roy, le bâl á fort bien reussi il
y avoit tres bonne Compagnie,

Ce 9 fevrier

tous les parlements vont se Conduire Comme
celui de rouen, celui de Besencon a remis á
déliberer au 18 de ce mois.
celui de Bordeaux á nommé des Commissaires
pour faires des remontrances.
celui de dijon a fait une arreté admirable.
celui de toulouse on ne dit rien de ce qui c'est
passé, tout le monde tiend le chancelier
pour estre fort embarassé, il avoit Compte
sur le parlement de doüé par le Canal de Mr

vienne ce nous estre assuré quil ne veule pas
Se rendre au propositions que lon leurs fait
moyen en cela on est embarassé de plus
dune façon. les uns parle dune maniere a
faire Croire qu'il y aura bien tost un autres
parlement, les autres que lencien rentera, ou
disoit meme que le pr. pdt avoit eu un Confé-
-rence avec le roy, et qu'il y avoit tout
a parier quávant pâque lencien parlement
Seroit rentrée chacun parle Suivant Ces
desirs les vrais Citoijens attaché a la patrie
et a leur roy desireroient quil fut instruit
de la verité,
on dit aussi que Mr le prince de Conti afait
plusieurs visite a Mr le pr pdt au tramblay dont
il est amie depuis longtemps, qu'il y a eu
une assemblée des princes chez Mr le Comte
de Clermont quils ont tous été invité de Si
trouver qu'il ni á eu que Mr le Cte de la
marche qui á refusé devant que den avoir
instruite Md du bary quil lui á permis,
il Si est donc trouvé et ná rien voulu Signé
il est parti Sur le champ pour aller rendre
Comte de ce qui Sétoit passé et Mr le duc
dorleans en rendre Compte au roy on assure
que les princes ont protesté Contre tout ce
qui Seroit fait Sans le parlement de paris
éxilé Mr le Cte de la marche á été Si honteux
du refus qu'il avoit fait de ne pas Signer
quil á demande de mettre Sa Signature Comme
les autres ce quil a fait cela nest pas

une jalousie de métier entre Melle
et vestris de lopera au Sujet dun refus
qui á été fait dit-on a Melle lenel de dancer
dans le balet de venus á la place de Melle
guymar des avis que Mr vestris a voulu
donner a Melle lenel et quil vouloit
ce faire payer fort cher qui lui eut été
refusé eut attiré la haine de Mr vestris
et á la pr représentation de piram dans
lendroit ou les danceur ce chauffe· en atten
-dent quil dance Mr vestris dit des chose
abominable a Melle lenel quil avoit
deja Commencé et qui avoient ete Cause
quelle avoit demandé Son Congé, elle dit
que cetoit la derniere fois quelle dansevoit
Sur ce quelle Scavoit bien que lon alloit
la mettre au cachot pour lui faire finir
ces 6 mois quelle ne pouvoit Souffrir détre
traité Comme elle l'avoit été quand elle
paru dans piram elle fut aplodie Consi
derablement et vestris fut Sifflé les
plaintes Sur le champ ont été faite a Mr
le duc de la villier qui na pas voulu
les écouter et leur á ordonné de dancer le
vendredy et a Mr vestris de faire des excu
-se ce qu'il a fait le vendredy ils ont
dancé Melle lenel a été aplaudi á tout
rompe et vestris Sifflé, le dimanche meme
aplaudiwement Comme on etoit Sur
des excuses faites il a été aussi aplaudi
de Son parti cela fesoit deux partis Considé

parler pour peu de chose



Ce 11 janvier

Nous Somme toujours dans l'attente des évènement chaun en parle Suivant ces desire en attendent on ce Contente de dire des bons most Comme par éxemple que le chacelier Sempoisonne tous les jours/on demande et Comment en avalent Sa Salive

Mr le duc de Noailles lui disoit l'autre jour Mr le chancelier votre robbe est de beaucoup trop longue prené garde de vous laiser tomber on cest amuse a faire une épitafe que voicy

Cigit un grand Coquin qui 2
meurut de Colere
davoir fait un coquin plus
Coquin que Son pere.

On parle beaucoup de Mr labbé de la ville pour les affaires étrangeres et on en donne léxclusion á Mr le duc daiguillon qui reste en taché plus que jamais de Son affaire de Bretague ou les memoires qui vienne de paroitre donne encore plus de certitude sur Ce qui pouvoit estre mis en doute ce qui laisse-ra toujours l'honneur de ces decendent fletry et fera voir a la posterite quil Sést Servi de tout les Crédis differens qui ne peuve jamais lui rendre un réputation perdu daus tous lunivers et qui vrais Semblablement lui donne léxclusion de la place des affaires étrangeres. on dit donc que le roy a écrit au Cardinal de Bernis pour demander au pape un évechê impartibus pour labbe de

[illegible] la ville, en attendent aucune place ne sera
nommé, et Mr de Montenard n'a pas encore
donné d'audiance ici

Ce 11 fevrier

Mr le duc de choiseul Continue á jouir de
la meme tranquilité et d'une bonne santé
le roy á envoyé a Md la duchesse de choiseul
ses étrenne Comme a l'ordinaire d'un supre
service de sa porcelenne de seve Comme il
avoit Coutume de lui donner tous les ans, il
lui á permis aussi d'avoir chez lui a demeure
4 musiciens des gardes suisse pour veux quil
revienne pour la revue, les pari sont tou-
-jours ouvert qu'il reviendra avant quil
soit peu jamais ministre disgracié n'a
eu temps interesse, il á écrit á Mr de Montenard
pour lui recommender deux secretaire de
la guerre Comme fort honeste homme la
lettre a été montrée au roy qui á dit il faut
que cela soit puis que le duc de choiseul le
dit il faut qu'il reste, tous les jours des
chose agréable pour lui que le roy dit
Mr bernard secretaires des dragons que
l'on nomme le jenti bernard vient d'avoir
un hyvverse de cerveau qui lui fait oublier
jusqu'a son nom il est le troisieme exemple
de cette maladie le Corps ce portant á
merveille il á beaucoup d'amis

Ce 12 fevrier

le part de rouen ayant fait un arrété admirable
la envoyé á tous les ducs et pairs éxépte Mr
d'aiguillon ce qui rend bien furieux de certains

duc, M. le duc dorleans a eu ordre du roy qu'il 
ny ai pas dassemblé chez lui M.r le C.te de la marche
dévoué á tout ce qui ce fait et voulant toujours
etre de la vie Contraire de M.r le p.ce de Conty
cést ce qui est la Cause de la déffence ayant
grand Soin dinstruire de tout ce qu'il peu
Scavoir pour faire Sa Cour n'ayant encore
pû rien attraper

Ce 13 fevrier 1771

M.r le chancelier ayant notifier le 23 aux gens
tenant le Conseil du roy d'aller recevoir les ordres
de Sa M.té 6 Conseillers détat et 6 maitres des
requetes furent députes
jai besoin de vous pour que le Cours de la justice
ne Sait pas interrompu dans mon parlement
a paris. mon ch.er vous expliquera mes intentions.
ie Connois votre zele votre attachement pour
ma personne et jy Compte; Comptez aussi
Sur toutes ma protection dans léxercice des
fonctions que vous allez remplir et qu'en
toute occation, ie vous donneray des marques
de ma Satisfaction pour vos Services
M.r dagueseau portant la parole répondit. le
p.r devoir de votre Conseil Sera toujours de
donner á vos Sujets l'exemple de Sa Soumission
la plus entiere á vos volontes; notre zele Sup-
-pléra a nos forces; vos boutes, votre protection
nous Soutiendront et nous esperons Sire que les
éfforts que nous allons faire pour remplir vos
intentions, nous rendrons bien tót á l'intregrité
de nos fonctions, qui nous Seront toujours les
plus cheres et qu'aucune autre ne nous empechera

 jamais de rempli

japprend que les audiance que le Conseil donne a paris par une lettre quelles sont fort Courtes qu'il y a eu une si grand affluence de monde qu'il est impossible que l'on y puisse rien faire ni maintenir l'ordre et le silence, l'huissier qui appelle les Causes vendredy 25 de janvier a la grand chambre voyant qu'un archer de la robe Courte se tenoit pres des sieges avec le chapeau sur la tête, il lui cria plusieurs fois de mettre chapeau bas et sur ce que l'archér ré-pondit qu'il étoit en faction, lhuissier s'adressant à Mr dagesseau qui présidoit lui dit. si le sactu-aire de la justice est á la garde des gens armés, les huissiers doivent se retirer. Mr dagesseau ordon-na a l'arché de sortir. ce meme jour l'audiance de relevée, á laquelle etoit le fils du chancelier maupeou maitre des requêtes ne pût estre tenue accause des huées et des Cris d'une multitude éffrenée; Ce qui Continueroit encore si lon návoit pris le parti de faire ces représentation a la grand chambre aussi dit-on que Mr dagesseau travaille tant qu'il peut a faire de nouveau ar-rangement avec Mr le chancelier ce qu'il yá de sur personne ne veut et ne voudra estre jugé que ceux qui trouveront leur Cause bien mauvaise

Md la princesse de poix-beauveau est accouché d'un garçon

Mr le prince de Beauveau á été elu a lacademie francaise avec Mr labbe gaillard a la place du pdt henaut et de labbé allary

Le 15

Md de gustine est morte de la poitrine

il régne parmie les princes du sang deux partie et de meme les ducs et pairs jeudi dernier Mr le duc dorleans devoit porter un memoire au roy il recu donc une lettre du roy qui le dispencé de venir lui porté le memoire sur ce Mr le duc dorleans á écrit au roi et lon assure qu'il á écrit partie de ce que contenoit le mémoire en question, et lón assure qu'il a temps de peines de voir tout ce qui ce passe que le jour meme il á rompu les soupes qu'il avoit au palais royal chez Md la duchesse de Chartres et qu'il est allée au rincy ou il ne veut pas voir beau-coup de monde

Le 16 fevrier

On dit que Mr le chancelier poursuit et Comporte toujours son projet de cette nouvelle justice et en conséquence il travail avec Mr d'ageseau á reformer le Code que le chr son pere avoit fait lón dit qu'il y aura 4 Cours Souveraine une a poitier, a blois, a chalons, et a lion, on prétend que les intendant en seront premier president et le parlement de paris n'aura que lisle de france a juger ce qui dimi-nurai bien la dépence des pauvres plaideurs

[illegible]
les avocats il ny en aura plus que 100 dont une partie feront la fonction de procureur quelon réforme tous suivant ce que lon dit
on assura hier que Mr de gourgue intendant de montauban étant venu ici tout naturellement Mr le chr lui avoit dit quil avoit tres grand besoin de lui, qu il lui avoit répondu quil ne faisoit que darriver quil nétoit point au fait de juger quil avoit été si peu de temps conseiller au parlement quil nétoit pas assé instruit pour juger. sur cé le chr lui á repon-du que ce netoit quúne affaire de routine il na pas pencé de meme la peur quil á eu que sa consiance ne lui reprochas quelque chose la fait repartir sur le champs pour montauban
tout le parti jesuite á bien de lésperance dans ce moment ici et voyent les chose bien á leur avantage comme cest eux en grande parti qui gouverne actuellement cela leur donne beaucoup désperance et á leurs a-devant qui sont en grand nombre, atten-dons tout du temps et esperont quil y aura un moyen de faire parvenir la verité au pied du trone il ny a pas moyen que les chose reste dans létat ou elle sont
ce 17 fevrier
la colera de dieu parois ce manifester sur nous la misere est general dans toutes les provinces le pain toujours aussi chair lon ne scaurai assée donné dans ces terres

incomodée Comme l'on craint la petite verole
au moindre mal de Coeur que les enfans de
france ~~argent~~ neyant point eu, ni les uns ni
les autres cette maladie

les gouvernement sont donné metz &c qu'avé
Mr le Mchal destrées a Mr le Mchal de Broglie
Celui d'auxis que le Mchal de Senecterre avoit au
marechal de Brissac

Le 18 fevrier

on á nommé trois inspetteur Commissaires
Mrs de Mailly d'aucourt de Maillebois et —
dhérouville
on parle d'une reforme que Mr de Montenard
fait dans les troupes de 10 hommes par Compa-
-gnie tous les officier generaux employé et ce
sera les Commendant qu gouverneur qui y
Commanderont on lui á retranché 7 millions
qu'il retire sur cette operation
on s'attend aussi qu'il vat rendre au Capitaine
de Cavalerie de faire les Compagnie et chevaux
On dit aussi que l'on fait une réforme de trois
dames de celle de Mesdames pour former la
maison de Md de provence.
les uns dise que Mr le chancelier n'est point em-
-barané pour créer un nouveau parlement tout
dire qu'il veut mettre Mr Bastard pr pdt d'autres
dise Mr domesson le fait est qu'il trouve a chaque
instant des obstacles a ses desire et que l'on dit
que les persones sur le quel il avoit Compté
ne veulent point ce deshonorer ni rentrer
que tous en semble

De l'aigle, du renard, et du Serpent

Dans un grand bois fermé de fosses et de hayes
Vivoit un aigle en Souverain puissant:
Dans le Creux d'un rocher ombragé de futayes
étoit son trône; un renard fort Scavant
En affaire sur tout avoit la Confiance;
Du bon monarque il soutenoit les droits
faisoit la paix, donnoit des loix
Décidoit de la guerre, et sa rare Science
Le fesoit estimer de tous les aigles rois:
Bon Citoyen éclairé, juste, aimable.
il gouvernoit et l'état et les Coeurs.
et tous les animaux rechechoient ses faveurs
ils étoient tous surpris, devoir un grand affable
Sur le chemain du ténebreux palais.
Dans un buisson épineux, noir, épais
Un Serpent rendoit la justice
on l'avoit Cru digne de cet employ,
l'ambition étoit sa seule loy.
mais Couvrant avec artifice
de ses projets les dangereux ressorts
on ne le Craignoit point, il avoit les dehors
de la bonté c'étoit la son adresse
toujours avec bassesse
il flattoit du renard l'esprit et les talens
la flaterie enyvre tous les grands
le renard par reconnoissance
de son amis voulut augmenter la puissance
un grand employ vacquoit, l'aigle le Consulta
le renard proposa
de nommer le Serpent, il vanta ses services.

bref l'aigle le nomma
malgré les dignités on conserve ses vices
voila le serpent en faveur
il oublie et son bienfaiteur
et la reconnoissance, et les loix, et l'honneur
il veut gouverner sans partage
quels furent ces moyens, c'est ce qu'il faut chercher
ambitieux et bas, en faut-il d'avantage
il réussit on vit congédier
sire renard: une terre étrangere
fut sa retraite et tous les renardeaux
furent forcés de gémir et se taire
les grands emplois sont des fardeaux
bien pesant pour notre foiblesse
illustres favoris du meilleur de nos rois
craignées le fourbe qui caresse
il ne travail que pour soy
et se moque des dieux et meme de son roy

Chanson sur l'air des
Narcisse a force d'infamie
D'atrocités, de perfidie
présente aux yeux du spectateur
des trais d'une verité rare
il faudroit pour comble d'horreur
que l'acteur parut en simarre,

Ce 19 fevrier 1771

lettre du roy à Mr le duc dorleans du 14 fevrier

il mést encore revenu que les princes de mon Sang avoient des projets dassemblées et de mémoires; ie suis bien aise de les prévenir que tous projet dans ce moment et notament á l'occation de l'arreté du parlement de roüen me serois souverainement désagréable et que ie ne veux que leur marquer mes bontes.

Ce 20 fevrier

les 3 nouveaux directeurs nommé pour visiter tout le royaume et les fortifications les troupes, l'artillerie pour en rendre conte a Mr de Montainard qui ne peut aller lui meme et qui voudroit bien si il est possible nestre pas trompe il a choisi Mr dherouville qui a toutes la partie de bayonne &c Mr de Maillebois lalsace et la flandre. Mr de Mailly dhaucour les Côtes de la méditeranné le roy leur donne 12000 tt pour cette course et il seront payez comme officier generaux employé

Ce 21 fevrier

Mr de Mairan de l'académi francois vient de Mourir agé de 93 ans il a fait Md joffrin légatair universel et Mr frane son exécuteur testamentaire.

Ce 22 fevrier

extrait d'olinde et sophronie drame historique en 5 actes en prose par Mr Mercier imprimé en 1771

acte pr. scene 2e. en olinde et sophrone

je le vois tous les jours. Couvert d'un masque hypocrite, cet apostat s'est glissé jusqu'au thrône armé d'un langage adulateur, il s'est fait le Conseil et le ministre d'un roy trop foible pour savoir gouverner par lui même, et qui toujours irrésolu abandonne lâchement son pouvoir au premier oppresseur

le 23 fevrier

aujourd'huy le chancelier maupeou est venu au palais avec toutes la précaution que demandé l'expédition qu'il á projetté le palais fermé et toutes les troupes de paris éxepté le rgt des gardes il a crée les chambres souveraines son discours est parfaitement bien fait quoi qu'il paroise avoir été fait par gens qui pencé aussi faux et qu'ils ont le dessin d'insinuer le despotisme, il a marqué toutes la peur dans cette occation

La pr chambre souveraine est a arras pt brivois
la seconde a blois. pr pdt St michel,
la 3e a chalons. pr. pdt vouillé d'auteful.
la 4e a lion. pr pdt de flecelle.
la 5e Clermont ferrand

les intendant seront pr pdt de ce tribunal de justice sous la dénomination de Conseil supérieur qui connoitra en souverain et en dernier ressort de toutes les matières civiles et criminelles dans toutes l'étendue des baillages qui formeroit son arrondissement, le tout fait pour le soulagement des peuple et l'on a choisi les intendants pour les rendre encore

plus maître dans leur corps

Le 24 fevrier

on Conte a ce Sujet deux histoire qui regarde
M.r le ch.er la p.re les femmes qui sont sur le
pont neuf a sa vue se sont Couverte de leur
tablier disant pour bon mot quels étoient
grosse quelle ne vouloient pas voir unmenstre
la 2e son coché qui depuis long temps est á
son service lui á demande son Congé son maître
á voulu Scavoir absolument les raisons quil
avoit il lui á dit quil avoit femme et enfans
et quil Craigoit pour sa vie quil savoit bien
et entendoit les propos que lon tenoit par
tout. lon lést assure vrais

Le 25 fevrier

M.r le ch.er vient tous les jours de versailles
a paris pour Scavoir par ses éxpions cequi
lon dit et ce qui ce passe le m.chal de biron
qui est fort dans son parti est tres malade
il vat le voir M.r le C.te de la marche seul
prince qui se soit distingué et séparé pour
faire sa Cour a M.de du barry

Le 26 fevrier

le bruit populaire de paris est que la grand
chambre revient á pontoise, et les anquetes
a Soissons, pendant ce temps M.r dormois a dé-
mandé de revenir voir sa mere M.lle de
florien niece de Voltaire il lui á été refuse
par le ch.er elle est morte sans la voir vue

le Sr Boivois pr. pdt du Conseil darras,
le Sr de St michel décrete par le pmt daix celui de Blois
le Sr rouille douferuil de Celui de chalons
le Sr de flesselles celui quon lon a été obligé dauter de rennes et qui a si bien servie Mr daiguillon Contre Mrs de la chalotais a lion ce sont la les pr pdt qui ont preté serment entre les mains du chancelier qui les a presenté au roy en cette qualité

Le 28 fevrier
le 23 de ce mois que Mr le chancelier étoient au palais solicitant inutilement un procureur de la Cour de prendre le travail; (il lui dit Mr nayez point peur des revenans,) sur ce le procureur lui répondit non Mr je ne les crains point, mais je Croy réellement a la resurrec-tion general.
Mr de fleury ayant voulu juger une affaire qui a fait beaucoup de bruit et dont les partie ont assuré quils etoient acommodé il á toujours dit que cela ne fesoit rien pour avoir quelques chose que l'on puisse dire avoir jugé
Mr de charigny est mort agé de 84 ans dit on de loupe qu'il avoit fait Couper il avoit eté dans le ministere
le pere griffet fameux jesuite est mort

 [illegible] réglé par les princes du sang
et les ducs.
Mr le duc dorleans.
Mr le duc de chartre.
Mr le prince de Condé.
Mr le Cte de Clermont.
Mr le prince de Conti.
Mr le duc de Bourbon
Mrs les ducs
de Nivernois.
La rochefoucault.
charos.
de rohan chabot.
Duzes.
mortemart.
de Noailles.
de Vilars brancas.
de fleury
duras.

prince de Soubise
de la trémoüille

le p.r mars
aujourdhuy M.r et M.d la p.ce de beauveau sont
parti pour chanteloups ayant diferé de deman
der leur permission accause des couches de M.d
la p.ss de poix qui est accouché il y a 15 jours
d'un garçon il a fallu l'acoucher de force, il
y a 8 jours que le roy a permis a M.r et M.d
la p.cess de tingris di aller, il y á plusieurs
personne qui ont eu la permission d'aller voir
M.r et M.d de choiseul on dit que M.d la c.tess
de brionne la demandé cette permission
et que le roy lui á repondu il n'est pas
encore temps tant y á le roy parois toujours
s'occuper de M.r de choiseul l'autre jour
qu'il fesoit beau il dit le duc de choiseul
chasse aujourdhuy il á été un peu enrhumé
il á beaucoup demandé de ces nouvelle
ce qu'il y á de sur il fait toujours son travail
des suisse qu'il envois toutes les semaines á
M.r daffry qui travaille avec le roy les regrest
se font sentir tous les jours de plus en plus de
l'exile de M.r de choiseul il n'á plus personnes
qui puisse dire la verité au roy étant obsedé
de tous les ennemis de M.r de Choiseul qui
n'ont pû venir a bout d'avoir les place rien
n'est encore donné, (que les affaire etrangere
tienne de monde en suspend)
on dit que le roy appelle M.r de Montainard
marsiac second et qu'il l'ennuis beaucoup
il á porté pendant 5 ans l'habit de jesuites

Un jour, Louis le bien aimé,
Las d'une longue insouciance,
Crut á propos d'être informé
De ce qui se passait en france.
je lui dis, sire, une Catin
« Vous fait afficher l'indécence.
« tout votre peuple meurt de faim
« Et l'embonpoint perd la finance.
« Le chancelier bouffi d'orgueil
« fait le diable a quatre et domine.
« L'état penche vers sa ruine.
« Vous avez renvoyez choiseul;
« Vous gardéz terray, la vrilliere,
« La vertu n'a plus de crédit,
« Et votre seing n'en á plus guerre,
« La justice est en interdit,
« Et votre certaine science
« A cassé tout son parlement
« Qui soutenoit les loix de france
« Contre un absurde réglement »
« Eh » dit le roy « rien de cela
« Ne peut mêtre entré dans la tête:
« je ne suis point Calligula,
« Et ie suis bon quoi qu'une beste.
« Mais enfin, comme ie suis roy
« tout est censé fait par mon ordre,
« Et parmi ce commun désordre
« On doit dire du mal de moi,
« Comme si ie pouvais qui faire.
« Mais enfin écoutté l'ami,
« Dis moi comment ie ferais taire

« Sire ne Souffres plus, lui dis-je, qu'on se joüe
« D'un pouvoir qui sur vous doit rouler tout entier.
« Mettes Daiguillon sur la voüe,
« Faite pendre le chancelier.
« Renonces aux plaisir d'une indécente orgie.
« N'accables plus d'impots vos malheureux états.
« Et puis Comme geronte en son fauteuil a bras,
« Vous dires cest ma létargie.

---

épitafe

Cy git un grand Coquin qui mourut de Colere.
D'avoir fait un Coquin plus Coquin que son pere.

---

Le prince royal de Suede étant ici depuis les premier jour du mois dernier avec son second frere ils ont reçu aujourdhuy la nouvelle de la mort du roy de Suede leurs pere la maison dorleans a été leur faire leur compliment a l'hotel de son ambassadeur ou il loge il veut repartir sur le champs pour estre roy, cest le pere qui a écrit une lettre si obligeante pour Mr de choiseul en le priant de vouloir bien donner a ses enfans ses bons avis et conseil cet lettre á été vue du roy qui l'a fait renvoyer sur le champs á Mr le duc de choiseul

Ce 3 mars

tout le monde n'est occupe dans le moment pré-sent que de lire le cardinal retz ou il y a des chose bien frappante sur tout ce qui ce passe aujourdhuy et qui devrois faire trace aussi bien que le sermont de lincarnation du petit Carême preché devant le roy par le pere masillon tous le monde est á tacher de sinstruire dans ce moment ici. le cdnal édition de 1717 page 81 par une lettre reçu déspagne on ajoute pas grande foi á la paix signé avec les anglais on y donne une tres petite durée comme un an jl parois dans le monde des represéntation de la noblesse au roy sur le despotisme du chancelier, vis a vis tout ce qui se passe qui est sans éxemple, ils font valloir le parlement tels quils soient comme ayant pris la place de l'antique noblesse pour le fait de la justice l'honneur doit donc les animer dans cette fonction

est dit le memoire tout ce que nous scavons veritablitable; s'il étoient insensible a l'honneur, ils ne devevoient pas estre juge ni les officier du roy.
le chr veut pour tant a la face de toute la terre les faire passer d'avoir travaillé par des Complots a détruire la religion, les bonnes moeurs votre autorité et vouloit les en faire Convenir par cet édit il vouloit meme leur faire signer leur deshonneur, &c

le memoire mal écrit dit de bonne chose, qu'il auroient eu besoin destre redigé par une bonne plume, il seroit a souhaiter qu'il ni eut qu'une facon de pencer pour toute la noblesse et que le crie general de toute la nation peut penetrer au pied du trone dont les avenue sont fermé aux honeste gens.

Ce 4 mars

le pmt de Besencon á fait un arreté de la plus grande force qui dit bien la verité cette arreté est du 23 fevrier 1771

Il y a aussi un arreté du pmt daix du fevrier qui dit de tres bonne chose ie n'en dis rien de particulier les ayant tous entier manuscrit

il y a aussi une seconde lettre de rouen du 26 fevrier écrit au roy

Mr de Viarme Conseiller au pmt de rouen vient de mourir de la petite verole

Me la Mise de la millier est morte de la suite de sa petite verole qu'elle avoit gagné de Melle sa fille quelle avoit gardé elle est morte au moment que l'on la croyoit hors

daffaire les medecins layant assurée et
qu'elle étoit en état destres transporte dans
son apartement jugé de leur habileté

Ce 5 mars

Mr le vicomte du barry a eu le rgt de la reine
qu'avoit Mr de tourny qui á la promesse
déstre fait marechal de Camp
Mr le Mis d'ecquevilly a celui de royal Cavalerie
vacant par la demission de Mr de serrent.

Ce 6 mars

Mr le duc de la voguion qui avoit été tres
malade et lon Craignoit qu'il n'eut de leau
dans la poitrine sen porte bien cést la
seconde fois qu'il est malade depuis le ma-
-riage de Mr le dauphin sest Côtere sont séché
Mr larcheveque de paris Continue toujours
a estre malade on Croit qu'il á la pierre
dans les rhins ce qui rend l'operation tres
difficile
la mort du pere giffet a Causé bien du
chagrin a tous les gens de ces amie qui sont
en grand nombre
il y á des remontrances de la Cour des
aides qui sont admirable tout ce qui sort
de la plume de Mr de Malzerbe est fait
de main de maître il ont demandé jour
au roy pour les lui presenter il leur a
donné dimanche 3 de ce mois
ils se sont rendu a versailles et le roy
leur á dit qu'il ne recevrai leur represen

tation que des chose qui les regardoient
que l'affaire du parlement de paris leur etoit
tout a fait étrangere,
M^r le ch^er leur a ajouté que la publicité
qu'ils ont donné
de leur remontrance déplairoit tres fortement
au roy
on assure le mariage de M^r le p^ce de lambesc
avec M^elle daumont l'entre vue s'en est faite
au bois de vincennes
celui de M^r le ch^er de luxembourg avec
M^elle de paulmi qui ne se fera qu'apres
paques
celui de M^r le p^ce de sal frere de M^d la
duchesse de la tremoille avec M^elle de
lambesc fille de M^d la C^tesse de brionne
on assure qu'il n'en est rien et qu'il n'y a
que le public qui ait fait ce mariage
Ce 4 mars
hier il y a eu assemble des Commissaires
nommé pour examiner le nouveau Côde que
M^r le ch^er. ce propose de donner a la nouvelle
forme de la justice le Committé se tenoit chez
M^r dagesseau le matin et le soir
il y a aussi des representation de la chambre
des Comptes qui ne sont pas de la meme force
ni du meme stile que celle de la Cour des aides
il s'en faut de beaucoup elle sont du 24 fevrier.
il y a des lettres annonimne qui sont porté aux
portes par des gens en redingotte et d'autres
envoyer par la petite poste plusieurs les ont
jette au feu, d'autres dise qu'il faudroit les
porter a M^r le lieutenant de police.

[illegible]
M.de la pcesse de Beauveau pour chanteloup
le mchal de biron Continue à n'estre pas bien
on Croit aujourdhuy que l'état ou il se
trouve peut bien venir de la façon ou il
fut pressé au feu du mariage de M.r le
dauphin ou il fut secouru par des sergens
de son rgt qui furent si pressé qu'il y
en eu un qui étouffa.
les marechaux de france ont tenu leur
tribunal sur la nomination de M.r le C.te
de Maillebois de directeur pour aller visiter
les fortification &c. tout le tribunal assemblé
chez M.r le M.cha de tonnere, il ont tous été
a la lecture du memoire presenté au roy
et signé de tous excepté M.r de richelieu, et
les malades, Contre M.r de Maillebois qui
avoit été jugé par le tribunal incapable
de posséder, ni faire aucune fonction, a son
honneur avoit été jugé et trouvé enfaute
il fut meme éxillé dans le temps et cette
affaire fit beaucoup de bruit, elle ne fesoit
pas honneur a sa probité qui étoit bien
entachée, et tout le monde se souvient de
son affaire avec le M.chal d'estrées, il a
encore l'avantage que toutes les fois qu'il
a été cité devant les marechaux de france
son datte pour estre porté au roy afin
de lui faire voir limpossibilité de nommer quel-
-qu'un ou l'on trouve tant de preuve Contre son
honneur, on attend la réponce du roy au
sujet

tribunal des marechaux de france etant
donc assemblé et ayant ecrit une lettre au roi
sur ce quils avoient jugé Mr de Maillebois
incapable de pocéder aucune charge militaire
cette lettre fut porté a Mr de Montenard qui
avoit Mr de M.. chez lui qui parû estre le
plus ferme de tous ceux qui étoient present
Mr de montainard avoit voulu marquer
sa reconnoissance á Mr de Maillebois lui
ayant pour ainsi dire choisi et fait Connoitre
du temps quil étoit aide major de larmée
il lavoit donc choisi pour lui donner cet
place de directeur Mr de Montenard ne se
trouvant pas assé habille pour répondre
a la lettre des Marechaux de france Mr
de M. la fit lui même le ministre la porta
au roy qui lécrivit et la signa et en 6
heures le roi changa.

aujourdhuy Mr de Montenard á ete sept
minute avec le roy chargé de remettre
devant ces yeux que Mr de Maillebois avoit été
jugé incapable de poseder aucune charge mili-
-taire; quil avoit été obligé de restituer aux états
d'artois des sommes immences qu'il leur avoit
pris du temps de Md de pompadour; quil ny
a pas 18 mois qu'il avoit encore eu une
affaire pour le jeu; bref le roi á nommé á
sa place de directeur Mr le Cte de muy celui
dont il avoit été question pour la guerre.
tout le monde assure que c'est le Cte de broglie
qui á remué cette affaire menant son frere le
marechal Comme il veut. il a attendu quil eut

 le gouvernement de metz pour le ch.... pour
faire agir son frere,
on a voulu aussi parlé de Mr dhérouville ac-
-cause de son mariage avec lolot le tribunal
a répondu que ce n'etoit pas de sa Compétence
tout cely nous donne une bonne ôgure et
fait voir qu'il y á des occations ou la verité
parvient aux pieds du trone il faut esperer
que pour tout ce sera la meme chose.
quand on aporta au roi le papier des ma-
-rechaux de france il le mit sur sa table
en frapant desus et dis ie ne suis entoure
que de Coquins.

Ce 8 mars

la chambre representant parlement a re-
-fusé dén registrer les édits bureau assurant
Mr le ch.er qu'il ne seroit daucune valeur
et qu'apres paques il ne reviendrois plus
prendre séance au point ou il perdoient leur
temps cest Mr de trudaine qui afait voir
a Mr daguesseau que tout ce quil fesoient
ne valloit rien. et navai nul Consistance.
Les procureurs ont eu ordre de porter les sac
de leur partie pour renvoyer dans les chambres
souveraines les affaires qui regarde les prouince
ils ont répondu que leur Cliant avoient retiré
leur papier le ch.er les a menace de bicestre
on a mis dans la garette de france que le Conseil
souverain dartois avoit jugé une Cause le 26
du mois passé
on assure que le roi á voulu lire les remontrance
de la Cour des aides quil á ordonné a Mr.

[illegible]
et de lui lire, il y avoit du monde á cette lecture et lon pretend que le duc de Noailles á dit au roi qui lui disoit le ch[er] veut me mettre toute sort de monde dans ces parlements nouveau ie ne veux que des gens comme il faut; il lui répondis votre M[té] fera bien de les faire dépouiller depuis la tête jusqu'á la ceinture.

autre bon propos du meme la disette ou l'on est d'argent ne payant personne lui fis dire que le roy fasse pendre son chancelier maupeou. a la plaine des Sablons les place á un louis il aura bien des millions

tout le monde est persuadé que M[r] de Montainard, ni M[r] labbe terray ne resteront pas longtemps en place, le choix de l'un ne fait pas valoir son esprit, et son travail lour ne resemble point a celui de M[r] le duc de choiseul.

Ce 9 mars

M[r] de Fleury á tems fait quil a trouvé une cause qui á pu ce plaider ayant deja voulu en juger une qui etoit accomode hier pour la p[re] fois depuis le conseil au palais il en un plédoier en forme par un nomme Sapincourt avocat depuis 4 mois ayant été soldat, contre un avocat au conseil l'affaire en question regarde un lunisier priseur on a remis a huitaine

ou en sommes nous donc tou dis cest un deuve
létat dans un bari. nos loix au galetas.
ou nous ôte choiseul, parlement Sont á bas
la madelon du Coin Sur le trone l'admire
au Comptois un mathieu, Sur le lit un judas,
te voila Sous le jouque peuple franc plus d'empire
qui te m'est en Si piteux état
l'ange, terray, maupeou trois gueux né pour détruire
qui font tonroi, de fer, de plomb de Cire

---

encelade nouveau tujours a tes cents mains
le ventre de Sileneet le front de thersite
le vin, l'argent brochoset les p
dictent les plaidoyeurs que la voix nous débilente
que fais tu vil Séguier au temple de themis
gendre de turcaret que n'est tu le Commis
déla teur du licée et de laréopage
va broyer la ligue empoisonne le Sage
au magistrats proscrits va porter le Cordeau
de Maupeou Sois victime, ou devient Son bourreau.

---

chanson de Md du barry.

Sur un air de la fete du chateau

Chers amis Scachéz mon bonheur
cette julie á qui tout céde
l'heureux damont Seul en Son Coeur
moi plus heureux ie lui Succede
Sucede? le mot est fort bon
Car vous Succedé a damon
Comme louis quinze
Car vous Sucédé a damon
Comme louis quinze a pharamon

---

9te fri

Lettre de Mr le Mchal duc de Brissac a Md la Ctesse de gizors qui le Solicité Comme marguillier d'aller chez les juges de Mr dalmau curé de St Sulpice lors quil eut donné la démission de Sa Cure, et quil donna Son regres

Ma Seul* unique et essentielle dicté, veut que jaille donqui choter pour les paroissiens, interets de Sa Consiance Couleur de rose, elle m'ordonne le rolle de valet de trajedie d'un chisme en faubourg St germain moi.b qui galope une place dans Calais assiégée, léquitable marguillier d'un temple Commencé doit porter par écrit des Sollicitations fondées Sur l'amour des héroines de nos bannieres processionalles.

je n'ai vaicu qu'avec nos drapeaux, et nos étendars, nourrij des détails unis avec l'honneur, jai vue démission valoir, d'autres refusées Selon la volonté du chef, jai vue qu'autrefois faire et dire étoit un terminé inviolable. Sur quoi tables dans ces Climats nouveaux ou les formes Sont en Continuelles batailles avec le fond, que la volonté de dieu Soit satisfaite au profit de nos ames en leur direction. quand á moi je ne balayrai jamais la mienne ma chere Soeur de l'amour que vous m'avez inspiré

* Allusion a l'arreté de la Cour des pairs ou le parlement de paris fut déclaré Seul, unique et essentielle Cours des pairs

b On donnoit dans ce temps le Siege de Calais

le Stile de cette lettre á paru mériter des tre transcrite

provinces

qui Commence ainsi vous Connoissez Mesieurs l'édit du mois de decembre dernier, et la voix publique vous a instruit en général des Suites funestes qu'il á eues pour le parlement, mais il n'est pas vraisemblable que vous Connoissiez encore parfaitement l'esprit de cet édit, l'étendu de l'objet qu'on s'est proposé l'état actuelle des choses, les piége qu'on est prest á vous tendre cette lettre détaille parfaitement toutes les rigeurs dont on ce Sert dans ce moment par la quantité déspions, dont on est environnée de toutes les façons pour empescher dimprimer, de parler, ni même de pouvoir ce voir avec la même facilité; que les Société en Sont troublé par les délateurs.

que l'esprit de despotisme qui á dicté l'édit et que lon a voulu éloigner les remontrances que lon pouvoit faire á la resistance du ministre l'objet du préambule á eté de deshonorer les magistrats par les imputations les plus flétrissantes et les plus Calomnieuses.

les magistrats du parlement dépositaires et ministres des loix Sont demeuré fidelle, ils ont mieux aimé périr fideles au roy, á l'état que de Subir un anéantissement qui auroit óperé la destruction de l'ordre légal, Sans aucun espoir de retour; il ont mieux aimé Sacrifier leur liberte qui auroi due estre une réclamation.

Le despotisme est Si bien un effet de l'édit que Son éxécution a Commence par deux actes qui le

[illegible], celle du parlement, et les envoyés [illegible]
relégues font voir que tout ce travail avoit éte pré-
-médité, dicté par lanimosité et la vangeance; on á
prononcé la Confiscation de leurs charges, par vn
Simple arret du Conseil Sans Consulter ceux qui Compose
ce Conseil le chr. á été Seul le Conseil, C'est d'apres
lui qu'il a qualifié d'arret du Conseil pour en
imposer aux peuples.
(plus de parlement) le Conseil du roi a été Commis
pour tenir le parlement, trainé au palais Comme des
victimes a l'autel, tous les Conseillers d'état, maitres
des requetes, tous les Citoyens de tous les états n'ont
rien reconnu de ce nouvel établirement, une vrai
Commission déstinée á Consolider S'il étoit possible
la perte du parlement, tel á été l'attachement aux
loix, et la haine pour le déspotisme.
chaque jour enfante de nouveau projets qui Se
détruise Succesivement.
On annonce que l'on détruira tous les parlements
du royaume, et qu'on en établira vn a paris qui
aura Seul le dépôt des loix Sans aucun pouvoir
pour leur Conservation
Le resort Sera borné a lisle de france; mais il
Connaitrait de la régale, des appel Comme d'abus
et des Causes des pairs &c.
on veut établir dans chaques provinces vn Conseil
Superieur pour juger en dernier resort, et l'inten-
dant pr. pdt.
telle est la révolution qu'on Se propose on veut
de l'état monarchique, vn despotique.
toutes ces proposition ont eu leur effet les Cours
Souveraines Sont nommée.

pendant cherche ton a faire illusion aux peuples par les espoir que l'on leur donne dêtre jugé sans frais et promptement.

cést á nous a cherché tout ce que nous devons au roy, a létat, a nous meme pour tacher de maintenir la Constitution de létat la Conservation des parlements.

Songé bien M^rs que le p^lmt n'a pas le pouvoir législatif et quil ne peuvent rien établir de leur chef, et par leur Seul autorité; Combien n'ont il pas empeché de maux. les remontrances font leur justification Sur les impots, il n'ont pas reusi á en faire diminuer léxéсive quantité, tout le monde est allarmés du renversement des loix, et de la Constitution de létat, les princes, les grands du royaume tous les ordres de létat Sentent le danger dont il Sont menacé toutes la france est effrayé, esperons que les Cris publique parrevont jusqu'au trône qu'il toucherout le Coeur du roy et qu'il ouvrira les yeux Sur l'abus énorme qu'on fait á Son autorité et que rendent justice á la fidelité de Ses parlements et de Ses Sujets nous n'aurons plus a nous unir que pour former les voeux les plus ardent pour la Conservation du roy.

leu m'a assuré hier que l'avocat Sapincourt qui a
esté plaidé à receu des coups de canne aussi bien que
l'avocat du conseil au quelle on a déchiré leurs
robbe et suivie par la populace jusqu'a la place
dauphine qu'ils ont été bien heureux de pouvoir
ce sauver
qu'aujourdhuy cette avanture a pris le parti
de faire fermer tout a fait les portes du palais
Ce 12 mars
il s'est répandu aujourdhuy un bruit general
de l'exile de Mr le chancelier qui ne paroient
pas estre fondé ce qu'il y a de sur il est à
paris depuis lundi les uns dise qu'il a receu
ordre de rester chez lui tout cely merite
confirmation
il est fort question d'un memoire de Mr le Cte
de Maillebois pour sa justification ou il y
aura bien des personne qui y seront nommée
et tout cely nous menera loin
Mr de Montainard á été trouvé Mrs les
marechaux de france pour leurs faires des
éxcuse de la lettre impertinante qu'il leur
avoit écrit la paix et l'union ne regne pas
a la cour ni á la ville
on dit aussi que Mr le pce de monaco a envoyé
un cartel a Mr le prince de Conde
Mr le duc de fransac á eu aussi des paroles
fort vives avec Mr le duc de Vilevoy dont il s'est
tire avec honneur le Mdhal de richelieu a voulu
accomodé le tout Mr le duc de tresme lui a dit ie le
croiq bien vous avez l'honneur de votre côté

On fait dire a toute personne
que demain 26 du Courant
dans léglise de Sorbonne
on enterre le parlement
Suivi des playdeurs, des plaideuses,
du grand Conseil, des gens du roy;
les jesuites en pleureuses,
accompagneront le Convoy.
beaumont fera les funérailles
malgré sa profonde douleur;
et la musique de Versailles
chantera la messe en grand chœur.
le dévot poncet si celebre
par son zele pour le Sénat
publiera léloge funebre
avec l'humilité d'un prelat
Calonne sonnera la cloche;
meaupou sera le fossoyeur,
lui qui plus ferme qu'une roche
pour mériter le doux bonheur
détablir l'heureux despotisme
enterroit de tout son Coeur
les loix et le patriotisme
le pacifique d'aiguillon
dont l'âme en tout est bien née
presentera le goupillon
á la venerable assemblée
et le Clergé Couvert de deüil
jettera des flots deau benite
sur le trop funeste Cercueil
apres quoi sortant de leur gîte,

avec un miroir composé
Billard, et grizel viendront dire
un requiescat in pace
---
et puis ce ducs qui seroit rire
s'il nétoit toujours escorté
d'ordres émanés du tonnere
signifiera dans le parquet
a notre senat quoique en terre
nouvelle lettre de cachet
par la quelle on lui fait déffense
d'apparoitre chez les vivans
mêmes peu craignant a toute outrance
le retour des honnêtes gens
en outre on fera le partage
des effets de nos magistrats
aux ifs leurs emplois et leurs gages,
aux jesuites leurs rabats,
aux sorboniste leur science
aux traitans leur intégrité,
aux évêques leur éloquence
aux ministres leur équité
ainsi le parlement de france
qu'on vient enfin d'ensevelir
n'a de son ancienne existance
que l'honneur qui ne peut perir
mais, chretiens ce qui nous console
c'est que la resurrection
est selon la loy du simbole
un dogme de religion.

le roy nôse rien
le dauphin ne peut rien
les ministres n'entendent rien
les princes ne s'embarassent de rien
les ducs ne valent rien
le parlement veut tout ou rien
les éveques ne gagnent rien
les jesuites font semblant de rien
les jansenistes n'écrivant rien
dieu qui créa tout de rien
voudroit-il nous reduire a rien

---

vers

le turc observe tout
la Czarine decide tout
l'empire attend tout
la prusse pille tout
l'espagne écoute tout
l'anglois brouille tout
la france fournit a tout
choiseul est au dessus de tout
le St pere benit tout
l'archeveque éxcommunie tout
Si dieu n'á pitié de tout
le diable emportera tout

---

la nouvelle qui s'étoit repandu de l'exile du ch^er
n'a eu aucun fondement que celui de lui faire voir
dans le publique la joie que l'on en avoit les [illegible]
repetoient de toutes part cette nouvelle que l'on
c'est empressé d'aller lui dire
M^r le Controleur general a fait chez lui aujourd'hui
le mariage de M^elle de Clercy qui lui appartient
de pres avec M^r dauerval il lui a donné 300000 ll
et fait tous les frais de l'noce elle a 13 ans et est
fort jolie et 100000 ll au mari les nourris et loge
rien de mieux dit ni de plus jolie que le discours
de l'abbe de voisenon du lundi 4 de ce mois a
la réception de M^r de roquelaure évêque de
Senlis, c'est un persiflage dit avec temps d'esprit
que personne ne peut s'en facher il est nommé
pour recevoir M^r le p^ce de beauveau le 26. de ce mois

1e

Ainsi la patrie est en proye,
aux plus éxécrables forfaits,
qu'el est ce monstre dont la joie
insulte aux malheurs qu'il a faits;
la vertu n'a plus de retraite
la loy n'est plus. ses interprettes
gémissent au fond des deserts
ou l'on connoit le monstre, ou le nomme
et l'on ne trouve pas un homme
qui veuille affranchir l'univers

2e.

Un Cris soudain perse la nue
du milieu de l'obscurité
j'éléve une voix inconnuë
j'ose chanter la liberté
viens maider généreux savole
á tirer un peuple frivole
du joug ou l'on veut le courber
je vais á la foudre immortelle
montrer la téte criminelle
sur qui ses coups doivent tomber

3e

du fond de la fange profonde
ou á vû sortir un mortel
il á dit le destin du monde
est destre ou sensible ou cruel
=mon choix est fait la barbarie
=l'impudence la flaterie
=mouvrent les portes de la cour
=sacrifions á la fortune

– la bienfaisance impossible;
= je veux opprimer à mon tour

4e

à peine il obtient une place
au Sanctuaire de thémis,
que son ambitieuse audace
Croit que tout lui devient permis.
pere vertueux, mais Crédule
d'une intégrité ridicule
il va te montrer les abus;
que fais tu de la renomée
laisse cette vaine fumée
à ceux qui n'ont que des vertus

5e

on méprise toujours un traite
en jouissant de ses forfaits;
vieillard tu ne gagne à l'être
que de l'opprobre et des regrets
proscrit de la magistrature
dans une sinderese obscure
tu Consummeras tes destins:
le fils qui la réduit au Crime
te rend la premiere victime
de ses détestables desseins

6e

enfin de Bassesse en bassesse
au rang suprême il est monté,
dans la haute scélératesse
il va planer en liberté;
il n'est plus de frein qui l'arrete
des loix qui demandoient sa tête

le glaive est passé dans ses mains
tel, un des successeurs de * pierre, Alexandre borgia
se joüoit avec le tonnere
dont il effrayoit les humains.

7.e

peuples qu'affame l'avarice l'affaire des bleds
vous n'avez plus de déffenseurs
le ministre de la justice
est le chef de vos oppresseurs:
envain sous les sacrez portiques
quelques accens patriotiques
s'élevent pour vos interets
ils n'arrivent pas jusqu'au prince
et l'on n'obtient pour la province
que de miserables arrets

8.e

pour qui gardez vous les supplices
incorruptibles magistrats,
est-il parmi vous des complices
de ses perfides attentats
eh bien au tiran qui l'accable
livrez au peuple miserable
donc vous étes l'unique appui
viennent les jours de la vengeance
il restera dans le silence
que vous ôzez garder sur lui.

9.e

aux yeux de la france étonnée
la foudre se tient dans vos mains
du tonnerre de salmonée
vous redoutes les éclats vains;
songez que sur la multitude

quand sa perfidie prelude
il veut essuyer le danger;
votre molesse l'encourage
il portera sur vous l'outrage
que vous ne sçavez pas venger

10<sup>e</sup>

toy daguesseau né dans la gloire
de ce chancelier de rénom
c'est maupeou qui te fais accroire
que tu vas illustrer ton nom
esclave de son vil caprice
tu te livre à son injustice
tu couvre d'un voile ô dieux
sous le faux nom d'obeisance
ce qui ne sert qu'à la vengéance
du monstre qui se rit de falciner tes yeux

11<sup>e</sup>

des longtems la haine publique
demandoit le sang d'un pervers,
né pour l'effroye de l'armorique
et le mépris de l'univers;
aussi lâche que sanguinaire
jamais il ne livra la guerre
qu'aux loix, aux moeurs, aux citoyens,
et pour satisfaire sa rage
le fer, le poison, ou l'outrage
étoient ses funestes moyens

12<sup>e</sup>

le cri du juste arrive au trône
louis veut être détrompé
du mansonge qui l'environne
le nüage s'est dissipé

 déja la sentence équitable
vient de proscrire le Coupable le duc d'aiguillon
du rang de ses augustes pairs
quelque part que son oeil s'attache
il Croit envisager la hache
qui doit l'envoyer aux enfers

13e

Va lache calme tes allarmes
maupeou deviendra ton appuis
il n'a garde d'offrir des armes
qu'on pourroit tourner contre lui
chargé du public anathême
il redoute plus que toy même
le fanal de la vérité
pour t'abandonner aux supplices
entre tes Crimes, et ses vices
il voit trop de Conformité

14e

réunisses votre vangeance
Contre de Communs ennemis;
monstre, fixes votre puissance
sur la ruine de thémis
par la main d'une miserable la du barry
metter un Crespe impénétrable
sur les yeux du meilleur des rois
prouver lui que son rang supresme
se réduiroit au diadême
s'il n'anéantiroit les loix

15e

associes vous au ministre
avorton de l'humanité
qui porte dans son oeil sinistre

si la bassesse de ses brigues
ne peut seconder vos intrigues
qu'il vous serve au moins de boureau;
il en porte le caractere
et dans son lâche ministere
cet office n'est pas nouveau

16.e

dans ses yeux, des qu'il peut mal faire
on voit le sourire malin
le sourire de la vipere
qui vient de lancer son venin
ô moderateur de l'europe — le duc de choiseul
est ce donc des mains du cielope
que tu recevras ton éxil,
trop superieur au manége
pour quoi n'a tu pas vû le piége
du triumvirat le plus vil

17.e

mais, helas, ton coeur magnanime
dans l'exil qui comble leurs voeux,
ne voit que le plaisir sublime
de faire ailleurs des heureux.
heureux bienfaiteur de la france
de sa juste reconnoissance
recueille maintenant le pris
tous les coeurs volent sur ta route;
pour la premiere fois sans doute
la disgrace a fait des amis

18.e

les dignites qui t'abandonnent
n'attirent que de vains respects

 ces hommage qui l'environne
ne peuvent plus être suspects
privé d'une pompe accessoire,
désormais tu veras la gloire
livré de ses propres rayons:
ainsi l'auteur de la nature
sans appareil, sans imposture
recois nos adorations

19e

c'en est donc fait la monarchie
s'écroule sur ses fondemens
de notre premiere anarchie
maupeou fait revivre les tems
on vera la patrie entiere
en un horrible cimetiere
changer la plus belle cité
comble d'horreur, on va peut être
arracher des mains de mon maître
les droits qu'il n'a pas respecté

20e

ô louis ô pere sensible
des juges le plus malheureux
quel prestige incompréhensible
a donc pût t'irriter contre eux
est il sorti de ta mémoire
ce tems, ou tu placois ta gloire
à ne régner que par l'amour
veux tu régner par la furie
les jours de notre idolatrie,
sont il disparus sans retour

21e

[illegible] jamais [illegible] de maître
pour rendre tes peuples heureux
veut tu pulveriser les traités
daigne ne voir que par tes yeux
honore toy de ton éstime
que ton âme simple et sublime
consulte ta sagacité
la bienfaisance, la droiture,
voila la route la plus sure
pour conduire a la vérité.

22.e

à la france désesperée
louis ne ferme point tes bras
regarde thémis désolée
te demander ses magistrats
l'europe entiere te contemple
songe que tu dois un éxemple
au siécle, á la postérité
onze lustre d'idolatrie
valent bien qu'on leur sacrifie
le plaisir d'estre redouté

23.e

et toy, que vomit le tartare
pour l'infortune des françois
ta catastrophe se prépare
voila la fin de tes succes
voy, deja le trait qui s'avance,
déja le cri de la vengeance
dans ton antre á dû retentir,
le ciel que fatique tes crimes
s'apprete á te rendre aux abimes
dont tu ne dois jamais sortir.

24

citoyens, qui gardez peut être
un foible reste de vertu,
attendiriez vous pour paroître
que l'ennemi fut abbatu
lors que la céleste justice
ordonne tout pour son supplice
qui vous fait rester en déffaut
c'est aux angoisses de la roüe,
que le tout puissant le dévoüe
aller en dresser léchaffaut

25e

ne croyes pas que sa puissance
le mette a labri du danger
dans les annalles de la france
alles apprendre á vous vanger
pour un péculat moins indigne
poyet, par un arret insigne
des mêmes faisceaux dépouillé
éxpira lâche mercenaire
sous les voutes du sanctuaire
que ses crimes avoient souillés

26e

mais deja dans ses yeux livides
tu vois que larret est portes
on le lit sur les traits putrides
que norna jamais la santé
des longtems son âme blasée
avec le crime apprivoisée
méconnoit la voix du remors,
l'honneur dont-il porte lémpreinte
ne peut plus être que la crainte

de la disgrace, ou de la mort

27e

oui monstre, louis tabandonne
Son âme Souvre á nos malheurs
il nous chérit, il nous pardonne
il veut régner dans tous les Coeurs
envain tu voulus par tes vices
Sur un roy qui fit nos délices
amener la Commune horreur,
a toy Seul elle est attachée
elle Sera bientôt étanchée
dans le Sang du persécuteur

28e

le fer a tes yeux étincelle,
la bâle Siffle autour de toy
tu n'a plus un ami fidelle
que tu puisse voir Sans effroy
dans un Someil rare et pénible
dans un repas inaccessible
le poison peut finir ton Sort
Contre toy lunivers Conspire
lair même, lair que tu respire
est peut être un Souffle de mort

envoy 29e de lautre Canté

C'est ainsi que tracant la voute
du poignard jusques á ton Coeur
je veux tabreuver goute a goute
du Calice de la terreur
je brave ta recherche veine
caché Sous la publique haine
j'ensulte en paix a tes ennemis;
et Si louis ne texternine
c'est en te percent la poitrine
que je tapprendray qui je Suis.

 un roy qui boit soir et matin
et qui s'en jove comme un cuistre
doit prendre un nuit pour son ministre
et un barri pour sa catin

la cour royalle est accouchée
de six petis parlementaux
de gredins et de M..q..r.
le diable emporte la cuvée

Suite 29e
De ta tête aux flames livrée
que la cendre joüet des vents
dans la plus lointaine contrée
aille épouventer les méchants
que jusqu'a la race future
ton nom soit la derniere injure
qu'on dise au dernié criminel
que tu sois placé dans l'histoire
avec léxcecrable mémoire
des ravaillac, et des chatel

Vers que Mᵉ la Ctesse de la Marke a présenté au roi de Suède au mois de mars 1771 fait par loiseau avocat

Gustave je vous aime, et dix lustres entiers
m'ont bien donné le droit de vous le dire;
les rois ont cent mille guerriers
pour assurer le sort de leur empire;
des généraux pour livrer des combats;
des courtisans pour chanter leur victoire;
des belles pour joindre a leur gloire
le doux attraits des plaisirs délicats
mais un ami qui librement leur donne
les sentimens quon vend a la couronne,
un tendre ami qui vole dans leur bras
pour les payer des fatigues du trône,
les infortunez ne l'ont pas!
vous l'aurez prince et l'amitié fidelle,
que ie vous offre en est un sur garand
puissiez vous dire en voyant le modele
» un roi sans l'amitié peut sans doute estre grand;
mais il ne peut estre heureux que par elle.

La maladie du frere du roy de Suede l'ayant empeché de partir aussi tost qu'il a recu la nouvelle de la mort du roy son pere et les glaces qui ont pensée faire perir celui qui a aporté la nouvelle que le pce royal qui étoit ici étoit proclamé roy par le Senat qui la élevé dans les Sience tous le monde en a été tres Content

Ce 15 mars

le roy de Suéde á été recu du roy qui vouloit lui rendre tous les honneurs il nén á voulu recevoir aucuns, le roi aussi tost que lon l'annonca alla au devant de lui et lembrassa tres tendre-ment ce fut même attendrissent pour ceux qui furo temoins de cette entrevue, la mort du roi de Suéde ayant fait grand impression au roy et lavoit même empe-ché de dormir la nuit que lon vint lui aprendre cette nouvelle Comme il étoit retiré

Ce 16 mars

la maladie du pce royal étant devenu plus Sérieuse elle á paru désidée disente-rie la reine de prusse en partant avoit éxigé de ses enfans que si ils étoient malade il prendrois Mlle tronchai apair ce qui est arrivé il la Conduit avec leurs médecin qu'ils ont amené de Suede avec eux,

ce 17 mars

le fils de Mr le duc de vilquiere a été inoculé
au gros Caillou par Mr hosti la petite verole
á tres mal pris, il á eu une fievre putride
le parlement de rouen, celui de provence,
celui de dijon ont fait des arreté sur les
Cours Souveraine qui sont admirables

le 18 mars

le roy de Suéde á été soupé a ruel chez
Me daiguillon la douairiere Mr de
étant son encien ami dans le temps quil
étoit ici il á voulu puis quil étoit revenu ici
pour aporter la nouvelle de Suéde faire
faire une Connoissance particuliere á son
roy avec ses enciens amies.
il a soupe aussi avec le roy a la muette
il devoit aller Coucher á chantilly tout
le monde de la maison étant parti, la
maladie de son frere la empeché déxécuter
son projet
hier Mr le pr de beauveau fut reçu a lacca-
-demie francaise ou il fit un discours qui fut
gouté et la réponce de Mr labbe de voisenon
fut admirable
Mr labbe gaillard y fut un discours sur
la liberté qui avoit beaucoup de raport
au temps ou nous somme il á été trouvé
sublime et la réponce de labbe de voisenon
tres bonne
duclos y lut quelques chose du siecle
ou le nom de lamoignon étoit cité Mr
de Malzerbe qui étoit derrier Mr Seguier
fut apperçu et aplaudi á tout rompre

les princes recoive toujours les arrete de tous les parlements avec la même priere d'estre leur interprete au pres du roy ils ont écrit des lettres tres sage et ils ont fait leur protestation toutes prete depuis des siecle Mr le duc dorleans diné tous les dimanche avec le roy depuis quil parois prendre les interois du roy si vivément on dit qu'il y á beaucoup de froit il ni á plus mangé, et il á eu la goute ce qui la empeché d'aller a versailles.
il ni a que Mr le Cte de la marche qui a toujours persisté dans sa façon de pencer il n'est plus invité aux assemble des princes
Mr le prince de Conti la envoyé cherché et apres trois quar d'heure de conversation il lui dis j'ai toujours bien seu que vous étiez mauvais fils, mauvais mari, mauvais Citoyent, et mauvais sujet
il avoit été fort question dans le public d'escilé les princes et les 3 Cptns des gardes du Corps il ne serai resté que Mr de vileroy
on dit que Mr de la marche si honteux de n'estre pas du nombre a fait tout ce qu'il á pu pour l'empecher il dispute a Mr d'aiguillon l'honneur de porter le chien de Md du barri dans son chapeau il est d'une humeur considerable ceux qui sont attaché a ce prince sont bien

ce 20 mars 1771

le roy a exilé Mr lévéque dorleans qui avoit la feüil des bénéfice a son abbaye de dans le mans ou il est brouillé avec tous ces moines

labbe foicqui étoit son âme dâmné a la chartreuse

ce 21 mars

il parois que lés esprit séchaffe de toutes façon pour la quantite de monde que lon arrete de toutes part il faut bien prendre garde á ce que lon lit et ce que lon pourai dire il ny á guerre de maison ou il ny ai des espions de Mr le lieutenant de police, de Mr le chancelier et de Mr de la vrilliere,

Ce 22 mars

+ on veut nous flater que lévénement desiré avec tant dardeur depuis le mariage de Mr le dauphin est enfin arrivé la nuit du 21 22 et meme 23 de ce mois. la Cour et la ville en est dans la plus grande joie non seulement par lésperance de voir la ligne directe de la famille royal se perpetuer mais encore pour le bonheur de Md la dauphine princesse

+ adorée

Ce 23 mars

Mr le chancelier ne scachant a quel saint se vouer pour tacher davoir quelques membres pour ses Cours souveraine ayant connu Mr charpentier dans le temps de son exile á soison il la fait venir, et pour le persuader

[illegible]
une querelle avec le roy de ne vous avoir
pas trouvé sur la liste cette homme simple
á répondu qu'il n'avoit jamais vue le roy
qu'une fois á Compiegne qu'il avoit bien
de la bonté de pencer á lui il la forcé de
prendre une place dans ces Conseil Souverains
il en á accepté une, et ces refuse á la priere
que l'on lui a fait d'en donner 3 ou 4. de
retour de chez le chancelier il a vitement
mandé á sa femme ce qu'il venoit de
faire elle lui a mandé de donner bien vite
sa démission qu'il étoit venu jusqua un
age fort avancé s'étant attiré quelques
Consideration qu'il perderai sur le champs
cette reflection lui a fait donner sur le champs
la réponce la plus forte a Mr le chancelier
pour le remercier il frappe á toute les
porte qui lui sont fermée
Cela donne á nos gazette la facon de
parlé suivant ce qu'il reyent de tout ce
qui ce passe il y en avoit une l'autre jour
qui disoit le chr a bien de la peine á
trouver 50 Coquins pour Composer un
parlement a paris nous autres nous
aurions bien de la peine a trouver 50
personnes honeste pour en Composer un

Ce 22 mars

hier la procession de la réduction de paris
c'est faite Comme a l'ordinaire la Cour des aides
et la chambre des Comptes ont recu ordre du roy
de si trouver avec les membres du Conseil represen-

-fait le parlement cettoit en bevlier qui avoit cette 
Corvé, la Cour des aides est entvé par la grande
porte des augustins a fait le tour de léglise et
n'ayant point trouvé le p.ment est resorti par l'autre
porte, la chambre des Compte est entre en la
maniere ordinaire et lors quils ont eté dans
le Coeur il n'ont point trouvé de parlement il
ont retourné et il y a eu de si grand batement
de main que lon aurai Crue estre a un Speta-
-cle plus tot que dans une église les meme Crie
de joie ont Conduit ces Messieurs jusque dans
leur chambres ou ils avois fait un arreté
chacun different voici celui de la Cour des aides
arrest de la Cour des aides du 22 mars
ce jour les chambres assemblées, la Cour a fait
déffence á tous les officiers de son resort de
reconnoître Comme arret du parlement les actes
émanée des gens du Conseil séant indument
dans le lieu des séance du parlement ou de
toute autre personne qu'on voudroit substituer
au membre du p.ment non légitimement dépouillés
de leur offices.
leur défend aussi de reconnoitre les persones
se qualifiant officiers des prétendus Conseil
superieure érigés par l'edit non légalement
enrégistré au mois de fevrier dernier Comme
officiers de justice, ny les actes qui émaneront
de ces prétendus Conseil Comme jugement; jusqua
ce que léréction des dits tribuneau ayant été
enrégistré en parlement, et par les membres
de la Cour
ordonne que Coppie du present arret seront

 envoyé en ceux du ressort de la Cour pour
y estre lu, publié et enregistré l'audiance
tenant

Le 25 mars

l'huissier ayant signifié cette arret a cette Cour
la chambre des Compte n'a pas fait signifié
son arrest

Le 26 mars

le mardi St jour ou le parlement a Coutume
d'aller au chatelet pour juger des Causes de
prisonnier et les délivrer en suite le chatelet
ne reconnois point pour le parlement les gens
du Conseil du roy formerent le projet de ne
se pas trouver pour les recevoir; la Cour en
état averti le meme jour ils recurent une
lettre de Cachet qui les obligeoit de si rendre
pour obéir aux ordre du roy ils y allerent
ils étoient debout lorsque le soit disant pmt
entra qui demanda a Mrs du chatelet qui
étoient munis les 4 lieutenant civil, Criminel
de police, et le procureur du roy tenant en
mains leur lettres de cachet ils répondire
qu'il n'i avoit point de placets, aussi tost
ses Mrs sortir de la chambre ou il ne fuve
que deux minute c'étoit Mr de la michaudiere
qui préside il demanda d'aller aux prison
qui lui furent ouverte, mais les prisonniers
en les voyant se mirent a crier hou hou
hou ce quils entremellerent de siflement
semblable a ceux des chats en Colere; et
ajouter nous ne reconnoissons point ce
parlement la, les hous hous et les sifflements

furent repetés par un nombre infinis de gens
qui étoient dans les Cours et autres endroits
du chatelet, ou il y avoit néanmois grand
nombre de garde que lon y avoit placé, ainsi
les maitres des requetes, et les Conseilles détat
ne sont pas bien recu nul part

Ce 27 mars

la Cour des aides se rendit aversailles suivant
qu'elle en avoit recu lordre, et le roy biffa
de desus les registre larret du 22 mars par
ou elle fait deffence de reconnoitre les nouvelle
juridiction établie &c.
apres avoir biffé sa Mté s'appercevant que
Mr de Malzerbe ouvroit la bouche pour
parlé, lui imposa silence par un mouvement
de la main, et lon lui fait tenir le propos
de dire celui la voudroit bien que ie lexilasse
mais ie nen ferai rien
quand la Cour des aides arriva Mr le
chancelier avoit dit aux gens qui étoient
dans la chambre du roy de sortir qu'il
vouloit étre seul Mr le duc de Noailles et
les autres se mirent donc en devoir de
sen aller le roy les fis demeurer en leur
disans pour quoi sorté vous, on nous la
ordonné de votre part.

Ce 28 mars

Mr le chancelier instruit que Mr le Mis de
Nicolaï portoit en lui le regret de navoir
aucun emplois que celle davocat a dijon
ayant epouse Mlle de Colandre dont il est
séparé et fait la sotise de quiter son rgt de

[illegible]
luiadit Mr sensible á linjustice que vous á
fait Mr votre pere et Connoissant le desire
que vous avez de rentrer dans la robe, je
vous propose de la part du roy la place
de pr. pdt du parlement de paris, Mr le Mis
de Nicolaï demandant 24 heures pour faire
ses reflections Mr le Mer ajouta vous aurée
á votre Côté pour président a mortier Mr
de la brisse votre ami
Mr de Nicolai néayant rien de plus pressé
que d'aller trouver Mr de la brisse et de lui
Conter ce qui venoit de ce passer et ce qui
lui avoit étoit arrivé par Mr le chancelier
qu'il avoit accepté Mr de la brisse assura
qu'il ne lui avoit été rien proposé et qu'il
n'avoit pas envie de ce deshonorer Mr de
Nicolai retourna chez lui ou il trouva une
lettre de Me sa femme qui lui mandé qu'elle
lui retireroit la pension qu'elle lui fesoit
si il accepté cette place tout ce cy détermina
Mr de Nicolai a rejetter les offre obligent
et séduisant que lui avoit fait Mr le
chancellier dont il n'a pas ete Content

Ce 29 mars

Mr le chancelier fut reveillé une de ses
nuit par un bruit Considerable qu'il
entendit dans sa chambre, saisi de crainte
et déffroy presque hors de lui il sonna
toutes ses sonnettes et dit á son valet de
chambre et autres qui entrerent dans sa
chambre, d'une voye entre coupe voyez,

cherche, il y a la quelqu'un qui [illegible]
-ner. toute perquisition faite ses gens lui dire
rassuré vous Mgneur ayant donné la clef de
sa bibliothéque ou il avoit été cherché un
livre dont il avoit eu besoin c'est l'esprit
des loix qui est tombé et qui a renversé
une table ce qui a Causé tout le bruit
que vous avez entendu

Ce 30 mars

Md la Ctesse du barri a fait Construire
une tribune pour estre temoins de la Ceremo-
-nie que le roi fait du lavement des pieds
elle y étoit elle 12e jamais Maitresse n'avoient
assisté a cette Ceremonie

on assure que Mr le dauphin voulu parler
a Mr le pce de Conti de l'avantage que le
roy avoit de reigner &c il lui répondis le
roy est le maitre de vous auter la Couronne

Ce pr avril

on a entendu le desire que le roy avoit
de faire venir quelqu'un et la réponce
qui lui á été faite par Md du barri quelle
ne le vouloit pas, on lui disoit vous ne le
Connoissé pas, cela ne fait rien jen ai en-
-tendu parlé ie ne le veux pas, on a sceu
depuis que cetoit le Cdnal de bernis que le
roy vouloit envoyer a vienne a la place de
Mr de breteuil rien ne se décide la Ctesse
lui ayant fait dire quelle n'avoit rien
a lui dire au 3e rendé vous quelle lui
avoit donné les chose en sont toujours
la

le roy ayant écrit á Mr le chancelier de la
moignon pour lui donner avis de garder
Mr de malzerbe son fils premier president
de la Cour des aides Comme il y étoit allée
pendant la quarainaine il a reçu une
lettre de Cachet qui léxile a malzerbe.

Ce 8 avril

Mr le chancelier revenant de versailles
et passant dans le petit Cour sur le six
heures apres midi il y avoit un nombre
prodigieux de monde de tout état qui se
promenoient, l'ayant apperçu de loin
se mire a Crier le voila par toutes les lettres
de l'alphabet Mr le chancelier épouventé
du risque ou étoit sa vie ordonna á son
Coché d'aller le plus vite possible le peuple
voyant l'ordre quil avoit donné se mit a
Courir apres le Carosse en Criant fermée
la bariere, le bruit étant trop Considé-
-rable Ceux qui étoient au bout du petit
Cour n'en tendirent point ce qu'on leur
Crioit et les chevaux étoient deja hors
la barriere lors que les voix y pénétre-
-rent le Carosse passa Ceux qui sont pour
la garde fermerent la ditte barriere ce
qui á empeché les écoliers de poursuivre
plus loin Mr le chancelier
Me la Ctesse de rieux-chabanne est morte
de la poitrine a lage de

Ce 9 avril

Mr le Marechal de richelieu chargé

des ordres du roy serant rendu a la cour des
aides aujourdhuy mardi alla se placer au
lieu destinée pour les princes du sang Mr
charpentier de boisgibault le pria de
vouloir bien descendre que cette place nétoit
point faite pour lui, il voulu dire quelques
chose qu'il étoit porteur des ordres du roy
et Mrchal de france il lui signifia au nom
de la Compagny quils alloient se retirer
s'il ne sauté il dit les ordres que jai sont
si précise que cela ne fait rien le président
lui répondis je le croie bien car personne
n'a voulu s'en charger il ni á eu que vous
apres avoir quité la place le marechal
leur annonca que le roy les cassoit et quils
eussent á sortir de la chambre Comme ces
Mrs restoient assemblée malgré cette ordre
le Mrchal leur ajouta qu'il avoit recu celui
de les faire Conduire chacun chez eux par
deux fusillier s'il n'obeissoient sur l'heure
ces Messieurs étant sorti Mr le Marechal
prit les clefs de la chambre et les á dit-
on remis lui meme a Mr le chancelier

Le 10 avril

hier mardi Melle de paulmi-dargenson
á été marié á St paul avec tout l'appareille
le plus brillant avec Mr le duc de luxembourg
fils de Mr le duc dolone, et petit fils de Mr
le duc de boutteville.
le mariage de Melle duvlumain avec Mr
de Mr dusou se doit faire le mardi 16. avril
il régna toujours une grande Consternation

 dans tous les esprit et lon est toujours dans l'attente des grand événement tout nous l'añonce le refus continuelle que tous les honete gens font d'entrer dans le nouveau parlement sont la cause du retard

Ce 11 avril

Mr le chancelier se plaignant amerement que les dame étoient la cause du refus continuel qu'il éprouve Md peltier de beaupré dit qu'eh les oyes avois bien sauvé le capitol

Ce 12 avril

voici la liste des gens qui iront le 24 avril cherché Md la Ctesse de provence et qui étoient a Md la dauphine la saxe le Cte de Bérenger, chévalier d'honneur de feu Md la dauphine nommé pour Madame la Ctesse de provence; ainsi que la duchesse de brancas-Clermont dame d'honneur de feu Md la dauphine; Md la Comtesse de valentinois, dame datour; la duchesse de Caumont; la Ctesse de beaumont; la Mise de pons et la Ctesse de guiche, dame pour accompagner cette princesse de savois, ainsi que le Cte de Mailly Mis de Nesles pr. écuier de fue Md la dauphine vont sur les frantier recevoir cette princesse et l'accompagner jusqua fontainebleau ou lentrevue doit se faire

Ce 13 avril

on a déffendu ici toutes les gazettes etrangere on ne sauroi prendre plus de précaution

que lon fait ces juges [illegible]
sans quil sois bien garde et tout ce que lon
Conte du Conseil qui est encore rentré apres
paques est incroyable, pendant tout le temps
qu'il ont été au palais il ne s'est rien passé
que des trué ce qui á du bien mortifier lamour
propre de ces Mrs Mr dagesseau á la tête on
leur avoit donné le nouveau Côde ils avoient
nomme un raporteur et des Commissaires pour
léxaminer, il ont vue quil nétoient pas parti
Capable de rien faire il eut remis a huitaine
Le chancelier ayant résolu de faire son
parlement dont il avoit temps parlé le
matin meme le Conseil quil avoit établie
avec tant de pompe á enrégistré la protes-
tation des six princes du sang et celle des
seize ducs qui ont été au lit de justice ne
pouvant pas sen dispencer Comme les
princes du sang
Les placars Continue de la meme façon
et les esprit sechoffe tres fort.

épigrame vers

en voyant ce tas de Vermine
que l'on érige en parlement
je les pendrois tous sur leur mine
disoit le bourreau gravement
mais ma foy sur une sentence
de ce tripot irrégulier
je n'oserois en Concience
pendre mesme le chancelier

 il a paru il y a quelques temps des
logement.

1. Le roi au petit bonibon quartier du louvre a la femme sans tête. la B. . .

2. le dauphin rue de Bétizi.

3. Les ducs et pairs rue des aveugle quartier du luxembourg.

4. Le parlement rue du reposoir quartier St eustache.

5. Le chancelier maupeou rue de judas quartier St benoist.

6. Le duc daiguillon rue de la Corderie quartier St eustache.

7. le duc de choiseul a la halle au bled hotel du duau.

8. le duc de praslin rue de belle chasse.

9. Le duc de la vrillier aux fidelle berge quai de lécole.

10. Leveque dorleans jarente au trais galant vis a vis la porte. .

11. Les évêques de Cour rue de la levrétte á l'ensaigne des marmousest.

12. Larcheveque de paris baumont visá-vis les grand jesuites a la bote dore.

13. les fermiers generaux rue de vielle monnois hotel du pérrou.

14. le bas peuples a pincourt

15. la du bari rue ti. . .

16. Limperatrice á la mauvaise alliance rue vide gousset

17. le roi dangleterre rue de la fortune á la place des victoire

18. La suède à la grâce de dieu rue du regard

19. Les princes de lémpire au trébuchet pres des innocent.

20. la zarine a l'adresse pres les invalides.

21. L'espagne au limaçon rue du pas de la mule.

22. Le portugal au Cul de Sac de loratoire.

23. la pologne á la justice rue julien le prêtre

24. la prusse au renard rue des quatre vent

25. la holande au chat d'or pres l'observa-toire.

26. la france a lépé de Bois rue montor-geuil.

## Ode de seconde Chancelier

1e.

Crois tu tromper ma vigilance?
Me voici brigand, me voici
pour quelques instant de silence
Crois tu mon Courroux adouci?
non-non tu n'auras point de trêve.
je veux toujours t'ofrir le glaive
prêt à se plonger dans ton flanc;
acharné sur ton front Coupable
Comme un vampire impitoyable
je veux m'abrever de ton sang

2e

a mes invisibles poursuites
n'ul autre ne peut te cacher
dans les bras de tes satellites
monstre, je saurai te chercher

jusqu'à ton heure dernière
de mon implacable Colère
tu ressentiras les transports;
et quand le ciel que je suscite
t'aura plongé dans le Cocyte
je veux t'attendre sur ses bords

3e

o Saint et Sublime délire
toi qui fis boüillonner mes Sens
viens sur la Corde de ma lire
faire encor sonner tes accens;
que des havres de la bretagne
jusqu'aux portes de l'allemagne
retentisse le Cri vengeur;
prêtes encor de nouvelle flammes
pour faire jaillir dans les âmes
les étincelles de l'honneur

4e

qu'annonce l'effrayant Cortége
dont ces murs sont assaillis?
C'est le visir et son Collége
qui vont souiller les fleurs de lis;
dans le sanctuaire d'astrée
l'usurpateur fait son entrée
Comme en un païs subjugué;
pour dicter les lois arbitraires
il subroge ses émissaires
au Sénat qu'il a relégué

5e

le lâche environné des armes
dont-il attend sa sureté

veur au spectacle de nos larmes
repaître sa felicité
mais il affiche en vain l'audace
on voit trop que léfroi le glace
il perce au travers de ses ris:
C'est ainsi qu'un enfant timide
engourdit la peur qui le guide
en frappant les airs de ses cris

6.e

et nous que le triomphe insulte
pour quoi donc dévorer nos pleurs?
mettons á profit le tumulte
pour disperser ses défenseurs;
il se livre á notre vangéance,
ou amis.* arborons sa potence
au milieu de ses attentats;
qu'il meure comme la vipere
que l'on écrase sur l'altiere
ou son dard portoit le trépas.

7.e

ôsez-vous sénateurs factices
juges sans droit, et sans savoir
prostituer á vos services
le nom respecté du devoir?
le devoir.... cetait de vous faire
au pres de notre auguste pere
les interprête de nos cris
et non de suivre un sicophante
et non de porter lépouvante
dans le sein qui vous a nourri

---

ou * variante se levons la potence

quel est ce rhéteur pantomine — d'agesseau
qui feignant un front abattu
veut jouir des profit du crime
et des honneurs de la vertu?
il s'attendrit sur nos disgraces;
tartufe laisse tes grimaces,
tu ne peus plus nous décevoir
personne ne t'en tiendra compte
tu n'en tireras que la honte
d'avoir mal joué ton devoir

9e

il est encore une âme plus basse
c'est toi l'oprobre des fleurs
dont l'ignorance oisive et crasse
a réuni tous les mépris;
dans la plus infâme crapule
on t'a vû voter sans scrupule
quand l'honneur réclamait ta voix;
aujourdhuy le vice t'appelle
vas vas lui prodiguer ton zele
il eut des honoré les loix

10e

sur les promesses de ton maitre
tu fondes ta félicité
ne vois tu pas comme le traître
se rit de ta crédulité?
tant que tes manoeuvres reptiles
à ses projets seront utile
tu n'essuyeras aucun refus;
mais ne trouve jamais étrange

V. il est une âme encore plus basse

s'il te replonge dans la fange
quand tu ne lui serviras plus

11e.

tâches déterminer l'injure
dont tu viens de couvrir les lois:
ou te cacheras tu parjure
quand thémis reprendra ses droits:
par ton hipocrite assurance
détruis la publique esperance
qui te pénétre de terreur;
comme tel on voit se tremblant athée
nier d'une bouche éfrontée
l'enfer qui mugit dans son coeur

12e

de l'antique magistrature
le nom même est anéanti;
d'une jgnoble judicature
le tiran recrute un parti;
pour abuser la populace
il veut cimenter son audace
d'une inutile sanction;
et joignant l'outrage au blasphême
c'est sur l'autel de thémis même
qu'il signe sa destruction

13e

poursuis traitre tes artifices
en tasse forfaits sur forfaits;
pourra tu trouver des complices
qui s'immolent á tes projets?
crois tu par des faveurs légeres,
par des caresses mensongeres
étoffer la voix de l'honneur?

comptes en vain toutes les armes
faire agir les moyens infâmes
qui t'ont conduit á la grandeur

14e

pour occuper tes nouveaux siéges
sous les gibets, dans les cachots
vas chercher quelques sacriléges
digne du nom de tes suppôts;
il faut que ton bras les soutienne,
leur sureté comme la tienne
dépend de la chûte des lois;
leur habitude avec les crimes
sur tes faveurs illégitimes
leur donne d'invincibles droits

15e

mais pour peupler tous les repaires
tes éforts seront impuissans,
il parait que tu désesperes
de trouver asses de brigands
ô rage! ô crime! ô turpitude
une coupables multitude
de toutes parts vôle á ses cris,
ses mains á la troupe servile
du noble empire qu'il mutile
divise déja ses débris

16e

dans les horreurs d'un incendie
tel on á vu des malheureux
arracher d'une main hardie
ce qu'avoient épargné les feux
ou tels sur des champs de carnages
dominant du haut des nuages

les vautours, et les tiercelets
Semblent d'une prunelle avide
Calculer Sur chaque homicide
leurs abominables banquets

17e

Sur leurs tribunaux d'infamie
qui sont les proconsuls objects!
il attendent que la patrie
leur Commette Ses interets;
retirez vous ames de boüe
d'un peuple qui vous désavoue
les ris Se changent en fureurs
vos Crimes Sont ils des titres
pour vous ériger en arbitres
de Sa fortune et de Ses moeurs

18e

dans l'universelle misere
qui presse l'Etat éperdu
lâche, ou prendra tu le Salaire
de ceux dont l'honneur tes vendu
pour Soudoyer leur déférence
vas tu Sur notre Subsistance
imposer des tributs nouveaux
Comme les ôpresseurs d'athenes
est-ce avec le Sang de nos vaines
que tu dois payer nos bourreaux

19e

que fait pourtant la Capitale
témoin de toutes ces horreurs;
au luxe, aux fête qu'elle étale
Scupçonnerai tou Ses malheurs.

chacun de la cause commune
isolant sa propre fortune
ne vois que soi dans l'hunivers,
pour une épigramme secrette
notre vengéance est satisfaite
nous raillons tous jusqua nos fers

20.e

ô francais, nation flétrie
par les jeux et par légoisme
chez vous le saint nom de patrie
n'est donc plus qu'un atome pompeux
vous préferes à la vengéance
une triste et vile existance,
regardez linsecte outrage
C'est à son dard que tint sa vie
mais n'importe, il la sacrifie
il meur content, il est vengé

21.e

et vous imbécille exclaves
de qui prétend vous asservir
sous la pesanteur des entraves
vous cherches encore le plaisir
semblables à loiseau timide
dans un frémissement stupide
vous voyes descendre les coups
volez au devant de la foudre
celui qui veut vous mettre en poudre
a til plus de force que vous

22.e

augustes neveux d'henri quatre [princes du sang]
éclairez le législateur
c'est à vous qu'il convient d'abbatre

et vous tuteurs de nos provinces
instruises le plus cher des princes
des piéges de liniquité
il est digne de vous entendre
le mensonge peut le surprendre
mais il aime la vérité

23e

nos maux ne sont point ton ouvrage
Louis, nous le savons trop bien
le fléau qui nous décourage
part d'un autre bras que le tient
sous ton nom l'opresseurs se cache
mais les ôprobres qu'il tarrache
ne tont point ravi notre amour
rien naltere sa véhémence
une si douce accoutumance
ne se perd pas dans un jour

24e

des desastres de ton royaume
livre nous le cruelle auteur
son trépas est le seul beaume
qui suffise á notre douleur
reprend tes droits, profond illustre
viens á louis rendre son lustre
qui commencai a se ternir
et que ton retour prospere
soit la fin de notre misere
et le suplice du visire

25e

préparés toutes vos couleuvres
filles de lempire des morts

ducs et pairs

Le duc de choiseul

 Sur le monstre et ses viles manœuvres
il faudra lasser vos efforts
vous ne pouvez longtems attendre
demain peut être il va décendre
au fond des goufres infernaux
le ciel ménace sa victime
peut être il ne faut plus qu'un crime
pour faire tomber ses carreaux

26e

exécuteurs de la justice
déchênez vous sur ce pervers
inventez quelqu'autre suplice
que ceux que damiens a souffert,
dompstez l'horreur de la nature
de la plus cuisante torture
épuisez sur lui tous les traits
la mesure de la souffrance
n'entrera jamais en balance
avec celle de ses forfaits

27e bis page 210

de ta tete au flames livré

belle amie
l'avez vous vû madu bary
elle a charmé mon ame
pour elle jai perdu lésprit
du francois jai le blame
gentils objets de la gourdau
est elle chez vous maintenant!
vendez la moy bis rendez la moy
ie suis le roy ie suis le roy
soulagé mon martire + ie
+ le suis son pauvre sire

---

je scai qu'autre fois les laquais
ont festé ses jeunes attraits
que les cochers
les peruquiers
l'ont tous aimée d'amour éxtreme
mais non pas autant que ie l'aime

---

l'aver vous vu &c &c

---

chanson sur l'air l'allure mon cousin

Ne venez plus chez moi mon Cousin
C'est mon ordre suprême
avertises vos autres Cousins
qu'ils en fasent de meme mon Cousin
sur ce ie prie dieu qu'il vous ait mon Cousin
en sa sainte et digne garde

[illegible]

air vous mentender bien

1e

enfin un parlement tout neuf
qui vient déclore Comme un oeuf
a deja la Sience hé bien
de prendre les vacances
vous mentendez bien

2e

il est Compose de vingt gens
tous tres fripons et plus méchans
Compris lavocat notre, hé bien
qui vaut moins que les autres
vous &c

3e

pour aquérir un tel honneur
on Scait qu'ils ont vendu le leur
C'est un grand Sacrifice hé bien
qui vaudra des épices
vous &c

4e

pour le choisir il a fallu
les ramasser Comme on á pû
ici c'est un Cyclope hé bien
et la cést un ésope
vous &c

5e

ainsi dans lévangile on lit
que le long des chemins on prit
des gens sans nom sans lustre hé bien
pour un banque illustre
vous &c

et pour achever le portrait
un d'entre eux chargé d'un décré
paroit Comme á la Sale hé bien
Sans robbe nuptiale
vous &c

c M<sup></sup>r de Saint michel

7e

mais le feront ils Sortir non
Car pour le Conseil il est bon
d'avoir un tel ápôtre hé bien
pour Consoler les autres
vous &c

8e

rejouissons nous tous mes amis
des ormais l'on pendra gratis
et sans beaucoup de peine hé bien
pour faire des épreuves
vous &c

9e

tant pis pour les premier pendus
les Seconds Seront mieux pourvûs
á défaut de Science hé bien
viendra l'experiance
vous m'entendez bien

Mr le chancelier proposant une place dávocat general á Mr de vaucresson si devant conseillé au grand conseil et depuis membre du nouveau parlement celui répondit Mr ie suis deja assée deshonoré ie ne puis l'accepter, sur ce Mr le chr lui dit en portant sa main de son col sur sa tête Mr quand on á du deshonneur jusque la on peut bien s'en mettre jusqu'ici ce qui détermina Mr de vaucresson á accepte la place dávocat general

le 14 avril

le chr manda chez lui Mr le Camus de neuville conseillé au grand conseil apres lui avoir donné les plus grandes louanges et lui avoir témoigné l'estime qu'il avoit pour lui; lui proposa une place dans le nouveau pmt ajoutant que le roi instruit de son merite desiroit qu'il fut un des membres de ce corps a ces propos du chr. Mr de neuville répondit que voulant mériter la haute opinion que sa Mté et lui chancelier avoient conceu en sa faveur il ne pouvoit accepter la place qu'il lui offroit, ce refus ne rebuta point Mr le chr il se servit de toutes les expressions les plus angageante pour faire consentir Mr de neuville a ce qu'il desiroit de lui et le voyant persister dans son refus il lui dis prenez garde Mr a ce que vous allez faire car ie vous déclare qui si vous n'acepté les offres que ie vous fais

de sa part du roi je vous ferai enfermé et vous
le serai tout le tems de ma vie a ce propos Mr
de nenville répondit vous êté le maitre de faire
ce qu'il vous plaira mais rien ne sera capable
de me faire agir contre ma concience; ce qui
me console cest que vous avez 57 ans et que je
n'en ai que 20. jai lieu déspérer que je jouirai
de ma liberté

le 19 avril

le vendredi Mr le chancelier manda chez lui
aversailles tous les membres du grand conseil
arrivés il sépara les presidents d'avec les
conseilliers, a l'heure du diné il leur fit mille
éxcuse de ne les avoir point entretenu et les
invita á se mettre a table pendant le diné
on entent grand bruit cetoit Mr de savigny
intendant de paris qui arrivoit avec la recrue
qu'il amenoit avec lui Mr le chancelier
les quita et leur laissa son bras droit Mr
de boine pour quil neussent pas le moyen
de déliberer ensemble il séfforça de vanter
les avantages quil y avoit pour ces Mrs
déntrer dans le parlement et les graces quil
leur seroient accordé que l'heure du soupé
arriva on les forca dácepter non seule-
-ment le soupé mais meme de coucher une
parti chez lui que le roi lui avoit ordonné
et de faire meubler l'hotel des fermes pour
ceux qui ne pouroient pas loger chez lui
qui fure conduit par Mr de boine et il
témoigna á ces Mrs la plus grande douleur
de ce que ces occupations ne lui avoient pas

 permis de conferer avec eux de tout le jour on eu grand soin de ne les pas laisser parle de toutes la journé le dandemain il ne se joignirent que pour aller au lit de justice

le 20 avril

Mr le chancelier n'ayant eu qu'au moment que Mr Seguier y devoit prononcer son discours et craignant l'impression qu'il pourroit faire; lors que le roi étoit pres á entrer dans la sale, il lui dit sire Mr Seguier doit prononcer un discours tres pathétique que votre majesté n'en soit pas frappé car nous en sommes convenu en semble.

le discours á été tres beau et aurai du faire impression si la prévention n'étoit pas si grand au lit de justice le conseil á été cassé et crée parlement,

tout de suite le chancelier parti avec son corlége pour venir au palais instalé des juges qui ne scave pas seulement ce qu'il ont a faire il avoit toutes la maréchausse, la robbe courte &

Mr de sauvigny au refus de 20 et tant qui n'ont pas voulu accepter la place de pr. pdt. depuis deux mois l'abbe mignon négocidit tout cela avec sa femme et si Mr de boine ne toit venu au secours de Mr le chancelier il n'en serai jamais venu a bout, de qui c'est ou servi pour former ce corps de tous gens du pmt de bretagne que l'on

avoir designé en les nommant les ISS en ordre
que pour president Mr le prêtre de chateau chinon
Mr de nicolai Celui qui á été Colonel Mrs
Seguier barentin ont donné leur démission
aussi bien que Mr isabeau malgré la priere
que Mr le chancelier lui avoit fait de demeurer
cest lui qui á porté au Conseil la protestation
des princes du 4 qui á été enrégistre purement
et Simblement

Ce 22 avril

la nuit du 19 au 20 de ce mois il á été envoyé
a 7 de Mrs qui ont refusé dentrer dans le
nouveau parlement des lettres de Cachet dans
ce nombre est Mr Subtitu du
procureur du roi et Mr le Camus de neuville

Ce 23 avril

on assure que Me du barri étoit au lit de
justice au Sorti elle voulu faire voir á tout
le monde le crédit qu'elle prénoit tous les
jours sur lésprit du roi elle dit á un Seigneur
de la Cour avoit vous bien entendu Comme
le roi á dit qu'il ne changeroit jamais
on dit que Mr le duc de nivernois prit la
parole et lui dit Me Cést en vous regardant
que Sa Mté a parlé ainsi
le vendredi 12 avril Mrs du grand Conseil
6 Conseilliers de la Cour des aides un de la Cour
des monnoies et trois Chanoines de notre
dame recurent des lettres de Cachet pour Se
rendre le landemain a versailles pour Son
lit de justice ou les princes du Sang nont
point été il n'avoit que le Cte de la marche

 les autres princes avoient envoyé leur pro-
-tes-tations
Sa Mté dans le lit de justice a cassé le grand Conseil, et de suite de la plus grande partie de ces membres, de ceux de la Cour des aides pour lors á versailles ainsi que de celle de la Cour des monnoies et de trois chanones de notre dame dont Mr labbé de beaumont est du nombre on en a formé le parlement de paris dont Mr de Sauvigny intendant de paris á été nom-
-mé pr. pdt ce nouveau parlement ná que quatre présidents qui sont Mrs de nicolaï, de la briffe, le prêtre de chatau giron et

Le 25

le avril le roi a fait défence aux princes du sang de paroitre a la cour ni á la famille royale
il y a eu plusieurs de Mrs du parlement qui ont eu permission de revenir dans leur terre Mr le pdt de lamoignon est a baville et d'autres.

Le 26 avril billet a Mr le chr.

en proscrivant un Corps d'illustre magistrats
tu veux anéantir des noms chers á la france
il en reste encore deux digne de ta vengence
ôse jusque sur eux porter tes attentats
Crains les car tes forfaits ont Comblé la mesure
Seguier se déclarant ton juste accusateur
de thémis outragée peut réparer l'injure
les vertus de Molé marquent ton Successeur

le choiseul étoit tout, apresent il n'est rien
le parlement veux tout, on dit qu'il naura rien
notre roi signe tout, sans éxaminer rien
le Meaupou promet tout, · mais il ne donne rien
il croit réformer tout, mais il n'avance rien
les princes blament tout, mais sans empecher rien
la dubari fait tout, le dauphin ne peut rien
léglise aprouve tout, que gagne telle rien
le françois souffre tout, et nose en dire rien

prédiction centurie de nostradamus
édition de 1721
Ce grand monarque quau mors succédera
donnera vie illicite et lubrique
par non chalance a tout concédera
qu'a la par fin * faudra la loy salique

* faudra veut dire faillir

autre prophétie de nostradamus
6e antienne pour les ans courant et ce siecle
quand de robin la traitreuse entreprise
mettera seigneurs et en peine un grand prince
ceux par la fin chef on lui tranchera
la plume au vent amie dans espagne
poste atrappé étant á la campagne
et lécrivain dans leau jettera

autre senturie 12. article 55
triste conseil déloyau cantuleux
avis méchant la loy sera tralue
le peuple émus farouche quereleux
tant bourg que ville toute la paix haie.

Dorfeuil transporté de colère
pour certain Cas
S'en vint Conter a Son Confrere
Son embaras
quand ie Scaurai le téméraire
qu'il rit de moy
j'irai de l'insolent dérriere
me plaindre au roy

~ ~ ~

cher rouillé Calme un peu ta bile
dans ce moment
répond l'ami doux et tranquile
au président
de ce li ne fais, et pour Cause
aucun fracas
doucement avale la chose
ne ten plains pas

---

Ce 28 avril 1771

un nommé M.r Clairet homme Sans naissance apres avoir accepté une place dans le parlement Se voyant traité avec le plus grand mépris par Sa famille et meme par Sa femme qui tous lui ont Signifié que S'il-il la gardoit il ne le veroient plus a envoyé a M.r le chancelier Sa démission Craignant Sa vengence il á disparu on ignore ce qu'il est devenu

Ce 29 avril

Le Spaume 51 qui Commence par les mots <u>pour quoi vous glorifié vous dans votre malice</u> a été mis Sous la Serviette de M.r le chancelier

ce 30 avril

M^r le chancelier á demandé á M^r de Sartine des hommes pour envoyer a roüen pour se saisir d'un imprimeur qu'il soubsonnoit d'avoir imprimé differentes remontrances du parlement seant en cette ville M^r de Sartine en á donné trois, qui arrivé a roüen ont été droit chez le dit imprimeur, M^r le p^r p^dt informé de la véxation que l'on fesoit a cet homme a envoyés prendre les trois débutes de M^r le chancelier, qui ont montré les ordres qu'ils en avoient recu, M^r le p^r p^dt feignant de ne le pas croire les a fait conduire au cachot, et á écrit sur le champs a M^r le chancelier dans sa réponce il a nié de les avoir mis en oeuvres, on croit que ces malheureux seront condamnes aux galeres

Ce p^r mai 1771

le 9 mai cette nuit les mousquetaires ont été envoyer chez M^rs du chatelet pour leur signifier les ordres du roy portant une lettre a chacun concue en ces termes

M^rs je vous fais cette lettre pour vous deffendre de prendre dans aucun cas aucune déliberation sur la léсture, publication, enrégistrement et éxécution de mon édit du mois d'avril dernier; ainsi que sur le present ordre a peine de désobeissance, sur ce je prie dieu qu'il vous ait en sa sainte garde

a versailles ce 3 mai 1771

1e

eut on pensés qu'une Clique
se nargant de la Critique
seut d'une fille publique
faire un nouveau potentat
eut on Cru que sans vergogne
louis á cette Carogne
á bandonnant la besogne
laisseroit perdre létat

2e

par elle on obtient un ministre
C'est sous son ordre sinistre
que d'aiguillon tient régistre
des élus et des proscrits
le publique indignez Crie
mais du roy l'ame avilie
fiere de son infamie
est incensible aux mépris

3e

tous nos laquais l'avoyent Connue
lors que trainent dans la rue
vingt sols offert a sa vue
la déterminoient d'abord
quoi que louis ait pû faire
la Cour á ses vues Contraires
moins lâche qu'a l'ordinaire
pour la fuir est bien d'accord

4e

jen éxepte les especes
qui pensent que leurs bassesses
leurs rendroient quelques Caresses

des Comtes et des Ducs

objet de notre risée
que cette troupe est ventée
pour le moins soit régalée
ici de quelques Couplets

5.e

Commencons par le plus digne
le public ne le désigne
Bissy cet honneur insigne
ne peut regarder que toy
ton esprit faux, et maussade
toujours triste, toujours fade
eut valu quelque ambassade
s'il ennuioit moins le roy

6.e

viel athelete de la brigue
vieux séctateur de lintrigue
de la Cour que tu fatigue
retire toy donc enfin
ne Crois tu pas qu'on se moque
et que ton aspects baroque
n'offre plus rien qui ne choque
richelieu fais une fin

7.e

peut délicat sur l'honeste
plat Courtisan, flateur bête
sans Caractere et sans tête
d'aumont voila ton portrait
de ta petite éxistence
Content jusques á linsolence
tu Crois que sans indulgence
on doit te trouver parfait

qu'a tu fait de ta prudence
Condé dans cette occurence
de ton nom cher à la france
tu viens de ternir léclat
à bandonne la partie
éfface l'ignominie
viens déffendre la patrie
rend un heros à létat

9.e

Maillebois peut être infâme
et dans le fond de son âme
avoir bien ourdy la trâme
pour perdre son ennemy
du même crime coupable
voir que de broglie l'accable
et le déclare incapable
cela paroit inoui.

10e

descars, laval, et tent d'autres
qui vous croiez des âpostres
à d'autres gens que les vostres
vous ne sembles que des sots
allez que rien ne vous gesne
n'appréhendes pas la haine
vous ne vales pas la peine
que l'on s'occupe de vous

11e

pour vu que choiseul détale
la jesuitique cabale
dit que le roy sans scandale
peut vivre avec du barry

que le ciel choisit s'empare [illegible]
pour montrer à la nature
qu'il n'est ville Créature
dont il n'ait tiré party

12e

Croi ton qu'épargnant les femmes
je laisse ces bonnes dames
s'aplaudissant dans leurs ames
s'imaginer qu'on les craint
tant qu'elles furent jolies
on tolera leurs folies
depuis elle sont honnies
et personne ne les plaint

13e

des restes de la V......
valantinois resta folle
et cette insipide idole
a du barry se donna;
pres d'une jeune princesse
pour modéle de sagesse
le roy met cette Comtesse
ah le beau choix qu'il fait la

14e

Mlle de l'hopitale — la maitresse de soubise
Comme une femme de mise
dans les Cabinets admise
Croit faire des envieux
aujourdhuy même en province
on trouve cet honneur mince
du barry fait voir au prince
des aveugles des boiteux

15e

talmont croit jouer un role
et si qu'elqu'un la controle
d'avance elle se console
par l'éspoir d'un grand crédit
le roy s'en rit sans scrupule
la pauvre vielle crédule
ne voit pas qu'au ridicule
se bornera son profit

16e

mirepoix plus avisée
laissant aux sots la fumée
et du solide occupée
se fait donner de largent
depuis longtemps pour commode
de la maitresse a la mode
on a cheta la pagode
qui se vendit chérement

Sa Mté se rendit a fontainebleau avec Mr et Md la dauphine, Mr le Cte de provence et mesdames ses filles

le 12 mai

elle se rendis avec la famille royale au bas de la montagne de bouren a la rencontre de Md la Ctesse de provence; lors que cette princesse apperceu le roy elle décendit de son carosse et marcha au devant de lui l'ayant joint, elle se jetta a ses pieds. Sa Mté l'ayant relevé, elle commenca a prononcer le compliment qu'elle devoit lui faire, mais troubleé en voyant l'éclat de la cour de france le roy lui dit, montons en carosse Md., vos yeux en disent plus que vos paroles ne pourroient faire, et il la fit placer aupres de lui, arrivé a fontainebleau le roy et Mr le Cte de provence lui donnerent la main et la conduisirent a son apartement ou le Cte et la Ctesse de la marche, le Cte d'eu, le duc de penthievre, et la princesse de lamballe lui furent présenté par sa Mté même qui ensuite se retira, la duchesse de brancas sa dame d'honneur fit apres le départ du roy la présentation des seigneurs qui étoient a fontainebleau

le soir il y eut grand couvert ou les princes et princesse si dessus nommes furent admis

les deux nuit que Mr le Cte de provence a couché a la chancellerie.

le 13 mai

le roy et la famille royale souperent á

choisi ou en et en carosses se trouverent pour
recevoir Md la Ctesse de provence elle si rendi
que le landemain 14 sur les dix heures du
matin a son arrivé le roi alla chez elle, et
lui presenta la duchesse de chartre, la duchesse
de bourbon et la princesse de conti qui eut
assisté à la cérémonie du mariage, vers les
une heure apres midi le roy et la famille royale
ainsi que les Sgrs et dames de la cour se rendire
a la chapelle; Mr. le Cte de provence donnoit
la main a Md la Ctesse de provence, la benediction
nuptiale leur à été donné par Mr larcheveque
de reims qui avoit béni aussi lanneau d'or
et les 13 piéce d'usage. Mr léveque de limoges,
pr aumonier de Mr le Cte de provence à tenu le
poële du Côté de ce prince et labbe de ..
 pr aumonier de Md la Ctesse de provence
de son Côté. de retour chez elle Mr le duc de
duras lui remit la Clef d'un Cofre rempli de
bijoux ensuite Md de brancas fit a cette prin-
-cesse les présentations des Sgr et dames qui
n'avoient point été a fontainebleau et ces
officiers lui prêtent serment en presence du
duc de la vrilière.
Mr et Md la Ctesse de provence Mr le Comte
d'artois et Mds soeur de Mr le dauphin ainsi
que ce prince dinerent chez Md la dauphine
aussi, pendant le diné Mr le Comte d'artois dit
a Mr de provence; mon frere vous avez dit
ouy si haut que je pence que tout ce qui étoit
dans la chapelle la entendu sur quoi Mr de
provence répondit jen suis ravi je voudrois

même l'avoit dit [illegible] haut pour qu'il [illegible]
avoir été entendu á turin.
sur les 6 heures du soir le roi se rendit avec
toute la famille royale les princes et princesse
qui ont assisté a la cerémonie dans la grande
galerie et tint apartement. ensuite il y eu
festin royal.
apres le festin le roy conduisit M.r et M.de
la C.tesse de provence dans leur apartement et
apres la bénédiction du lit faite par le
grand aumonier M.r de la roché-aimon, le
roy donna la chemise á M.r le C.te de provence
et M.de la dauphine a la princesse

le 16 mai

M.r le duc de chevreuse gouverneur de paris
suivi du corps de ville complimenta les
jeunes gens et offrit les present d'usage; le
roi tint encore appartement, le jour et
soupa a son grand couvert qui avoit été
précedé d'un feu d'artifice

le 17 mai

le roy et la famille royale assisterent á
la représentation de l'opera de la reine
de golconde.

le 18 mai 1771

pour éxécuter les ordres du roy du 3. M.rs du
chatelet se sont rendu en la chambre du conseil
et apres avoir enrégistré purement et sim-
plement ils ont fait une protestation signé
de 38.
quelques jours apres cette protestation les
bruits public étant que sa M.té devoit leur

envoyer des lettres de cachet de nuit pour
les envoyer en exil ils se sont absenté de
coucher chez eux deux jours de suite.
revenu chez eux il se sont reunis secrétement
dans des maisons particuliere pour aviser
au parti qu'ils devoyent prendre.
un des pr. jours de ce mois le roi manda Mr
de Sartine et se plaignit amérement de ce
qu'il avoit recu 12 lettre anonime et char-
-gea ce magistrat de lui en découvrir l'auteur
Mr de Sartine répondit au roi que la chose
étoit non seulement tres difficile mais encore
tres Couteuse; sur quoi sa Mté repondit qu'il
vouloit cette recherche aussi tot Mr de Sartine
mit 300 hommes sur pieds pour cet objet et
Comme ces lettres avoient eu pour premier
adresse a Mr dogni, et ensuite au roi á
chaque grand bureau de la petite poste Mr
de Sartine avoit placé 3 hommes dans le
bureau et 3 dehors au bout de 6 jours á
un des bureau vint une lettre sous envelope
a Mr dogni le Cachet rompu on vit une
seconde adresse au roi le signal donné sur
le champ le porteur de la ditte lettre fut
arreté par les espions de dehors Conduit
chez Mr de Sartine et mis en lieu sur. Mr
le lieutenant de police parti sur l'heure pour
la Cour et dit au roi Sire j'apporte a votre
Mté la 13e lettre a elle ádressé.
le roi demanda a Mr de Sartine quel
homme étoit celui qu'il avoit fait arreter
Sa réponce fut que s'étoit un fort honnete

homme du faubourg St marceau dont la tête
étoit en desordre qu'il avoit jugé apropos
lui lieutenant de police de le faire Seigner
deux fois la chose en est resté la

le 19 mai 1771

le 19 d'apres les assemblée que Mrs du cha-
-telet avoient tenus voyant encore 3 de leur
membre détaché et qu'il y avoit arigeur
nombre Compétent pour Composer le chatelet
ont jugé apropos de reprendre le Service
pour le bien public, Se reservant toutefois
de ne travailler á aucune affaire qui pût
être porté au nouveau parlement et Comme
dans les délibération qu'il pourra y avoir
a ce Sujet le nombre des opposent Se trou-
vera le plus fort aucune Cause ni passera.
le meme jour Sa Mte a envoyé a chacun
de Mrs du chatelet une Sommation pour
reprendre le travail et pour recevoir le
parlement.
le 17 mai le nouveau pmt Selon lusage
S'est rendu au chatelet Cetoit Mr de Nicolai
colonel de dragons jadix aujourdhuy president
Sans experiance ces Sést Mrs ne Se Sont
pas trouvés. il ne Scavoit ce qu'il fesoit

le 20 mai

on assure toujours que tout ce nouvelle
établisement ne prend pas grande Consis-
-tance que le présidial de riom en auvergne
ayant refusé de reconnoitre le nouveau
Conseil Superieure établi a Clermont fer-
-rand ce Conseil á rendu un arret pour

 lui enjoindre de procéder a lenregistrement de
ledit portant Création de six Conseils superieurs
a peine d'une grosse amande que chacun des
membres du presidial seroit solidairement
Contraint de payer

les baillages et présidial de chartres ayant
receu de Mr le procureur general ledit de
Création du nouveau p.mt ils ont fait un
arrêté portant en substance qu'étant les
officiers de Mr le duc dorléans et de Mr le duc
de chartres, il ne pouvoient, ni ne devoyent
par leur Conduite préjudicier aux protestations
de leurs altesse et des autres princes du sang;
que sans Contrévenir aux ordonnances, sans
violer leur serment, sans déroger a létat
primitif de leurs siéges, qui ne relevent que
du p.mt de paris essenciellement la Cour des
princes et des pairs il ne peuvent reconnoitre
d'autre p.mt, ni ordonner la publication et
enrégistrement du dit édit.

le p.mt de roüen á resolu de faire régistre de la
protestation des princes du sang ainsi que de
la réponce qu'ils lui ont faite

il semble s'estre élevé quelque difficulté au
sujet de lenregistrement de lédit du mois
d'avril dernier, portant lettre d'appanage
pour Mr le Cte de provence Comme il Conte que
l'enrégistrement doit en estre fait au parlement
et á la chambre des Comptes de paris, cette
derniere Cour á Cru que cet annoncé enregis-
tré par elle purement, pourroit estre regardé
Comme une reconnoissance tacite de la légalité

enregistré cet édit, elle demande dit-on qu'il
lui soit adressé séparément, sans mention du
parlement actuelle
il vient de paroitre une ordonnance du roy
pour accorder des hautes payes aux anciens
Soldats, Cavalier, hussards, et dragons de
troupe francaise.
labbe de la ville pr Commis des affaires étran
-géres homme qui devoit beaucoup a Mr le
duc de choiseul et qui á trouvé le moyen
de lui estre Contraire et de le déservir tant
qu'il á pû il lui avoit ôté son segret et
cetoit lui meme le ministre qui écrivé Cest
dépeche quand il á été éxilé, lún des quarante
de lacademie francaise vient destre nommé par
le roy lecteur de Mr le dauphin et Secretaire
de son Cabinet á eu l'honneur dêtre presenté
a sa Mté en cette qualité le 25 de ce mois
le roy lui á témoigné beaucoup de bonté
il avoit travaillé directement avec le roy
depuis la disgrace de Mr de choiseul jusqu'á
la nommination de Mr le duc dáiguillon
aux affaires étrangeres
on dit aussi qu'il est chargé dinstruire
Mr le dauphin du systeme actuelle de la
politique de léurope Science dans laquelle
Mr de la ville est universellement reconnue
en ayant donné des preuve tant dans les
négociations que dans le poste qu'il á remplie
depuis si longtemps avec la plus grande
distinction.

par la mort de Mr le Mis de la sone le Mis
de visé lieutenant general a obtenu la lieute-
-nance Collonelle des gardes francaise, et le
Mis du sause major de ce regiment le Cordon
rouge

Le 22 mai

Mr larcheveque de paris beaumont a nommé
labbé des places chanoine du chapitre de
notre dame, et Conseille Clerc au nouveau p.ment
pour remplir l'archidiaconat de brie, va-
-cant par la mort de Mr taudeau arrivé
le premier de ce mois il est regreté de tous
les honneste gens

Le 23 mai

francois robert secousse Curé de St eustache,
et doyen des curés de paris, est mort le 23 du
mois dernier, il avoit resigné l'année passée
sa cure a Mr poupert Curé de St martin, mais
il s'est abstenu de ce mettre en regle dans les
six mois par Consideration pour Mr l'archeve-
-que, qui ne veut pas que les ecclesiastiques
de son diocese fassent viser les provisions
de la Cour de rome au parlement ainsi que
léxige un arret du p.ment de 1768, il se voit
frustré de son droit et de 30000 tt de rente
vue que les bénéfices devenus vacants en
mois d'avril doivent écheoir aux gradues.
on dit que Mr larcheveque solicite un arret
du Conseil, par le quel le roi dérogeroit pour
cette fois aux droits de gradué

Le 24 mai

Mrs du chapitre de notre dame qui avoient
remis à leur chapitre à déliberé si labbe de
Beaumont et autres devoient obté ou leur
Canonicat qui étoit incompatible avec leurs
Canonicat les Commissaires chargé de léxa-
-men ont dit quil navoient pas eu le temps
de faires toutes les recherche quil falloit
remettre apres la St martin il seroit bien
aisé de ce faire payer de tous les Côté sans
rempli son état daucune façon.

Ce 27 may 1771

les mousquetaires de grand matin porterent
des lettres de Cachet aux Conseillers du chatelet
qui Continuoient de protester Contre tout ce
qui sétoit passé à leur juridiction depuis le
pr de ce mois.

Mr duval de premenil avocat du roy au chatelet
qui á adheré á la protestation du 4 du présent
mois, á été exilé en meme tems dans une terre
quil á pres du havre

le meme jour la Cavalcade ordinaire du
chatelet s'est faite selon lusage observé
le landemain de la trinité elle sest rendüe
Comme de Coutume chez Mr de chevreuse
et Mr de boulinvilliers prévos de paris
ainsi que chez Mr de savigny fesant les
fonctions de pr pdt du nouveau parlement
chez les representant de Mrs les président
á mortiers de meme le procureur general
les avocats generaux &c mais elle nétoit
pas si nombreuse que les années précédantes
Mr le lieutenant Civil de villeneuve, Mr foullon

 avocat du roy s'y sont trouvés accompagnés
des greffiers, d'une députation des Commissaires
de police, des huissiers priseurs et a verge; les
huissiers audienciers du chatelet n'y ont pas
assisté

le 28 mai

le p.ment actuelle a enrégistré une édit du roi
portant Suppression avec remboursement des
offices des deux lieutenant particuliers, des 36
Conseillers et des 4 avocats du roy établis au
chatelet, et Création d'offices d'un lieutenant
particulier de 32 Conseillers et de 3 avocats
du roy.
l'article 8.e de cet édit portant que la finance
des offices au chatelet sera payés aux parties
Casuëlles, fait voir que le plan de l'administra-
-tion gratuite de la justice, et de la Suppression
de la vénalité des charges, n'est pas général
quoiqu'il ait été annoncé Comme tel par
les auteurs de differentes brochures du jour

le 29 mai

les deux places d'avocats du roy Supprimée
outre celle de M.r Souchet, et f.ention qui ont
été nommes de nouveau, sont celles de M.r de
préménil, et gilbert de Voisin

le 30 may

il ne s'est trouvé que tres peu de membres a
la seance du chatelet du 28 de ce mois, tant
au parc civil, qu'au presidial. M.r le lieutenant
civil n'a siégé ce jour là au parc civil qu'avec
M.rs benoit-de maisoncelles, gasteau de la cha-
-tiere et perinet dorval

le nouveau Code de procedure vient de paroitre
sous le titre de édit du roy du mois de fevrier 1771
et régistré en p.^mt le 17 may suivant. cet édit
qui ne doit étre executé qu'au pr. juillet prochain
seulement au p.^mt de paris, dans les 6. Conseils
superieurs et les sieges qui ressortissent tant á
ce p.^mt qu'a ces Conseils n'est pas un nouveau
sistemes au Corps de procedures Comme on
l'avoit cru, mais le résultat des formes de
proceder au Conseil du roy au qu'el il á été
ajouté quelques autres usages, pris de la ma-
-nier de proceder au parlement
le 23 mai il á été publié á la séance du sceau
un édit portant création de 24 présidents aux
requêtes de l'hotel qui présideront par quartier
il seront pris dans le Corps des maitres des
requêtes et auront chacun mille écus de pension
toutes les Causes qui par lettres de Committimus
se portoient en pr. instance aux requêtes du
palais, seront jugées aux requêtes de l'hotel
ou présideront ces nouveaux presidents il á
en meme temps été publié un autre édit qui
fixe la finance de toutes les charges et impos
sur chacune d'elle le droit de Centiéme denier
par an en supprimant le prêt et l'annuel aux
quélle elles étoient astrainte.
on écrit de nancy que l'excessive cherté et
la mauvaise qualité du pain viennent d'y
occationner encore une émeute des plus
furieuse on á été obligé d'exercer la plus
grande rigeur pour l'appaiser et de faire

 mettre sous les armes toutes les troupes qui y
sont en garnison, les femmes s'y sont de nouveau distingues, on fait monter le nombre de celle qui s'étoient assemblées a 4 mille

on mande de l'orient que le feu y á pris le 22 de ce mois dans la partie de la Corderie ou l'on fait chaufer le godron; mais que le Sr de la vigne Commandant du port a fait donner des secours avec tant d'activité qu'il n'i á eu que le lieu meme ou le feu a prit qui ait brulé et que le reste de ce vaste bati-ment rempli de matieres Combustibles á été Conservé.

le prince héréditaire du royaume de timor et de Solor dont nous avons deja parle et qui depuis demeuré chez Mr chevalier médecin ordinaire du roy et pr médecin de son a.sse Md l'electrice de baviere faubourg St denis au desus de St lazare a paris No. 29 ayant obtenu la permission de traiter avec des négocians ou armateur du royau-me de france pour envoyer 2 vaiseaux dans les royaumes de timor et Solor, charges et équipes a leur frais pour le voyage et le retour pour porter en ces royaumes de ses nouvelles et en rapporter de celle du roy son pere, avec des secours, cette permission sera délivrée au nom du roy de france aux armateurs qui auront trai-tes par devant notaire avec le dit prince de timor a paris

le 24 mai les députes des états d'artois eurent audience du roy a qui il furent presenté

par le Cte [illegible] gouverneur de la province [illegible]
Capitaine des gardes de Mr. de provence, et par le Mis de Monteynard Secretaire détat.
le meme jour les Secretaires du roy de la grande chancellerie presenterent au roy suivant lusage une bource de jettons á loccation de la fete de St jean porte latine le Sr manget porta la parole.
éxtrait de lédit du roy portant lettres dappanage de Mr le Cte de provence.
nous avons par le présent édit perpétuel et irrévocable donné a louis Stanislas-Xavier notre petit fils, et á ses enfans mâles pour leur appanage, selon la nature des appanages de la maison de france et les loix de notre royaume, le duché danjou, le Comte du maine et le Cte du perche, ensemble le Comté de Senonche par nous acquis de notre tres cher et tres aimé Cousin louis joseph de bourbon de Conti pce de notre sang par Contrat du 9. 8bre 1770. ainsi que les dits duchés et Comtes se poursuiveront et Comportent étendent et Consistent en villes, Cites, chateaux, chatellenies places, maison, forteresse, fruits profits, cens rentes, revenus, émolument, honneur, hommages, vaseaux, vaselages, et sujets, bois, forets, a léxception de la foret de Senonches que nous nous réservons pour en jouir et disposer Conformement au Contrat dacquisition étang, rivieres et tous autres droits qui nous appartiennent au dits duches et Comtes á Condition néammoins á légard.

des bois de futage d'en user en bon pere de
famille, et de n'en Couper que pour lentrete-
-nement des édifices de l'appanage le tout
jusqu'á la Concurrence de 20000 tournois
de revenus par chacun an, nous rachetterons
dans le plus bref tems qu'il se pourra les
partie de notre domaine, qui ont été enga-
-ges dans létendue des dits duches, et Comtess,
moyennant lequel present appanage, qui
á été ágréablement pris et recu par notre
dit petit fils, et par nous, Comme son tuteur
naturel. notre dit petit fils á renoncé, tant
pour lui que pour ses hoirs, a toutes terres,
Seigneuries, et immeuble qui se trouveront
dans notre Succession, ensemble á tous meu-
-bles et effets mobiliers de quelques qualites
et valleur qu'ils soyent, les qu'elles renoncia-
-tion seront réiteres dans le Contrat de maria-
-ge de notre dit petit fils qui promet lors
qu'il sera venu en age de ratifier les dittes
Condition

Le pr juin 1771

extrait dune gazette anglaise qui dit nous
apprenons par une lettre de paris une histoire
fort plaisante qui est arrivé a la Cour de
versailles un homme paru déguisé en bijoutier
embulent qui tenoit sous son bras une boite
dans le quél il disoit étre renfermé des
bigous dangleterre. on ne la pas plus tost
vue arriver qu'on est venu au tour de lui de-
-sirant avec beaucoup démpressement de voir
ses marchandise, apres avoir fouillé dans

qu'il avoit oublié la clef de la boite mais qu'il
iroit la cherché á son oberge qui nétoit pas
loin il est donc partie pour ne plus revenir
apres l'avoir attendu tres longtems impatient
de voir les bigous on á rompu la serurie, on á
été bien étonné de trouver á la place des bigous
un carosse á six chevaux dans le quel été le
chancelier nonchalament assis le duc dai-
guillon sur le siege servant de coché &c.
le roy été devieve en laquais je vous laisse
a juger de létonnement que cette vue a causé
dans une autre gazette il disse il ny a pas
lieux de croire que les francais recouvrent
jamais le joug qu'il porte il paroisse
s'accoutumer tres facilement á leur esclavage
il nosent sen plaindre et ne parlent au
tiran qui les gouverne qu'en tremblent pen-
dent qu'il devroient faire publiquement
son proces &c. le condemner á une prison
perpetuels ils seroient justifié par toutes
les loix divines et humaines.
il nous joue aussi sur leur théatre

le 2 juin

Mr le duc daiguillon malgre tous les beaux
propos que l'on s'efforcé de lui faire tenir a-
-pres avoir fait jouer toutes les machine
pour venir á son but de faire renvoyer
Mr le duc de choiseul qu'il ne vouloient
aucune des dépouille de son ennemis a la
fin il á été nomme ministre des affaires
étrangeres.

la ville a fait tirer un feu á l'occation du mariage de Mr le Cte de provence il a servi des feu de la St jean

Ce 4

Sa Mté á été á St denis voir Md Louise ayant dans son carosse Mr et Md la Ctesse de provence et Md Sophie

Mr et Md la dauphine s'etoient rendu dans ses carosse ayant Mes adelaide et victoire avec elle

le 6 juin

le roy et toutes la cour a l'exception de Md et de Md élisabeth sont parti pour marli le roy a fait la revue general de toutes sa maison il á eu un temps affreux cela na pas empeché qu'il ni ai eu bien du monde

Ce 7 juin

il vient de paroitre un arret du Conseil du 26 mai, qui dépouille du droit de lods et ventes tous les Sgrs engagistes sauf á en dáccepter le remboursement de leur finance, que l'arret leur offre; les lods seront désormais percus au profit de Sa Mté, et versés dans le tresor royal et registré de l'audiance.

on a aussi publier un édit du roy registré concernant l'évaluation de quelques finan-ce, ces deux objets seront d'un grand pro-duit, celui de l'arret du Conseil tend a faire rentrer le roi dans ces domaines; operation que beaucoup de Controlleur généraux auroient entrepris s'ils n'avoyent crains

dimposer les princes du sang et les seigneurs 
de la Cour, á qui cela Cause un grand préjudice
sa Mté á accorde au Sr de la beaumelle la
place dhomme de lettre attaché a sa biblio-
théque, vacante par la mort de labbé alary
de l'academie francaise
Mr bertier de sauvigny intendant de paris
qui jusqui ci avoit differé d'aller occuper
l'hotel du premier président du parlement
vient de sy établir, malgre tout ce quelon
voit il se trouve encore des gens qui offrent
de parier que lancien parlement sera reinté-
-gre avant la fin de lannée

Ce 8 juin

Mr le Cte de tombeouf marechal de Camps
est mort dans la 56 année de son âge

Ce 9 juin

cest jour dernier Mr franc de puté des etas
de languedoc á été arrêté chez lui et Conduit
á la bastille ou il est reste au environs
de 15 jour qu'il á eu une lettre de Cachet
pour léxiler a besier dou il est il est éton-
-nant tous les gens qui se sont interesse pour
lui cest une homme de beaucoups désprit et
qui étoit Crains par les gens qui lui étoient
Contraire il avoit été Capitoul á toulouse
il á une femme et des enfans qui sont resté
ici Mr de Sartine lieutenant de police la
traité avec toutes la politesse posible et
Comme il le mérité personne ne peut Scavoir
la véritable raison de son éxille.

le 10 juin

il vient de paroitre different écris Comme le
mairs du palais la Corespondence ou Mr
le chancelier est bien etrayonné l'on pretent
que de tous les different écris cest celui qui
la touché d'avantage et l'on assure que
le roy la lue Mr le duc daiguillon l'avoit
donnée a Me la Ctesse du barry qui la
laissé desus sa cheminé pour que le roy
en fis lecture il paroitré qu'il ny auroi
plus rien a dire et que l'on seroit instruit
de tout

le 11 juin

il vient de paroitre une brochure sous le
nom de droit public de la france par Mr
le Cte de lauraguais qu'un amie lui avoit
donnée á lire il la copié avec tems de viva-
-cité qu'il se les appropries et les gens qui
le connoisse particulierement reconnoisse
son stile á la fin il est en angleterre
et l'on pretend qu'il veut si faire natu-
-raliser pour avoir toutes liberté de parler
a son aise

le 12 juin

voyant que le pseaume 21 que l'on avoit
mis sous la serviette du chancelier n'avoit
fait aucune effet on lui á écrit en latin
l'ayant lue il á envoyé cherché Mr de
Sartine pour qu'il fit les recherches necessai-
-re pour découvrir celui qui lui disoit
tems d'injure le lieutenant de police plus
instruit que lui lui a répondu qu'il lui

etoit impossible de faire arreter d'autre parce 
que c'etoit le psaume 51 en latin traduit mot
pour mot

Ce 13 juin

extrait d'une lettre de versailles a son amie
le roi étant a choisi la Ctesse du barry jouant
sennuyant fort du personnage que l'on lui
fait jouer proposa de quiter le jeu pour
aller cherché son louison ta façon la
plus ingenieuse dont elle se sert cest de
marché sur ces genoux elle persuada
donc au roy de venir et de prendre son jeu
ce qu'il fit pendant ce tems elle samusa
a le peigner il dis a ceux qui étoient a
coté de lui ie nai jamais resenti autems
de plaisir de ma vie

Ce 14 juin

il vient encore de paroitre 2 nouveaux édits
du roy l'un registré le 10 juin en réunissant
les offices d'avocats et procureur au parlement
supprime tous les offices de procureurs en
cette Cour, et crée cent noweau offices d'a-
vocats, il est ajouté á cet édit un tableau
Contenant les noms de 87 des nouveaux pour-
-vus dont les 13 premiers sont de jeunes avo-
-cats au Conseils, et le reste des procureurs,
tant vieux que jeunes de lancien parlement
on remarque parmi ces derniers le Sr nolleau
qui á tant fait parler de lui a l'occation
de son refus lors de l'appel d'une Cause, ou
il occupoit pour le Conseil tenant le
parlement.

209 le second edit registré le 8 du même mois,
porte suppression de la table de marbre de
paris, qui jugeoit en dernier ressor des
affaires concernant les eaux et forêts.
les princes du sang, qui ont protesté contre
l'anéantissement du p^mt sont revenus ces
jours ci a paris, a l'occation de la maladie
de M^r le Comte de Clermont qui comme
tous les autres le jour du mariage de M^r
le C^te de provence le 1 mai
M^r de la Suse est venu de la part du roi
demander aux princes de faire demeubler leurs
apartement a Compiegne et á fontainebleau
M^r le duc dorleans a répondu quil esperé
que le roi trouverai bon que les personnes qui
logeroient dans ces apartement les trouvase
toutes meuble et qu'il y laiserai ses meubles
M^r le prince de Conti á répondu qu'il esperait
que lon voudroit bien lui donner un petit
Coin pour y mettre ces meubles en attendent.
et qu'il remetois leurs apartement des maisons
royale Comme le roy leur ordonné &c.
quoi que les prêtres que lancien parlement
avoient bannis pour refus de sacrements,
ayant depuis sa disgrace la liberté d'aller
ou ils veulent M^r l'archeveque non content
encore de ce changement, demande qu'ils
soyent réhabilité dans les formes par la
promulgation de lamnistie, que l'a derniere
assemblée du clergé avoit obtenüe sous la
forme d'une déclaration, et que le parlement
ne vouloit enregistré qu'avec des modification

que le clergé jugeoit abondance pour ... de la religion; le prélat souhaiteroit aussi-dit-on que les Cures fussent rendues amovibles afin qu'elle ne soyent possédées que par des sujets d'une qualité requise, on ne scait, si cette tentative aura plus d'effet que celle qui fut faite pour le meme objet du tems de Mr le régent. ce prince habile a saisir les motifs ayant répondu à la premiere proposition qu'on lui faisoit, qu'il lui paroissoit juste que la loy devint generale en rendent pareillement les éveches amovibles; l'assemblée du Clergé ne réitera pas ses instances; et depuis il n'en avoit plus été question.

Ce 15 juin

on vient de recevoir la Confirmation de la saisie qui s'est faites à rennes la nuit du 20 au 21 ~~du~~ de mai ~~mois~~ des papiers de Mr de brossays du perray substitut du procureur general du plt en vertu d'une lettre de cachet on a enfoncé toutes ces armoires, il n'étoient pas chez lui il avoit été a la campagne.

Ce 16 juin

Mr le Cte de Clermont qui depuis le 14 mai étoit attaqué de la goutte jointe a une fievre que l'on regarde Comme maligne Mr bouvard son medecin lui à donné du quinquina cequi a fixé l'humeur de la goutte et lui à occationné des vomissement si fréquents qu'il ne pouvoient rien prendre il souffre des douleurs incroiable apres avoir donné le 12 juin de grandes éspérance de rétablissement le 14 s'étant trouvé plus

mal a demandé a estre administré. il avoit deja été Confessé par le Curé de St gervais son Confesseur ordinaire ce prince étoit tres pieux depuis qu'il avoit remis ses abbayis, on en-voya à Ste marguerite sa paroise le Curé nétant point chez lui lors que le p.ce á demandé les sacremens, un porte dieu a l'ordinaire les á apporté, mais S. A. á voulu que l'on attendis le Curé qu'il ne voyoit point leur façon de penser nétant pas la meme; on assure que le Curé á touché au p.ce qu'il devoit revoquer la protestation qu'il avoit faite Conjointement avec les autres princes ce p.ce a répondu au Curé que si cette protestation nétoient pas faite qu'il la feroit dans le moment actuel étant Convaincu qu'il ne pouvoit donner au roi une plus grande marque de son respect et de son attachement que si le Curé ne vouloit pas l'administrer il alloit ordonner a son aumonier de faire cette Cérémonie. le 16 Mr le Cte de Clermont a enfin succombé á la longue maladie dont il á supporté jus-qu'au dernier moment les douleurs avec un Courage digne des vertus, qui rendent sa mé-moire chere à tous les Citoyens. ce prince universellement regretté est mort sur les 7 heures du soir; tous les p.ces lui ont rendu tous les services d'amitié et de sentiment ce qui á duré fort longtems ce p.ce avoit été élevé avec le roi qui lui avoient toujours marqué beaucoup d'amitié Comme il est d'usage que l'on dise tous les jours au roy

a bulletin des malade et quil en envoit
Scavoir des nouvella M.r le duc de duras lui
demandé tous les jours si il vouloit que lón
envoyas de sa part il tourné le dos et ne
répondé pas,
lors qu'il apris la mort de M.r le C.te de Clermont
la Cour étoit á marly M.d la C.tesse de la marche
étant au salon, le roi lui dis e M.d vous nête pas
la á votre place &. et lón lui fait dire qu'il
étoit mort depuis plus de trois mois pour
lui.
les princes ayant desiré qu'il ni eut point de
bruit on fait demander par le p.ce qu'il ny
eut point de cérémonie apres lui ce qui á été
éxécuté

Le 14 juin

tous le monde la vue sur son lit de parade
et le testament á été lue il á fait sa soeur
M.d la p.ce de Conty sa légataire et M.elle de
bourbon pour les deux autres tiers on évalu
a un million son mobillier. et ce quil peut
laisser il avoit ácheté sa maison de la
raquette á vie; ses premiers officiers et ses
domestiques sont récompencés par une réserve
qu'il avoit faite sur le trésor royal en rési-
gnant ses abbayes. il á fait M.rs les princes
de Condé, et de Conty ses éxécuteurs testa-
-mentaires il se sont porte Caution de la
succession afin que les scelles ne fussent
point apposées; cetoit le parlement qui les
apposoit chez les p.ces quand il en étoit
réquis, dans la même ou sa mort ná point

députations des Cours Souveraine.

Le 18 juin

toutes cérémonie a été supprimé a cause des circonstances.

le 19 juin

le 19 son corps a été porté a anghien il y avoit 7 carosse drapé Mr le pce de Condé menoit tout le cérémonial, et le tidré étoit Mr le duc de nivernois, et lévéque de St omer qui fesoit la cérémonie, son coeur a été raporté a St louis chez les chanoine de St genevieve qui occupe la maison proféss ly devant jesuites rue St antoine ou son les coeurs des bourbons Condé il y sont arrivé a 11 heures du soir ils étoient parti de l'hotel a 5 heures apres midi les petits pere et la paroisse avoient été faire la cérémonie d'usa-ge en pareil circonstance

Le 20 juin

il vient de paroitre un édit datté de Marly du 15 de ce mois registré le 19 pour le rappel des prêtres bannis par lancient parlement.

Le 21 juin

arret du plmt de toulouse du 8 mai dernier et l'arreté du 4 viennent d'être cassée par un arret du conseil d'état du roi du 12 juin

Le 22 juin

un arret du conseil du 10 de ce mois or-donne 1° qu'il sera passé des contrats

sur les promesse á 4 et á 3 pour cent au porteur 214
de la Compagnie des indes. 2e le payement
des arrérages des dits Contrats á la Caisse du
Sr de gagny. et 3e celui des rentes viageres
sur la dite Compagnie par les payeurs des
rentes de l'hotel de ville de paris.
Mr le gay pr. Commis au département de la
marine ayant eu occation de rendre service
á la chambre du Commerce de marseille, elle
á demandé la permission au ministre de la
marine de lui faire de Concert avec la ville
de marseille une pension de 12 mille livres
et de lui permettre de porter les armes et la
livrée de marseille Sa Mté sur le Compte qui
lui en á été rendu á trouvé bon que Mr le
gay acceptat ces témoignages de reconnoissance

Le 23 juin

il parois tous les jours des écrits annonime
san nom dimprimeur ni lieu dimpression
le prut de bordeaux á Cru devoir distinguer
celui qui á pour titre observation sur les
protestations des princes. on vient dapprendre,
que, sur le réquisitoire de Mr l'avocat
général du paty, celui qui á été exillé et
qui est revenu, cette Cour á Condamné cet
imprimé á estre lacéré et brulé par léxécuteur
de la haute justice
selon quelques lettres de rennes l'ordre
des avocats s'est assemblée au sujet de la
saisie faite chez Mr de brossay substitut
du procureur general du roy au parlement
et de lenlévement qu'on á voulu faire de

215 sa personne les ont adressé une requete au roy pour supplier sa M.té de retirer les ordres donnes á ce sujet

Ce 24 juin 1771

le 20 de ce mois le roy est parti de Marly pour aller á St hubert et toutes la familles royalles est retourné a versailles ce meme jour

Ce 25 juin

il vient de paroitre un arret du Conseil qui assujettis toutes les rentes perpetuelles sur les aides et gabelles a un 15.eme. et les rentes viageres dont le payement se fait a l'hotel de ville a un 10.eme. a Compter du pr. ~~juill~~ier dernier au lieu du droit de mutation et du 15.eme aux quelles ces rentes étoient sujettes depuis l'édit de Xbre. 1764.

Ce 26 juin

La chambre des Comptes a enrégistré l'édit Concernant l'évaluation des offices, sur le qu'el elle a fait des observations approuvé par le ministre,

celui portant lettre d'appanage pour M.r le Comte de provence ne lui á pas encore été renvoyé

Ce 27 juin

M.r le lieutenant civil á prié M.r le chancelier de ne point remplir les offices vacans du chatelet qu'apres la rentrée de la St martin se flattant de pouvoir engager dans ce tems les anciens titulaires qu'il regrette á reprendre leurs fonctions.

Ce 28 juin 1771

lédit de Création du nouveau parlement vient déssuyer aux juridiction du bureau des finances et de lamirauté de france les même difficulté qu'il á éprouvées au chatelet. ces deux tribunaux ont refuses de lenregistrer M.r de Sauvigny l'un des Conseillers de lamirau-te n'a pas voulu prendre part á la délibera-tion

Ce 29 juin

par des lettres de toulouse on apprend que M.r le p.r p.dt a mandé au palais et a dmo-nesté les membres de la Sénéchaussée et Siege présidial de cette ville a l'occation de ce qu'ils n'avoient pas enrégistré larreté de ce p.mt du 4 mai qu'en y ajoutant des protestations M.r le p.r p.dt á terminé son admonestement par ces mots vous vous sé-parés de lésprit qui anime la magistrature entiere, vous mérité lanimadverssion de la Cour n'oubliés jamais lindulgence dont elle uze aujourdhuy vous n'obtiendres sa protection et sa Confiance que par un prompt retour aux Sentimens qui Carracteriront les vrais magistrats retiré vous

Ce 30 juin

a la fin la persévérance de M.r le Comte de la marche a ce distinguer des autres princes du Sang et la Cour assidue qu'il fait a M.e la C.tesse du barry lui a obtenu du roy le gouvernement de la province de berry avec une augmentation de gouille

de Cavalerie qu'avoit feu Mgr. le Comte de
Clermont.
le logement qu'avoit Conservé ce prince
a l'abbaye St germain, et la maison de
Campagne de bernis ont été donnés á
Mr l'archeveque de reims. les officiers
de Mr le Cte de Clermont ne pouvoient
pas en sortir assez tost
Mr le chevalier de rohan n'attend que les
dispence de rome pour épouser Md la
vicomtesse de pons il prend le nom de prince
de Monbason et le tabouret.
Mr le prince louis Coadjuteur de Strasbourg
son frere oberé de dette puis que l'on lui en
paille pour un millions est nommé pour
l'ambassade de vienne. il a beaucoup des-
-prit aime beaucoup le plaisir de toutes
façon mais la maison de rouen est dans
un grand Crédit et fort attaché aux
Soi disant dont il y en á plus que ja-
-mais ici
il y á un pere vincent jesuite qui preche
dans toutes les Communaute il y fait
faire des retraites et ces Md louise qui
l'a fait precher devant le roy á St denis
il est Clair actuellement qu'elle n'a pris le
parti de ce faire Carmelite que pour manoeu-
-vré davantage pour la Société ayant de
fréquente Conferance avec Mr larchevequee
et d'autres pensent Comme lui



